RÉUSSIR
# PAYSAN du Midi

www.paysandumidi.fr

*L'hebdo des agricultures méditerranéennes*

Vendredi 16 juin 2023 - 3,10 € n° 3957

PRESSAGRIMED SA - Mas de Saporta - CS 50032 - 34875 LATTES cedex - Tél. : 04 67 07 03 66 - E-mail : redaction@paysandumidi.fr - ISSN 1148-7488

F. Guilhem

FILIÈRE VITIVINICOLE

## Comment diminuer son empreinte carbone ?

À la vigne ou au chai, de la mise en bouteille au transport, le bilan carbone des entreprises vitivinicoles n'est pas neutre. Réduire son empreinte est devenu une nécessité, d'autant plus avec l'accélération de la réglementation. Un sujet au cœur de l'assemblée générale de Vinseo. Lire page 3

## AU SOMMAIRE *cette semaine*

**SYNDICALISME**
Les JA demandent au ministre de l'Agriculture de passer aux actes
Lire page 2

**OCCITANIE**
Une région fer de lance en matière de Projets alimentaires territoriaux
Lire page 4

**GARD**
FD Civam : priorité au bio et à l'agroécologie
Lire page 8

**TOMATES**
Des raisons d'y croire en France
Lire page 9

**VITICULTURE**
Les épampreuses à l'épreuve
Lire pages 10 et 11

F. Guilhem

PLASTICLEAN

### 1re unité de recyclage de bâches maraîchères en France

Lire page 5

A. Loehr

VIGNERONS INDÉPENDANTS

### Les prêts relais bonifiés se substituent aux prêts garantis par l'État

Lire page 6

F. Guilhem

PORTRAIT

### Château Del Ranq : une autre expression du Pic Saint Loup

Lire page 20

## EN BREF

**Vin : un négociant condamné pour usurpation du terme 'Rhône'**

La Cour d'appel de Paris a condamné, le 26 mai, le négoce de vins Newrhônes Millésime pour le dépôt auprès de l'Inpi de plusieurs marques incluant le terme 'Rhône', distinctif de l'AOP Côtes du Rhône, selon un communiqué de l'Inao et du Syndicat des Côtes du Rhône. Déboutés en première instance, ces derniers avaient fait appel le 12 mai 2021. Le 26 mai, la Cour d'appel a donné raison aux deux acteurs, estimant qu'*"un vin conforme à un cahier des charges et bénéficiant d'une appellation d'origine ne peut faire usage de celle-ci que sous sa forme enregistrée (...) tout autre usage n'étant pas autorisé"*. Le négociant est condamné à payer 18 000 € au total aux deux structures, au titre de dommages et intérêts et au titre de l'article 700 du code de procédure civile.

**Dans l'Aude, Marine Tondelier et Sandrine Rousseau prises à partie par des vignerons**

La secrétaire nationale d'Europe Écologie Les Verts (EELV), Marine Tondelier, et la députée EELV, Sandrine Rousseau, ont été prises à partie le 12 juin par des vignerons en colère dans l'Aude. Sur des vidéos Twitter, confirmées par Sandrine Rousseau, les vignerons voulaient les empêcher d'accéder à un domaine viticole. *"C'était très tendu, ils avaient mis des affiches la veille au soir avec marqué : non à une agriculture déconstruite"*, explique la députée, évoquant un groupe de 30 à 50 personnes. *"À un moment donné, on a réussi à discuter avec trois d'entre eux"*, précise-t-elle. *"Je me suis engagée à parler d'eux et de leurs problèmes de revenus, mais j'ai ajouté : il faut que vous changiez de pratiques et diminuiez les pesticides, et là, c'est parti en vrille."* Menée *"hors syndicat"*, cette action *"exprime une détresse et une colère qu'on ne pourra bientôt plus gérer"*, a déclaré le président du Syndicat des vignerons de l'Aude, Frédéric Rouanet, dénonçant les positions des écologistes qu'il qualifie de *"criminelles"*.

**Huiles d'olive : un taux d'anomalies "trop élevé"**

Problèmes d'étiquetage, mentions infondées, pratiques commerciales trompeuses : les huiles d'olive commercialisées en France présentent *"un taux d'anomalies encore trop élevé"*, a indiqué, le 7 juin, la répression des fraudes (DGCCRF), sur la base de contrôles menés en 2021. Sur les 211 établissements contrôlés (producteurs, distributeurs et détaillants...), 39 % présentaient des anomalies. Et le taux d'anomalies dépasse 80 % pour les 130 produits analysés avec l'objectif de déterminer les catégories d'huiles d'olive, leurs origines ou la présence d'huiles en mélange. Parmi les problèmes rencontrés, le surclassement d'huiles d'olive vierges en huiles d'olive vierges extra, des défauts d'étiquetage concernant l'origine ou l'entité productrice, la présence de pesticides non autorisés en agriculture biologique ou encore des pratiques commerciales trompeuses.

*"Des actes"* : juste avant la séance des discours, les quelque 600 jeunes agriculteurs réunis en congrès à Saint-Malo, du 6 au 8 juin, ont brandi de nombreuses pancartes demandant au ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau, d'agir.

Actuagri

*"Le but des Egalim était de ramener de la valeur dans les cours de ferme. (...) Et sans revenu pour les agriculteurs, aucune transition ne sera possible"*, rappelle le président des JA, Arnaud Gaillot.

**JEUNES AGRICULTEURS**

# Marc Fesneau n'est pas passé des paroles aux actes

C'est Pierrick Horel, secrétaire général de Jeunes agriculteurs (JA), qui s'est fait *"le porte-parole des voix des régions"*. Il a dénoncé *"les attaques incessantes sur l'élevage"* ; il a demandé le *"plein respect"* des lois Egalim ; une panification réaliste de la transition environnementale (*"pas d'interdiction sans solution"*). Il a enfin évoqué, sous des applaudissements redoublés, *"la situation invivable des éleveurs"* face à la prédation. Alors, notamment dans le cadre du futur Pacte et de la loi d'orientation et d'avenir agricoles (PLOA), les JA demandent *"des actes, pour avoir une vraie vision d'avenir"* pour l'agriculture française.

### "On se serre les coudes"

Pour sa première intervention à un congrès JA en tant que président de la FNSEA, Arnaud Rousseau a insisté sur les trois leviers à actionner. Le premier est la compétitivité de l'agriculture. *"Le revenu est central, pas d'agriculture sans revenu. Notre unité de mesure sera la part des produits français dans l'assiette des Français."* Deuxième levier : l'attractivité : 100 000 agriculteurs seront en âge de prendre la retraite en 2030. *"Nous devons créer les conditions favorables à la désirabilité de nos métiers*, a-t-il insisté. Enfin, Arnaud Rousseau a réclamé *"un pacte avec la société. Il est nécessaire de poser les nouvelles bases d'un dialogue. Sortons des attaques dans les territoires qui meurtrissent les agriculteurs"*. Dans son intervention, il a également insisté sur les relations entre la FNSEA et JA, en louant *"la capacité à échanger"* des deux syndicats, *"la capacité à faire vivre nos échanges au quotidien. (...) Nos analyses sont complémentaires, nos expertises s'enrichissent les unes les autres. (...) Les échéances nécessitent un syndicalisme fort et constructif"*, évoquant notamment les élections aux Chambres d'agriculture en 2025. *"La FNSEA, c'est votre maison demain. Je ne peux concevoir un avenir sans un passage de relais efficace entre JA et FNSEA."*

Entre FNSEA et JA, *"nous sommes en famille"*, a répondu Arnaud Gaillot, président de JA. *"Et en famille, on se serre les coudes, on ne se tourne pas le dos."* Dans son adresse au ministre, il a demandé *"une application pleine et entière des Egalim. Il faut des contrôles, il faut des sanctions (en cas de manquement) et qu'elles soient appliquées."* Car il en va du revenu des agriculteurs. Le but des Egalim était de *"ramener de la valeur dans les cours de ferme. Le prix doit être construit en marche avant"*. Et sans revenu pour les agriculteurs, aucune transition ne sera possible. Une entreprise qui n'est pas saine financièrement ne peut pas mener une transition. *"Nous avons besoin de temps long. La transition ne se fera pas en cinq minutes. L'acte de production qui est le nôtre est oublié par certains responsables politiques"*, ajoute-t-il, en rappelant les *"attaques contre l'élevage"*. Pourtant *"le président de la République est très clair à chaque prise de parole sur la souveraineté alimentaire"*. Alors *"on se demande pour qui travaillent certains membres du gouvernement ? Il est temps de remettre de l'ordre dans la boutique"*, a-t-il demandé en se tournant vers le ministre. En plus de ces attaques récentes, les éleveurs subissent les dégâts de la prédation. *"Nous doutons de la volonté du gouvernement d'accompagner les éleveurs à lutter contre les prédateurs."*

### Renforcer les contrôles

Malgré ces difficultés, JA souhaite être actif dans la préparation de la PLOA. Mais *"il faut un vrai pacte avant de passer par la loi"*. Il a également insisté sur l'échelon européen, *"un échelon indispensable"*. Il a salué la prise de conscience par certains parlementaires européens *"que la souveraineté alimentaire n'est pas incompatible avec la lutte contre le changement climatique. Croire que la récession est la seule façon de s'en sortir est une folie. Comment nourrir plus de gens en produisant moins ? Grâce à notre binôme avec la FNSEA, nous saurons être le syndicalisme de solution. Demain se construit aujourd'hui"*. *"Préparer la transition, c'est s'en donner les moyens"*, a répondu Marc Fesneau. *"Nous avons réussi à sortir de la déflation. Mais il va falloir renforcer les contrôles. La question de la rémunération, c'est celle de la valeur que l'on veut donner à l'alimentation. Il faut sortir de la spirale qui veut que le bon prix soit le prix le plus bas. Si le combat est celui du prix le plus bas, c'est la disparition de l'agriculture française."*

Le ministre a appelé à davantage de cohérence, tant au plan européen que national. *"L'Europe ne peut pas penser puissance, si elle ne se donne pas les moyens de la puissance. Elle ne peut pas avoir la souveraineté alimentaire, si elle ne s'en donne pas les moyens."* Sur le plan national, *"nous devons être au rendez-vous de la commande publique"* pour remplir les objectifs d'Egalim. Quant à l'élevage, là aussi il faut être cohérent. *"Si on défend les prairies, si on défend les haies, alors on défend les élevages. Il faut donner de la planification, de la visibilité aux agriculteurs."* Marc Fesneau a terminé son propos en citant Châteaubriand, natif de Saint-Malo : *"Le péril s'évanouit quand on n'ose le regarder"*. De belles paroles qui n'ont pas suffi à convaincre. À la fin de son discours, les pancartes *"des actes"* sont réapparues ! ■

**Actuagri**

## Le CHIFFRE

# 60 000

Le 7 juin, le ministère de l'Agriculture ukrainien a diffusé de premières estimations des conséquences de l'explosion du barrage de Kakhovka. S'étendant sur 3,2 km et 30 mètres de haut, il est utilisé pour la fourniture d'électricité, l'eau potable et l'irrigation. Environ 10 000 hectares de terres agricoles ont été recouvertes en zone ukrainienne, *"plusieurs fois"* cette surface sur l'autre rive, occupée par les Russes. Au total, plus de 60 000 ha auraient été inondés dans la région. Autre conséquence : l'arrêt de 31 systèmes d'irrigation agricole dans les régions de Dnipropetrovsk, Kherson et Zaporizhzhya. En 2021, ces dispositifs irriguaient 584 000 ha (céréales et tournesol) pour un chiffre d'affaires de 1,5 milliard de dollars. Soit un peu moins d'un tiers de la surface irriguée en France en 2010.

L'empreinte carbone ou plutôt comment la réduire est devenue une nécessité avec l'évolution de la réglementation. Aussi, le 8 juin dernier, Vinseo, dans le cadre de son assemblée générale, a consacré son temps fort sur le thème, 'Le carbone sous toutes les coutures'.

**VINSEO**

# Comment diminuer le **bilan carbone** des **entreprises vitivinicoles** ?

FG

De g. à d. : Myriam Gairaud, conseillère régionale ; Dominique Tourneix, président de Vinseo ; Balkis Vicaire, sa directrice, lors de l'assemblée générale de Vinseo, le 8 juin dernier, au pôle œnotouristique Viavino, à Entre-Vignes (34).

Gaz à effet de serre, bilan carbone, empreinte carbone… Autant d'expressions qui reviennent de façon récurrente dans tous les discours et médias face au constat alarmant de l'état de la planète. Les entreprises au service de la vigne et du vin en Occitanie, réunies au sein du réseau Vinseo, ont bien saisi toute l'urgence du sujet, certaines ayant déjà entrepris leur bilan carbone depuis belle lurette telles que la société Diam Bouchage. "*Le premier bilan carbone réalisé chez Diam Bouchage date de 2007, avec, depuis, des mises à jour de ce bilan tous les deux ans. C'est une démarche volontaire que nous avons entreprise en anticipant la pression réglementaire sur ce sujet, qui s'est depuis largement accentuée*", indique Caroline Forgues, responsable RSE dans cette société.

## Vers le 'net zéro'

Pour évaluer son empreinte carbone, Diam Bouchage a intégré dans ses calculs son activité propre, ainsi que celles des activités en amont et en aval, en transformant tous les flux financiers générés par celles-ci en flux physiques. Mais "*même si la comptabilité carbone issue de ces calculs est très encadrée, ce n'est pas une science exacte*", prévient Caroline Forgues. Premier constat : sur la totalité de $CO_2$ émis, soit 67 700 tonnes pour la production d'environ 2,5 milliards de bouchons en 2022, l'activité de l'entreprise ne représente qu'un tiers, alors que celle de l'amont pèse 66 %.

Aussi, pour diminuer son empreinte carbone, et atteindre les objectifs fixés, soit 59 000 t en 2025 et 50 000 t en 2030, Diam Bouchage a lancé un projet 'Énergie-Carbone' d'envergure pour consommer moins et produire de l'énergie renouvelable sur ses sites, tout en engageant un travail avec ses fournisseurs. "*Notre idée est d'aller vers le 'net zéro', puis de valoriser nos déchets de liège, avant de travailler sur la séquestration de carbone dans les sols des vignes et dans les forêts de chêne-liège*", déroule-t-elle. Ce qui passera notamment par des plantations de chêne-liège (6 700 arbres plantés dans le Var en 2020-2021, environ 10 000 sur 10 hectares en fertirrigation en Estrémadure en 2023). Réduire son empreinte carbone, la filière vin y travaille également.

## Bouteille et transport : quels leviers ?

Là aussi, avant que la réglementation ne s'emballe, la filière s'est emparée du sujet dès 2007, d'abord dans le cadre d'une coopération internationale entre l'Australie, l'Afrique du Sud et la Nouvelle-Zélande, puis à l'échelle de la Fédération internationale des vins et spiritueux l'année suivante. En France, l'Institut coopératif du vin (ICV), en 2007, a engagé la démarche 'Cap développement durable', financée par l'Ademe, à l'échelle de trois régions (Occitanie, Rhône-Alpes et Provence), l'Institut français de la vigne et du vin (IFV) lui emboîtant le pas en 2011.

Sans surprise, le poste de production de carbone le plus lourd est celui du conditionnement (50 %), le suivant étant le transport (19 %), le troisième à la vigne (18 %) et le dernier lors de la vinification (8 %). "*Dans le bilan carbone du conditionnement, la bouteille pèse à elle seule 21 %. Pour réduire ce bilan, l'option, à court terme, est de réduire son poids, une démarche dans laquelle se sont déjà engagés la Champagne, la Bourgogne et Bordeaux. Mais, à moyen terme, il faudra repenser le conditionnement dans son ensemble. Autrement dit, que met-on comme bouchon, étiquette, coiffe, mais aussi comme autre type de contenant* (BIB, canette, bouteilles plastiques, etc.)?", interroge Patrice Montagné, responsable services qualité et développement durable à l'ICV. Mais le changement de contenant peut-il fonctionner sur des vins en AOC ? Pas si sûr. Autre option : à défaut d'alléger la bouteille ou d'utiliser un autre support, la consigne peut être une autre piste, "*mais qui ne peut pas s'appliquer sur la majorité des ventes. Cette piste ne peut être explorée qu'à l'échelle locale*", convient-il.

La bouteille pèse aussi sur le second poste de production de $CO_2$, à savoir le transport. Outre la réduction de son poids, certaines entreprises vitivinicoles ont innové dans des envois 'zéro pétrole', notamment la Champagne qui expédie ses bouteilles par des transports roulant au GNV (gaz naturel pour véhicule) ou électriques, et même par voilier, "*mais le transport fluvial reste encore anecdotique*", relève-t-il. La piste la plus intéressante aujourd'hui reste le transport maritime par *flex tank*, soit 34 % des vins transportés dans le monde, mais essentiellement employé pour les vins en vrac et de première gamme. La question à se poser est donc la suivante : faut-il transporter du verre ou du vin ?

## ZOOM *sur…*

### Étude prospective

**Vinseo a lancé une étude prospective pour relancer la filière vin en Occitanie et anticiper ses évolutions à l'horizon 2025. Les résultats seront présentés fin 2023. En amont, une grande conférence est prévue sur le thème "Quand le climat nous obligera-t-il à mettre de l'eau dans notre vin ?", le 16 novembre, à l'Institut Agro de Montpellier, avec Serge Zaka, agri-climatologue, Luigi Moio, président de l'OIV, Jean-Marc Touzard, chercheur Inrae, et Arthur Keller, consultant.**

## À la vigne et au chai : des réductions possibles

Comme le poids de la bouteille dans le bilan carbone du transport, celui du carburant pèse à la vigne, sans surprise. Les autres postes sont les matériaux et l'utilisation des produits phytosanitaires. "*Plus on traite, plus on consomme du carburant. La solution serait-elle dans l'utilisation collective de robots, en sachant que ces derniers ne peuvent pas faire tous les travaux à la vigne ? L'avantage des robots, c'est que la plupart fonctionnent à l'électricité, donc à l'énergie nucléaire*", indique Patrice Montagné. Dans tous les cas, pour réduire l'empreinte carbone à la vigne, le couplage des travaux, quand c'est possible, la séquestration du carbone dans le sol, ainsi que la valorisation des déchets seront les pistes à suivre.

Enfin, côté cave, la thermovinification consomme de l'énergie. Des expérimentations sont actuellement conduites en utilisant des énergies type micro-ondes pour chauffer la vendange. Une solution viable ? Il faudra attendre la fin des expérimentations pour le savoir. L'inertage est aussi à repenser. L'option pourrait être de produire du gaz inerté sur place.

Autre piste : valoriser le $CO_2$ produit par la fermentation et le séquestrer. Mais "*pour que ce soit rentable, il faut produire beaucoup. Or, cela n'est pas possible pour une cave particulière ni pour une cave coopérative, car elles sont sur des activités saisonnières*", reconnaît Patrice Montagné. Seule certitude : pour pouvoir diminuer l'empreinte carbone, le changement à opérer ne se fera pas seul dans son coin. "*Cela devra passer par le collectif, sinon, ça ne marchera pas*", conclut-il. ■

**Florence Guilhem**

Le lancement du réseau régional des Projets alimentaires territoriaux (PAT) d'Occitanie est acté. Une journée était organisée par la Région Occitanie pour comprendre les défis nécessaires afin de coordonner au mieux tous les acteurs de la souveraineté alimentaire.

**OCCITANIE**

# PAT : le réseau est en marche

AL

*"La question d'une participation plus globale se pose comme une idée forte"*, assure Florent Guhl (au micro) ajoutant que *"nous devons inventer un modèle alimentaire, où le monde agricole de la région soit capable d'y répondre correctement".*

*"L'enjeu prioritaire aujourd'hui, c'est de faire émerger les sujets où la collaboration et la mutualisation peuvent s'appliquer"*, débute Florent Guhl, directeur de la Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt d'Occitanie, depuis le musée Narbo Via de Narbonne. Les Projets alimentaires territoriaux (PAT) ouvrent le champ des possibles en ce qui concerne la transversalité des relations entre les différents acteurs du territoire. En revanche, comme le souligne Nicolas Bricas, chercheur en socio-économie de l'alimentation, titulaire de la Chaire Unesco Alimentation du monde, *"cet exercice doit inclure toute la sphère publique, car le vrai dilemme est de rétablir un contrat social avec les citoyens autour de la question agricole et alimentaire".*

Le Plan de relance a dynamisé l'émergence et l'activité des PAT. Sur ces projets, l'Occitanie est aujourd'hui une des régions qui en a le plus mis en place. Mais *"pour des raisons historiques, certains territoires se sont spécialisés dans un ou plusieurs types de production. Aussi, aujourd'hui, repenser ces modèles de production va entraîner des modifications profondes, en commençant par une baisse de rendement"*, explique Mélanie Tisné-Versailles, conseillère régionale déléguée à la solidarité alimentaire et à l'agritourisme. Reste que trouver l'équilibre entre production, protection environnementale et équité sociale ne se révèle pas si simple, à moins que…

## Des acteurs qui ne se connaissent pas

Dans ce contexte, il faut tout d'abord que la stratégie foncière et alimentaire soit remise en place et pensée correctement. *"Le premier constat, c'est qu'entre les services du Plan local d'urbanisme* (PLU) *et les PAT, personne ne se connaît"*, constate Frédéric Wallet, ingénieur de recherche en économie à Inrae. *"Il en résulte que les outils ne sont pas pensés à la même échelle, et donc, ne répondent pas parfaitement aux problématiques actuelles."*

Le deuxième constat est que les PLU ne pensent pas les différents types d'agriculture qui doivent être mis en place au sein des territoires. Depuis le Grenelle de l'environnement de 2010, il est demandé de préserver le foncier agricole pour maintenir l'agriculture, mais rien n'est dit sur le type d'agriculture qui doit être conservé. *"On a des dispositifs qui peuvent promouvoir des systèmes de production en circuit long, d'exportation, sans que cela ne soit en cohérence avec la mise en place d'une stratégie de relocalisation de l'alimentation sur le territoire"*, explique-t-il.

Celui-ci plaide pour des diagnostics qui identifient bien les potentialités agronomiques locales en fonction du type de production, mais également pour mettre autour de la table tous les acteurs concernés pour définir quelle agriculture les acteurs souhaitent développer sur le territoire. *"L'objectif des PAT est de donner des places complémentaires aux divers territoires afin de construire une forme de réciprocité, tout en ayant des fonctions complémentaires"*, estime Agnès Terrieux, maître de conférence en géographie à l'École nationale supérieure de formation de l'enseignement agricole (ENSFEA).

Pour rendre possible cette collaboration, elle propose, d'un côté, de déléguer aux territoires ruraux une partie de la production alimentaire et, de l'autre côté, de demander aux territoires urbains de limiter la consommation du foncier agricole, afin de permettre aux futures générations d'agriculteurs de s'installer.

## ILS *ont dit*

**Nicolas Bricas,**
**chercheur en socio-économie de l'alimentation**

**"Il est essentiel de tenir compte de la gouvernance de notre système alimentaire, y compris au travers des innovations en ce qui concerne les nouvelles techniques de sélection, la robotique et l'intelligence artificielle, qui sont de véritables outils disruptifs. Ces technologies nous rendent dépendantes d'acteurs et de systèmes sur lesquels nous n'avons plus la moindre maîtrise."**

**Mélanie Tisné-Versailles,**
**conseillère régionale déléguée à la solidarité alimentaire et à l'agritourisme**

**"Face à cette dépendance, je crois beaucoup en l'innovation des technologies low-tech, car elles donnent une plus grande autonomie aux agriculteurs."**

## S'installer oui, mais comment ?

Dans dix ans, la moitié des actifs agricoles partiront à la retraite. Alors, *"soit les gros deviennent plus gros, soit les sociétés d'investissement s'en occupent"*, tranche Nicolas Bricas, ajoutant qu'*"aujourd'hui, les installations sont différentes et les jeunes inventent d'autres formes d'installation, trop peu soutenues actuellement"*. Pour Mélanie Tisné-Versailles, *"si nous devons penser une agriculture résiliente, il faut revoir la taille de nos exploitations car, entre le prix du foncier et du matériel, surtout quand on n'est pas issu du milieu agricole, les banques ne suivent pas"*.

Pour aider à leur installation, la Région a créé la Foncière agricole, via l'Agence régionale d'aménagement et de construction (Arac). Celle-ci permet de porter la charge du foncier en le mettant en location aux nouveaux installés pour une durée de quatre à neuf ans avec, au terme du portage, la possibilité de racheter les terres.

Mais demeure une problématique difficile à résoudre : la coexistence des modèles agricoles. *"Depuis l'après-guerre, l'agriculture s'est spécialisée, tout en oubliant les externalités négatives, qu'elles soient environnementales, sociales ou économiques"*, estime Frédéric Wallet, ajoutant, *"qu'il est légitime de remettre en cause des acquis de longue date, car il y a de l'innovation partout"*.

C'est également ce que constate Mélanie Tisné-Versailles. *"Il existe des tensions entre les néo-ruraux, qui s'installent en campagne, et les locaux qui y sont depuis longtemps. C'est pour cela que je pense que les PAT sont des outils formidables pour créer une relation sereine."*

La reterritorialisation questionne donc la manière dont les nouvelles formes d'agriculture vont impacter les modèles traditionnels. La transition agroécologique, quant à elle, repose la question des systèmes agricoles et leur fonctionnement, là où le partage du foncier et le maintien des productions spécialisées soulèvent aussi des questions profondes d'identité. L'enjeu des PAT est donc de retrouver du lien, pour lever les préjugés et méconnaissances des uns et des autres, afin d'éviter les fractures sociales qui mettent un terme aux dialogues et aux évolutions des comportements. ■

**Anthony Loehr**

## La PHRASE

*"L'être humain a su s'adapter à peu près à tout. Il y a eu une adaptation génétique. On a mis 300 000 ans pour se dispatcher à travers le monde. Mais cette adaptation génétique aujourd'hui, dans le réchauffement climatique, cela n'existera pas, car ça va trop vite."*

**Anne Sénéquier,**
médecin spécialiste et chercheur en géopolitique à l'Iris

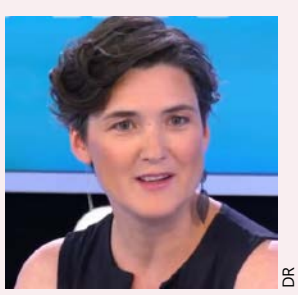

DR

## GRAPPILLÉ sur le NET

### Et un, et deux… et quatre prix !

La presse méditerranéenne a fait le plein de récompenses à l'occasion du prix éditorial organisé par le SNPar, avec quatre prix.

La Une de *Paysan du Midi*, à l'occasion du dossier régional pommes-poires 'Les pépins commencent', a reçu le 2e prix de cette catégorie. Les deux dessinateurs – Wat et Eddie – ont remporté le 2e prix *ex aequo* pour 'Les vers de terre à la conquête du monde' et le 3e prix pour 'COP 27 : elle, au moins, elle fait quelque chose de concret'. Enfin, l'article de Manon Lallemand paru dans le *Vaucluse agricole* 'L'œnotourisme a rendez-vous avec le métavers' a reçu le 1er prix de l'article de la presse agricole départementale. Les journaux du groupe Pressagrimed et le *Vaucluse agricole* se sont ainsi taillés la part du lion au sein de la centaine de dossiers présentés. Comme l'a dit l'auteur Bernard Weber, *"Dans la vie, il y a trois facteurs : le talent, la chance, le travail. Avec deux de ces facteurs, on peut réussir. Mais l'idéal est de disposer des trois."* Le travail et le talent nous donnent la chance de vous compter comme fidèle lecteur. Reste à travailler sur l'humilité… ■

SNPar

SNPar

Le 1er juin, la société Plasticlean, filiale du groupe Calvet, a inauguré, à Vendargues, la première unité de recyclage française de films agricoles utilisés en cultures maraîchères. Un procédé innovant.

**HÉRAULT**

# Plasticlean va recycler 100 % de films plastiques maraîchers

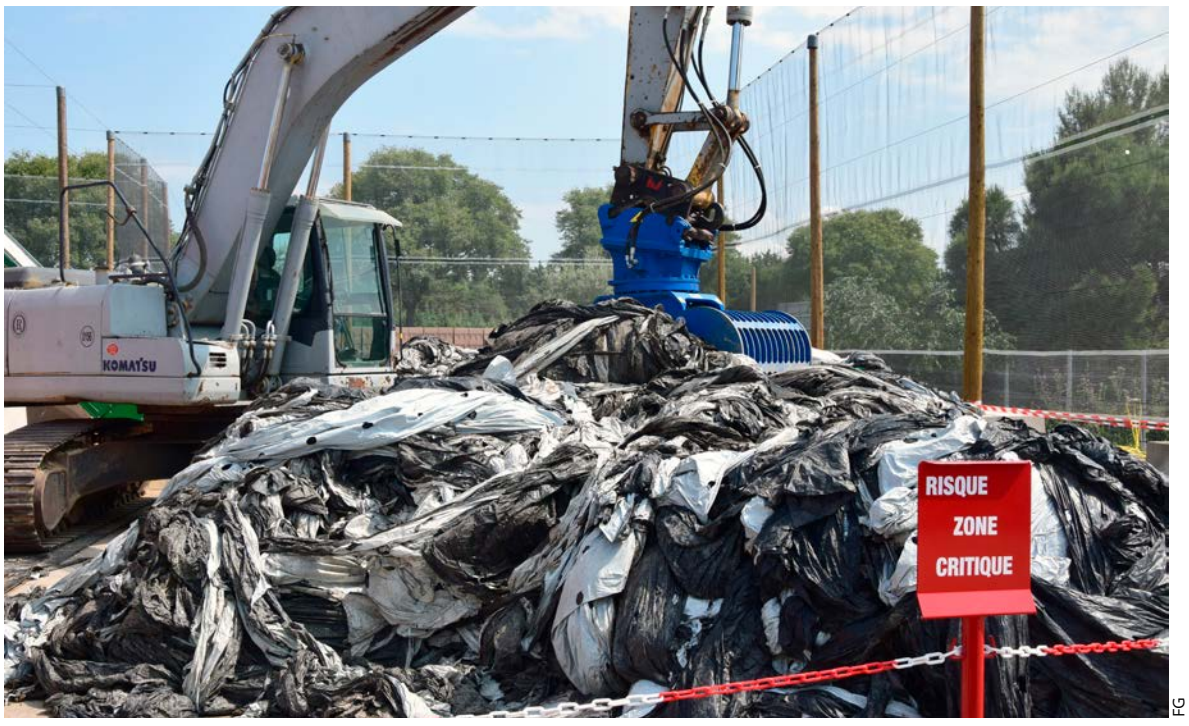


FG

Dotée d'une capacité de traitement de 15 000 tonnes, l'usine de Plasticlean va pouvoir recycler l'intégralité des films plastiques maraîchers, quand elle aura atteint son plein régime de fonctionnement.

Si la lutte contre la pollution plastique est une préoccupation nationale qui ne date pas d'hier, et qui a été remise sur le devant de la scène lors du Sommet mondial contre la pollution plastique, qui s'est achevé à Paris, le 3 juin dernier, le groupe Calvet n'a pas attendu que les États s'emparent de cette question pour y contribuer. Dès le début des années 2000, Christophe Calvet, président général du groupe Calvet, s'interroge sur le recyclage des films plastiques agricoles en fin de vie, impossibles à recycler en raison de leur taux de souillure, au-delà de 65 %.

Faute de solutions, les films agricoles usagés, pas moins de 15 000 tonnes par an, sont alors enfouis. Or, cette pratique va bientôt être interdite. Pour avoir une autre solution et être en phase avec les réglementations environnementales française et européenne, incitant au recyclage et à l'incorporation de plus de matières plastiques recyclées dans des produits neufs, le groupe Calvet, à travers sa filiale Plasticlean, a mis au point un procédé industriel innovant, qui assure un nettoyage intensif et efficient des films les plus souillés, en vue de leur recyclage au sein de son unité, inaugurée le 1er juin dernier, à Vendargues, dans l'Hérault, au carrefour des deux principales zones maraîchères du Sud de la France.

Pour la mise au point de ce procédé, "*quatre années d'études et de réflexions auront été nécessaires, ainsi que 18 essais et 12 visites d'usines dans toute l'Europe. Il aura fallu beaucoup de ténacité, de patience et de conviction pour mener à bout ce projet et créer des machines qui n'existaient pas, mais nous y sommes arrivés, grâce aussi à la force du collectif, notamment avec l'éco-organisme de la filière agricole, Adivalor* (Agriculteurs, distributeurs, industriels pour la valorisation des déchets agricoles), *qui a retenu notre proposition dans le cadre de son programme de création d'unités de recyclage en France, lancé en 2019*", se réjouit Christophe Calvet, le jour de l'inauguration de l'unité de recyclage, et premier jour de fonctionnement, après des travaux éclairs commencés en septembre 2022 et achevés le 30 mai. Coût final de l'investissement : 5 millions d'euros, soit 700 000 € de plus que ce qui était prévu initialement, "*à cause de l'effet Covid et de la hausse du coût des machines et des pièces électroniques*", précise-t-il.

## Un procédé industriel innovant

Les films plastiques agricoles, collectés et acheminés par Adivalor jusqu'au site, seront stockés à l'atelier de réception, équipé de filets pour éviter toute dispersion des matières aux alentours, et où ils feront l'objet d'un premier tri et d'un pré-nettoyage, avant d'être broyés, puis déchiquetés, et stockés dans trois cellules (1,8 t : capacité de stockage par cellule, ndlr) pour séparer les couleurs des films (transparent, noir et différentes couleurs).

FG

En bout de chaîne, les films plastiques agricoles souillés sont transformés en flocons de plastique, qui pourront être directement compressés ou extrudés par des plasturgistes.

## ILS *ont dit*

**Christophe Calvet,**
**président de Plasticlean**

**"Nous allons recevoir tous les films qui étaient précédemment destinés à l'enfouissement, c'est-à-dire des matériaux contaminés à hauteur de 70 % par de la terre végétale, des cailloux, des végétaux et des racines, qui sont actuellement considérés comme non traitables. Cette unité nous permettra donc de décontaminer ces films plastiques et de les réintroduire dans le cycle de production, créant ainsi une économie circulaire."**

**Ronan Vanot,**
**directeur général d'Adivalor**

**"Jusqu'à présent, il existait très peu de solutions pour recycler les 13 000 tonnes de films de paillage utilisés en maraîchage. En contact direct avec le sol, ces films présentent un taux de souillure en moyenne de 66 %, du fait d'un taux d'humidité élevé et de la présence de terre, de sable et de végétaux. Dans ces conditions, Plasticlean représente ainsi un véritable défi technologique."**

**Bernard Le Moine,**
**délégué général du CPA**

**"Nous travaillons sur le plastique au champ 100 % recyclé, tout au long de la chaîne de valeur, de la conception à la réintégration des granulats recyclés dans les nouveaux produits. Cependant, il nous manquait un élément essentiel : le module du plastique propre. Il était absolument nécessaire de trouver une solution pour combler cette lacune. Avec Plasticlean, c'est chose faite."**

"*Notre idée est d'avoir un stockage d'avance pour éviter des ruptures en production, car la collecte des films plastiques agricoles est saisonnière*", indique Christophe Calvet.

Étape suivante : dans un autre atelier, les matières plastiques seront préparées pour entrer en production. Pour ce faire, elles passeront par une phase de nettoyage intensif dans une "machine à laver", puis d'essorage, un nouveau broyage, et un séchage, avant d'être conditionnées. Après traitement, les plastiques recyclés à base de polyéthylène basse densité (PEBD) se présenteront sous forme de flocons, conditionnés en balles houssées, qui pourront être incorporés lors de la production de plastiques neufs. La matière plastique proposée est "*particulièrement pure, compte tenu de l'efficacité du procédé et de l'homogénéité des films agricoles réceptionnés, composés exclusivement de films polyéthylène basse densité*", précise Christophe Calvet.

L'usine de recyclage a été conçue pour traiter 10 000 t de films plastiques par an, selon le contrat établi avec Adivalor, mais elle peut traiter jusqu'à 15 000 t. Toutefois, parce qu'il s'agit de ne pas brûler les étapes, "*1 800 t de matières plastiques secondaires seront produites au départ, puis 2 800 t d'ici trois mois, puis 3 500 t d'ici la fin de l'année, avec une douzaine de personnes sur site, avant que celui-ci n'atteigne son rythme de croisière*", déroule le président de Plasticlean. Retour sur investissement escompté quand l'usine tournera à plein régime : 4 M€/an.

En termes de débouchés, ces matières plastiques secondaires pourront entrer à hauteur de 10 à 65 % dans la production des nouveaux films plastiques à destination des maraîchers. "*La profession des fabricants de films plastiques agricoles s'est engagée à les intégrer à hauteur de 25 % dès septembre 2023*", glisse, de son côté, Bernard Le Moine, délégué général du Comité des plastiques agricoles (CPA), partie prenante de l'aventure en tant qu'actionnaire d'Adivalor. Cette nouvelle matière pourra aussi intéresser les industriels pour la fabrication de sacs de courses, de bouteilles d'eau ou encore pour des pièces de soufflage ou d'injection. Quoi qu'il en soit, le 100 % collecté et 100 % recyclé ne s'arrête pas aux films plastiques dans cette usine.

## Le traitement des eaux

C'est l'autre innovation de ce site, une micro-station d'épuration dans l'usine permettant de traiter l'eau utilisée dans le process de nettoyage intensif du plastique utilisant 250 m³ d'eau par heure, mais aussi le sable et les gravillons qui seront encore présents. Pour ce faire, Plasticlean a fait appel à la société MS, basée à Clermont-Ferrand, pour la mise au point de cette "*usine dans l'usine*", ainsi que la qualifie Christophe Calvet.

Concrètement, toute l'eau utilisée pour le lavage passe dans un tamis rotatif pour retirer cailloux et graviers. Elle est ensuite dessablée dans un cyclone, avant de passer dans un bassin de décantation, dans lequel la terre tombe au fond par gravité. L'eau, ainsi clarifiée, est alors récupérée pour alimenter de nouveau l'usine de recyclage.

Quant aux boues sédimentées, elles passent par un filtre presse pour en éliminer l'eau, qui sera également clarifiée, avant d'entrer de nouveau dans le circuit. "*L'eau tourne, en fait, en circuit fermé*", dit le représentant de la société MS. "*On va aussi travailler sur la récupération des eaux pluviales, en installant des bassins de rétention sur notre site*", ajoute Christophe Calvet.

Outre l'eau utilisée, puis réutilisée dans le circuit interne du site, la terre souillant les films plastiques (environ 5 000 t) rejoindra le circuit des terres végétales, et les 800 t de cailloux seront retraitées sur le site d'un producteur voisin de béton. Autrement dit, tout ce qui entre ou est utilisé dans cette usine sera recyclé, apportant également une réponse aux agriculteurs quant au devenir de leurs films plastiques en fin de vie, en assurant 0 % de plastique au champ.

Seul hic : le manque de terrain pour étendre l'activité sur le site de 8 000 m². Ce qui faisait dire à Christophe Calvet, au terme de son discours, que "*l'on va considérer ce site comme un laboratoire, car si nous n'arrivons pas à l'avenir à récupérer du terrain, nous serons obligés de déménager d'ici quatre à cinq ans*". L'industriel indique avoir besoin de 40 000 m². Et le site est déjà trouvé, à Liouc, dans le Gard. Retour aux sources pour le groupe Calvet... ■

**Florence Guilhem**

L'assemblée générale des Vignerons indépendants de l'Aude est le moment fort de l'année. L'occasion de faire le point sur les sujets bloquants, mais également sur les réflexions qui peuvent égayer une filière viticole qui en a bien besoin.

AUDE

# Vignerons indépendants : s'adapter pour mieux rebondir

Alexandre They, président des VI de l'Aude, rappelle que "*les crises vont être récurrentes et que le marché ne sera plus jamais linéaire comme il l'a été durant longtemps*". AL

Ça commence par des coups de gueule, et ça se termine par du pragmatisme. Tel est le métronome de l'assemblée générale annuelle du Syndicat des Vignerons indépendants de l'Aude, qui s'est déroulée, le 8 juin dernier, au centre culturel de Ferrals-les-Corbières. Les vignerons, qu'ils soient en bio, en HVE ou en conventionnel subissent tous le même sort. *"Cette confrontation entre pratiques, labels et marques nous plonge dans une confusion qui sclérose l'unicité de notre métier",* explique Roland Coustal, vice-président du syndicat. L'heure est donc à l'union, bien loin des préjugés et des dogmatismes. Faire face, ensemble, aux préoccupations qui occupent la filière viticole est donc une priorité absolue, afin de pouvoir surmonter et s'adapter à ces temps difficiles. Serge Serris, vice-président du syndicat, voit dans cette détresse *"une formidable opportunité pour hisser notre production au rang des plus grands"*.

Faisant l'éloge des innombrables atouts que possède la région, il ne manque pas de remettre en question certaines faiblesses. *"Le Conseil interprofessionnel des vins du Languedoc* (CIVL) *ne doit pas rester sur ses acquis des 20 dernières années. Il doit évoluer, comme nous tous, et tout ce qui nous entoure."* Additionnant le manque flagrant de maisons de négoce, qui sont un relais indispensable de la production vers la distribution, Serge Serris souligne que *"le déséquilibre que cela engendre pour notre bassin et la déficience d'analyse ne nous permettent pas d'avoir une orientation claire sur le type de production demandé"*. Pour ce dernier, il serait bénéfique d'être force de proposition pour prioriser les actions afin d'être plus performant et plus compétitif vers le grand export. *"Il existe une ligne budgétaire 'promotion aux pays tiers' qui devrait être plus conséquente financièrement, et avec un accès beaucoup plus simplifié pour que le plus grand nombre puisse y prétendre."*

Sur cette proposition, Catherine Bossis, conseillère régionale, rebondit en citant le nouveau contrat de filière que la présidente de Région, Carole Delga, doit bientôt annoncer. Ce contrat, tant attendu par la profession, apportera une plus grande facilité pour l'accès à l'export. Toujours est-il que, pour mieux comprendre les évolutions et les demandes du marché, il est primordial d'avoir une feuille de route ambitieuse.

## Les PGE au chevet des vignerons

*"Nous défendons notre programme depuis octobre dernier, afin de consolider cette filière stratégique pour notre pays, notre région et notre territoire"*, assure Jean-Marie Fabre, président des Vignerons indépendants de France. Et pour cause. Avec 40 milliards d'euros de chiffre d'affaires, 18 milliards d'euros à l'export et 15 millions d'euros d'excédentaire brut, *"seule l'aéronautique française fait mieux"*.

Au vu du poids que représente le secteur, le président estime que, *"alléger et oxygéner la trésorerie des agriculteurs est une priorité"*. Dans le monde de la viticulture, les Prêts garantis par l'État (PGE) représentent 1,4 milliard d'euros et les Vignerons Indépendants en détiennent 80 %. *"Cette proportion met certaines entreprises dans une grande difficulté avec les charges qui augmentent et les commercialisations qui ont chuté."* Durant le salon de l'agriculture, le président de la République a jugé opportun le dispositif de l'étalement de la dette, en substituant le PGE en prêt bonifié, confie Jean-Marie Fabre. *"Il ne s'agit pas de se soustraire à la dette, mais de l'étaler dans le temps pour continuer à être les premiers employeurs du secteur et maintenir une bonne dynamique."*

Le président met l'accent sur les trois grands axes du syndicat, à commencer par l'évolution des pratiques agronomiques avec l'agroécologie comme porte-étendard. *"C'est par la matière organique et l'état de nos sols que nous réglerons la problématique de la captation du carbone, mais aussi le stockage de la ressource en eau"*, rappelle-t-il. Une architecture nouvelle est également attendue au niveau de l'assurance multirisque climatique. *"La référence historique est un véritable frein"*, constate-t-il. À ce jour, à peine 59 % des entreprises agricoles sont assurées. *"Nous demandons au ministre de réformer ce système, car il y a urgence."*

**IL *a dit***

**Alexandre They,**
**président du Syndicat des Vignerons indépendants de l'Aude**

**Alexandre They rappelle l'importance d'adaptation des AOP et des IGP. *"Ces idées sont une richesse française que nous devons protéger, mais elles ne doivent pas être figées dans le marbre. Elles doivent être en capacité d'évoluer, non pas dans leur identité, mais dans leur adaptabilité. Ces outils doivent être en mesure de fournir des possibilités à la production ou au cadrage, pour être au plus proche de la demande du marché."* Certes, le Plan horizon 2035 dessinera la stratégie nationale du vignoble mais, comme le rappelle le président, *"certains dossiers sont contraints par le temps et doivent être réformés rapidement".***

**"La référence historique est un véritable frein"**

Avec un milliard d'euros débloqués pour répondre au gel historique de 2021, *"cette somme doit être mise en œuvre maintenant pour protéger les cultures afin de diminuer les impacts de ces dérèglements"*. Le président appelle également à une résilience économique par le recalibrage des volumes ou des surfaces de production, là où cela s'avère nécessaire. *"Certains opposent les stratégies de court terme via le meilleur calibrage des volumes et l'investissement capital des parts de marché. Ceux-là devront être comptables des conséquences destructrices que cela va engendrer sur le marché et les entreprises agricoles"*, tacle-t-il.

Justifiant que les vins à la distillation n'ont pas de marché et ne sont pas retirés, *"opposer gain de part de marché et soustraction des volumes, c'est prendre la problématique par le mauvais bout"*, considère-t-il. C'est également la vision que partage Alexandre They, président du Syndicat des Vignerons indépendants de l'Aude, qui considère la distillation comme *"un mal nécessaire"*. Un vote est attendu en début de semaine prochaine concernant la distillation pour voir les modalités d'application avec l'acte délégué et les engagements qui suivront avant la fin du mois de juin.

## Suivre le marché

En 2022, la valeur des exports mondiaux atteignait le plus haut niveau jamais enregistré, avec 7,3 millions d'hectares et 258 millions d'hectolitres. L'Union européenne, avec 111 millions d'hectolitres, représente 50 % de la consommation mondiale de vin (elle en représentait 60 % en 2000, ndlr). La France se positionne comme le plus gros consommateur en Europe, avec 25 millions d'hectolitres, et le premier pays exportateur avec 12 milliards d'euros. Les plus gros importateurs étant les USA, le Royaume-Uni et l'Allemagne avec 40 % des importations mondiales. La France, quant à elle, a importé 6 millions d'hectolitres de vin en 2022, dont 75 % des volumes en vrac. *"La filière évolue et se repositionne très rapidement sur les marchés"*, explique Jean-Luc Fabry, directeur du syndicat.

Même si la déconsommation est sur toutes les lèvres, ce phénomène n'est pas totalement nouveau. *"Dorénavant, la seule image du vin français n'est plus suffisante pour conquérir de nouvelles parts de marché",* partage-t-il. En revanche, de nombreuses études montrent que la qualité est de plus en plus recherchée par les consommateurs. *"Les ventes dans les secteurs que vous maîtrisez, comme les CHR, chez les cavistes, aux caveaux ou à l'export, même si cela demande du temps, des compétences et de l'argent, sont mieux valorisées qu'ailleurs."* À l'heure où 7 Français sur 10 déclarent s'informer davantage sur la composition du vin et sa production, et où la bière prend de plus en plus place, *"nous devons être de plus en plus imaginatifs et actifs en matière de promotion"*. ■

**Anthony Loehr**

### La pluie grâce aux plantes ?

*"Loin de moi l'idée de vouloir opposer les systèmes, il faut aller vers une meilleure compréhension de la vie de nos sols qui peut nous apporter des réponses aux difficultés qui sont les nôtres"*, reconnaît Jean-Marie Fabre, président national des Vignerons indépendants. Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture s'appuie actuellement sur les conseils de trois agronomes de renom, qui sont Konrad Schreiber, Marc-André Selosse et Laurent Denise. Ce dernier défend un modèle alternatif sur la compréhension du cycle de l'eau, qui a été validé par Inrae via un rapport récent. *"Ce constat défend que plus de 70 % de l'eau qui tombe provient de l'évapotranspiration des plantes. L'océan, quant à lui, représente les 30 % restants."* Ce qui veut dire que plus le milieu est "vert", plus les pluies sont présentes grâce à leur fonction naturelle d'évapotranspiration. *"Deuxième constat, des essais ont démontré qu'un enherbement piloté utilise de l'eau quand la vigne est en dormance et la restitue quand la vigne en a besoin, alors que le couvert naturel fait tout l'inverse"*, conclut le vigneron de Fitou.

Ce lundi 12 juin, Sandrine Rousseau, députée écologiste, et Marine Tondelier, secrétaire nationale d'Europe Écologie Les Verts (EELV) sont venues dans le village de Fontiers-Cabardès pour partager leurs inquiétudes vis-à-vis du projet golfique.

Marine Tondelier (2e à g.), secrétaire nationale d'Europe Écologie Les Verts (EELV), a du mal à concevoir la construction d'un nouveau golf, alors qu'il y en a déjà trois dans le département. AL

AUDE

# Un **projet de golf** qui fait des vagues

Le village est sous le feu des projecteurs après l'altercation entre des vignerons audois et la sphère politique venue s'opposer au projet golfique qu'elle juge *"hors-sol"* et *"en totale contradiction avec les problématiques que rencontre ce secteur"*. Catherine Lacoste, fille du champion de tennis René Lacoste, célèbre créateur de la marque du crocodile, qui porte ce projet le défend bec et ongles, en dépit des oppositions qu'il suscite.

*"Ce projet, né en 2006, représente 144 hectares, dont plus de 20 seront artificialisés par des bâtiments et un complexe hôtelier"*, s'inquiète Emmanuel Pistre, secrétaire de l'association Montagne Noire Avenir. Pour Marine Tondelier, secrétaire nationale d'Europe Écologie Les Verts (EELV), *"ce golf à 27 trous ne verra pas le jour, et tout le monde le sait. Il est donc inutile de perdre du temps avec ce type de projet qui n'est ni écologique ni même socialement acceptable"*.

Alors que de nombreuses associations cherchent à valoriser le patrimoine local et culturel afin de stimuler une économie circulaire, ce projet arrive comme un cheveu sur la soupe. *"Malgré des enquêtes publiques, menées en 2014, qui montrent clairement l'opposition des habitants, le train n'a pas l'air de changer de cap"*, partage Emmanuel Pistre.

## Recours en contentieux

Deux recours en contentieux ont été déposés par l'association Montagne Noire Avenir, mais aussi par France Nature Environnement (FNE), ainsi que l'association Écologie du Carcassonnais, des Corbières et du Littoral Audois (ECCLA) contre le zonage du PLU, qui a permis de transformer des terres agricoles et naturelles en Unité touristique nouvelle (UTN). *"Il y a un problème éthique, car on se demande comment un projet privé de ce genre peut museler une commune et l'empêcher de se prononcer librement sans subir des pénalités"*, s'étonne ce dernier.

*"C'est un projet du déni qui s'ancre dans un monde passé, et qui ne concerne uniquement qu'une poignée de privilégiés"*, reprend Sandrine Rousseau, députée EELV. Avant d'ajouter : *"Nous n'avons plus d'argent à dépenser pour ce genre de projet."* De son côté, Marine Tondelier assure *"qu'une prise de conscience générale est en marche"*.

## La gronde qui vient

La conférence de presse a commencé dans le calme, avec un public ravi de voir des figures politiques venues pour discuter des enjeux de ce projet tant critiqué. Mais c'est en partant vers le Domaine Ventaillole, à Ventenac-Cabardès, pour animer un atelier des États généraux de l'écologie, que l'atmosphère s'est dégradée, devenant même électrique.

Sur le chemin, de nombreux agriculteurs étaient présents pour clamer leur mécontentement concernant la vision *"totalitariste"* du parti écologique. *"À chaque fois que vous prenez la parole dans les médias, c'est pour faire de l'agribashing"*, s'exclame un des agriculteurs présents. *"On bosse 70 heures par semaine, et encore on se fait insulter d'empoisonneurs"*, rétorque un autre.

Pendant plus de 30 minutes, les agriculteurs ont fait part de leur détresse vis-à-vis *"d'un métier qui ne paye plus"*.

### ZOOM *sur...*

**Du solaire citoyen à Luc-sur-Aude**

**Le lendemain, les deux femmes politiques étaient attendues à Luc-sur-Aude afin de mettre en avant le parc photovoltaïque citoyen, construit par et pour ses habitants. Une première au niveau national. *"Ce parc montre, et fort heureusement, des projets citoyens qui s'insèrent dans une vraie démarche écologique et citoyenne"*, partage Marine Tondelier.**

La députée et la secrétaire nationale ont souhaité engager la discussion. *"Les écologistes ne sont pas les ennemis des agriculteurs. Tournez-vous plutôt vers l'agro-industrie qui vous amène droit dans le mur"*, s'est défendue Marine Tondelier. De son côté, Sandrine Rousseau a expliqué que *"nous sommes ici pour défendre les terres agricoles et non pas pour faire disparaître les agriculteurs"*.

Malgré les injures, les deux parties s'accordent sur le non-sens du golf, mais aussi sur la nécessité de sauver une agriculture qui souffre. Sur place, la gendarmerie a permis d'apaiser les choses pour qu'enfin les discussions reprennent au Domaine Ventaillole.

## Des terres oui, mais pour quoi faire ?

L'Occitanie recense 14 000 hectares de terres où il est actuellement possible de développer de grands projets territoriaux qui répondent aux problématiques d'alimentation ou de services. *"La Loi climat et résilience, même si elle est critiquable, a un objectif à 2032 de diminuer la surface d'artificialisation de 50 % sur les dix dernières années via le dispositif Zéro artificialisation nette. Pourquoi on ne s'en sert pas ?"*, demande Francis Morlon, vice-président du Département en charge de la transition écologique.

À l'heure où les projets de ce genre se multiplient, incluant le projet de Salvaza, ce dernier reconnaît qu'il est compliqué de *"se mettre autour d'une table pour discuter et savoir ce que l'on veut vraiment développer au sein de notre territoire"*. Mais les chiffres sont là, 200 exploitations agricoles disparaissent chaque semaine dans le pays et plus de 900 hectares de terres agricoles sont perdus dans le département audois. Le temps de la discussion serait-il enfin arrivé ? ■

**Anthony Loehr**

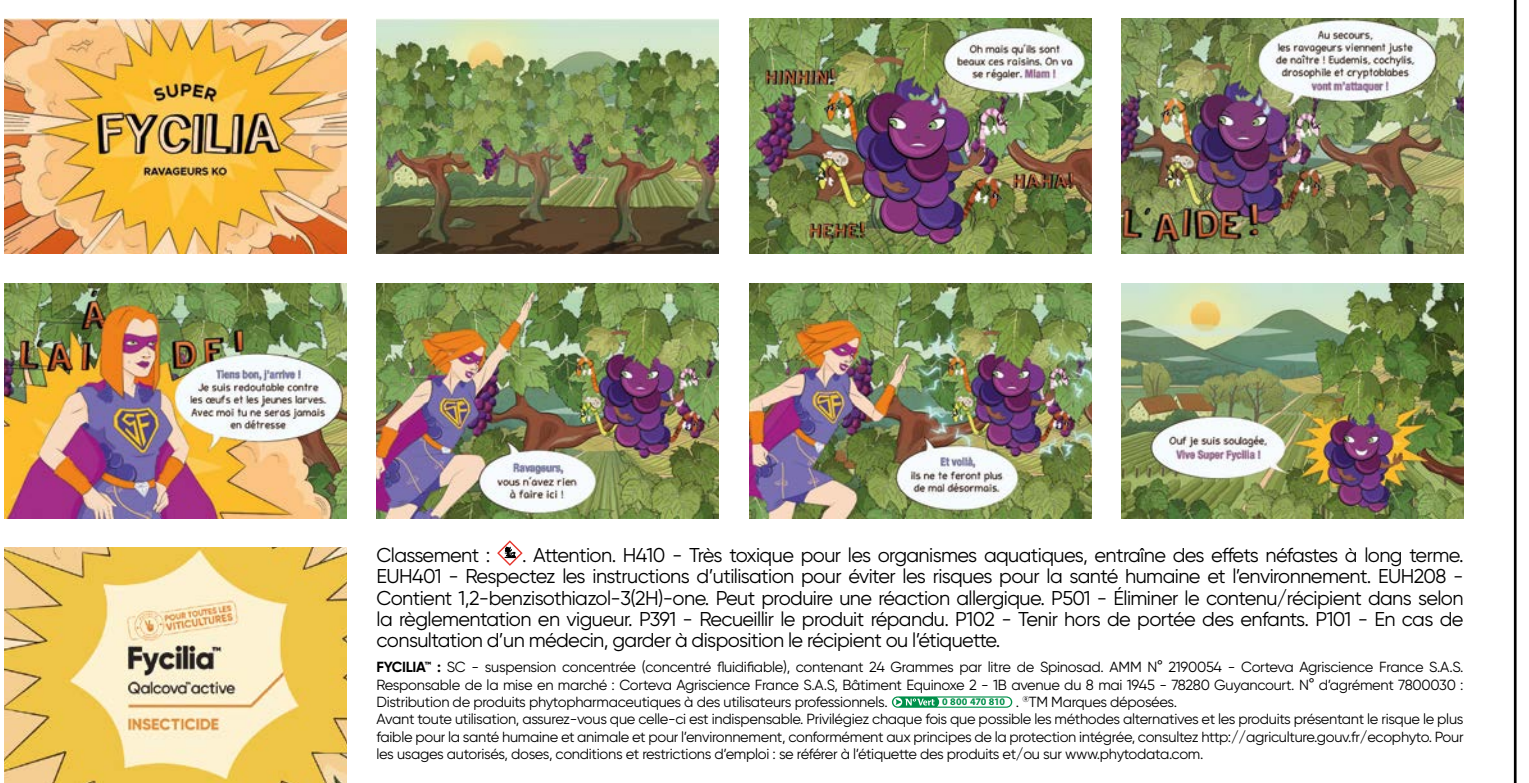


Classement : . Attention. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. EUH208 - Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique. P501 - Éliminer le contenu/récipient dans selon la règlementation en vigueur. P391 - Recueillir le produit répandu. P102 - Tenir hors de portée des enfants. P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

**FYCILIA™ :** SC - suspension concentrée (concentré fluidifiable), contenant 24 Grammes par litre de Spinosad. AMM N° 2190054 - Corteva Agriscience France S.A.S. Responsable de la mise en marché : Corteva Agriscience France S.A.S, Bâtiment Equinoxe 2 - 18 avenue du 8 mai 1945 - 78280 Guyancourt. N° d'agrément 7800030 : Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. N° Vert 0 800 470 810. ®TM Marques déposées.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez http://agriculture.gouv.fr/ecophyto. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette des produits et/ou sur www.phytodata.com.

CORTEVA™ agriscience

Visitez www.corteva.fr

™ ® Marques déposées de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées © 2023 Corteva

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

La Fédération départementale des Civam du Gard, regroupant cinq associations membres, développe son équipe pour mener à bien une multitude de projets tournés vers le soutien aux filières, l'accompagnement, l'installation ou la transition vers le bio et l'agroécologie.

GARD

# FD Civam : priorité au bio et à l'agroécologie

PhD

Le 5 juin, à la ferme de Puech Cabrier, à Uchaud, le directeur de la FD Civam du Gard, Antoine Carlin, a présenté les grandes lignes des actions en cours et à poursuivre en 2023. La Fédération départementale et les cinq associations membres du réseau réunissent 515 adhérents.

Coordonnant l'animation et les projets de cinq associations locales et thématiques (Civam apicole, Racines Gard-Lozère, Civam du Vidourle, Chanvre gardois et Civam Humus du Vidourle), la Fédération départementale (FD) des Civam du Gard tenait son assemblée générale ordinaire, le 5 juin, à la ferme de Puech Cabrier, chez Alexandre Floutier, à Uchaud. Si l'accompagnement vers l'agriculture biologique reste *"une priorité"*, selon le souhait de la co-présidente Jocelyne Fort, les travaux engagés et en cours se concrétiseront en *"mutualisant les moyens humains et financiers, avec les autres Civam et d'autres projets de groupe"*, indique Antoine Carlin, directeur. Positionnée sur la transition vers le bio, voire le *"dépasser"*, et sur l'agroécologie, la FD Civam du Gard entend aussi *"faire le lien entre agriculture et société"*, et soutenir tout un panel de projets. Pour réaliser ces objectifs, l'association compte désormais 11 salariés, avec, comme enjeu pour 2023, de *"consolider ces postes"*, annonce le co-président Claude Mur.

## Agroécologie collaborative

Pour répondre aux attentes en matière d'agroécologie, la plateforme collaborative Wiki a été lancée, en guise de site ressource et de références en ligne. Une carte interactive des agriculteurs engagés dans des pratiques culturales et des documents thématiques (micro-ferme, fonctionnement du sol, gestion de l'eau) sont à disposition. En sensibilisant le grand public à l'utilisation des déchets verts (200 tonnes collectées) et à la distribution de compost, ou en portant le projet Micro-Ma, la FD Civam poursuit la dynamique autour du compostage à la ferme, avec un collectif maraîcher dans le secteur d'Alès. En 2022, 12 demi-journées d'échanges de pratiques agroécologiques en maraîchage ont eu lieu.

## Acquisition de références techniques

Pour développer l'élan autour de l'agroécologie en Méditerranée (secteur ex-Languedoc-Roussillon), le projet Adrenome a permis *"de mettre en réseau l'ensemble des acteurs, avec notre partenaire Agroof"*, présente Aurélie Gibert, chargée de projet. Alors que peu de démarches voyaient le jour, les Civam, avec la Chambre d'agriculture et Inrae, ont cherché les limites à leur concrétisation auprès des agriculteurs ne parvenant pas à les mener à bien.
La phase d'évaluation des freins achevée, un consortium multi-acteurs va se mettre en place pour *"créer un guide méthodologique et animer des co-conceptions de projets"*, pour lever ces verrous et acquérir des références techniques.

À savoir

### Life Terra Musiva : s'engager pour la biodiversité

Le projet Life Terra Musiva (terre de mosaïque) est conduit sur cinq ans, jusqu'en 2026, afin de favoriser et d'intégrer la biodiversité sur les exploitations du territoire des garrigues gardoises, des gorges du Gardon à la Cèze. Un milieu qui couvre 40 000 ha d'espaces naturels, classés Natura 2000. Il s'agit de *"renforcer la restauration et la préservation de quatre habitats et de neuf espèces"*, indique Pauline L'Hote, chargée de projets 'agroécologie et biodiversité'. 46 agriculteurs ont participé à l'enquête sur l'état des lieux avant de lancer une phase d'accompagnement à l'échelle de l'exploitation.
L'appel à projets se termine le 30 juin. Pour candidater : www.life-terra-musiva.org

D'ores et déjà, 22 sites pilotes ont accepté de jouer le jeu, pour accueillir les agriculteurs intéressés et établir un diagnostic initial en vue d'engager d'autres projets de recherche et d'expérimentation.

## PPAM, maraîchage : développer les filières bio

Suite à la reprise du Civam bio 30 par la FD Civam du Gard, l'association a poursuivi les travaux entamés, au sein d'un pôle d'activité de structuration des filières bio (PPAM, fruits et légumes, blé tendre meunier, apiculture). Ainsi, pour *"faciliter l'installation de ruchers"*, une mise en relation entre apiculteurs et agriculteurs bio est engagée avec l'Association pour le développement de l'apiculture (Ada) Occitanie.
Afin d'identifier les enjeux de développement, la filière des plantes aromatiques, appuyée par le Civam bio pendant 15 ans, a repris du service au gré de formations et de rencontres techniques (gestion des adventices, récolte, choix des plants et variétés pour *"présenter les pratiques innovantes"* compatibles en agroécologie, avance Juliette Bellay, chargée de projets AB.
Au vu du peu de ressources techniques et économiques à disposition, des porteurs se sont rapprochés de deux structures (Sica Biotope des Montagnes et la SCIC Bio Orb PPAM, dans l'Hérault). Des exploitations, sur de petites surfaces, ont été identifiées pour *"mutualiser les moyens de production et les connaissances"*, notamment en transformation et en commercialisation.

## Blé tendre et approvisionnement

En 2022, l'animation d'un groupe de producteurs de blé tendre bio engagés dans une filière de pain bio local (Raspaillou) a été reprise, avec Océbio, le collectif BiocéréaGard, les boulangers et les moulins. Douze apporteurs ont produit 400 t de blé tendre dans un silo près d'Aigues-Mortes.
Pour 2023, le Civam va appuyer l'accompagnement de projets existants (So Bio Alès et Biocoop Marguerittes), avec la Chambre d'agriculture, relocaliser les approvisionnements en fruits et légumes bio en demi-gros. En réunissant producteurs et distributeurs, la démarche tend à lister les magasins intéressés et à *"appuyer la planification des livraisons et la répartition par apporteur, pour choisir les volumes et le type de produit"*, précise Juliette Bellay.

## Le pari de la soie

Pour relancer une filière tombée en désuétude, face au monopole chinois, le Civam a créé un GIEE 'Cévennes en soie'. Le créneau de l'élevage de vers à soie et la production de fil est ambitieux, mais pourrait offrir des perspectives de diversification. Entre la production de mûriers, dont les fruits et les feuilles peuvent servir à la fabrication de farines ou d'infusions, *"il y a toute une gamme de produits dérivés"*, sans compter le travail sur l'itinéraire technique des cocons, estime Stéphanie Hosford, chargée de projets en créations d'activités agri-rurales. Alors que les vergers de mûriers n'existent plus, une relance expérimentale évaluant au préalable les besoins de plantation est à l'étude. *"Deux entreprises cévenoles sont prêtes à s'engager, plutôt que d'utiliser du fil de soie chinois."*

## Installations collectives et insertion professionnelle

Également impliquée dans la création d'activités et d'emplois agricoles, la FD Civam du Gard soutient les initiatives collectives pour porteurs de projets en difficulté, étrangers au secteur agricole. Un stage a permis à 14 personnes, sur 22 jours, d'appréhender l'activité agricole en visitant une exploitation, pour affiner leur connaissance du milieu et les aider à monter leur dossier.
Toujours dans la perspective d'installations groupées, l'association a rejoint le projet Agri-Coll, co-piloté par l'Addearg, Terre de liens Occitanie, renforcer les compétences et les synergies et mettre en réseau des fermes témoins. Les travaux ont alors donné lieu à des fiches thématiques, des recueils de trajectoires et trois podcasts.
Cette année, un rapprochement avec le réseau Inpact 30 (FD Civam, Adear, Solidarité paysans, Terre de liens) devrait permettre de mettre les ressources de chaque structure en commun pour relayer les demandes de porteurs de projets entre les partenaires. ■

**Philippe Douteau**

Chaque année, le semencier Syngenta organise une réunion technique orientée sur la tomate. Hormis la présentation de ses nouvelles gammes, un point sur les évolutions du marché et la présence du virus ToBRFV dessinent le profil de la prochaine campagne.

Dans les serres de tomates, la vigilance des maraîchers est de mise face à la menace ToBRFV. CZ

TOMATE

# En France, des raisons d'**y croire** !

Après deux années de Covid, le ToBRFV, la guerre en Ukraine, une inflation passée de 7 à 22 % dans la zone euro, la crise énergétique, l'explosion des prix de l'électricité, les difficultés à reporter l'inflation, le marché européen est sans l'ombre d'un doute soumis à de fortes pressions.

*"En prenant en compte ces paramètres, l'avenir de la tomate chauffée est-il menacé ?"*, s'interroge Hervé Bonich, chef de produit solanacées chez Syngenta. Les situations sont différentes selon les pays, il l'admet, mais il voit toutefois des solutions, tout particulièrement en France.

Dans l'Hexagone, la tendance est la même qu'en Espagne : les beefs sont en baisse, tout comme les cerises allongées qui manquent de rentabilité, mais les variétés anciennes sont en progrès. En France, il s'agit même du secteur le plus performant. *"Nous avons des raisons d'y croire ! Il y a toujours du progrès, le fruit est bien perçu par les consommateurs, d'ailleurs la production va essentiellement à la consommation nationale. Le marché international est incertain, mais un équilibre se maintient en France et les producteurs sont quasiment tous repartis à l'issue du Covid"*, affirme le chef de produit.

## Déployer les résistances aux maladies

Niveau maladies, le groupe continue de se prémunir de nouvelles résistances et d'optimiser celles déjà en place. Si le virus du fruit rugueux brun de la tomate (ToBRFV) reste le point mobilisant le plus les équipes de recherche, d'autres maladies sont également évoquées au cours de la réunion technique, qui se tenait fin novembre 2022. Alors qu'Hervé Bonich et Martial Chaix, ingénieur conseil culture de la structure pour la Provence et le Languedoc-Roussillon, présentent les nouvelles variétés à venir chez Syngenta, la question des résistances à la cladosporiose se trouve mise sur le tapis par Claire Goyon, directrice chargée d'expérimentation de l'Aprel. *"Qu'en est-il de la résistance à la nouvelle race de clado qui, justement, contourne les résistances déjà établies ?"*, s'enquiert-elle. Sylvain Bontems, responsable R&D mondial pour la tomate lui répond: *"La plupart des variétés actuelles sont dotées d'une résistance classique. Progressivement, nous intégrons un deuxième gène de résistance. Il reste effectivement très important d'observer la cinétique de cette nouvelle race qui, en soi, n'est pas un phénomène nouveau. Elle a déjà été vue en Hollande ainsi qu'en France, et il est difficile de prévoir son ampleur puisqu'elle apparaît et disparaît."* Des travaux sont en cours, mais les équipes de Syngenta ne sont pas inquiètes, déclarant avoir le matériel génétique nécessaire et être en train de le déployer. *"Ça fait déjà cinq ans qu'on nous le demande, mais le déploiement demande du temps. Ça peut prendre quatre à huit années, tout dépend des process et surtout des priorités, qui sont pour nous le ToBRFV, le goût, le calibre et le rendement"*, ajoute-t-il. Une chose est toutefois certaine : chez Syngenta, comme chez de plus en plus de semenciers, plus question de sacrifier le goût au profit de la seule notion de résistance. *"Des essais sont menés en conditions infectées, mais aussi non infectées, afin de pouvoir évaluer les valeurs agronomiques et gustatives. Jusqu'ici, ça passait au second plan. Mais la résistance ne peut plus aller au-dessus de la qualité gustative des produits"*, affirme Céline Labourey, chef de projet R&D.

## ToBRFV maîtrisé, mais pour combien de temps ?

Pour le tobamovirus, bien que la présence soit réelle en Europe, la situation a assez peu changé en France entre le début et la fin de l'année. *"Comparativement à nos voisins, nous avons une situation confortable. En Hollande, il y a par exemple officiellement 41 sites. Les producteurs adaptent les stratégies, qu'ils aient des variétés résistantes ou non à disposition"*, expose la chef de projet. Selon elle, ce qui a préservé la France tient principalement des mesures drastiques engagées pour limiter la propagation. Le regard est désormais braqué sur la situation espagnole, de plus en plus exposée, notamment dans la région de Murcia qui compte une explosion des cas, avec des symptômes exacerbés, *"probablement liés aux fortes chaleurs"*.

*"Lorsque l'Espagne était propre, il y avait peu de risques. Mais maintenant que ce n'est plus le cas, avec tous les camions qui passent la frontière, il est très probable que le virus arrive effectivement chez nous"*, s'inquiète un producteur. Dans la salle, peu ont une réponse à lui apporter pour apaiser ses inquiétudes.

Claire Goyon posera ainsi le mot de la fin : *"Ce qui nous a peut-être sauvés de l'arrivée du ToBRFV, c'est le Covid, car il y a eu une limitation drastique des déplacements. Maintenant que cette situation est à peu près terminée, il y a effectivement des chances de le voir arriver."* Pas de quoi rassurer les troupes donc, si ce n'est ce rappel : la vigilance accrue doit rester reine. ■

**Manon Lallemand**

EN IMAGE

### Les Ets Viau Agri rejoignent le réseau de distribution Argo France

Ets Viau Agro

Du nouveau dans les Établissements Viau ! En rejoignant le réseau de distribution Argo France, ils vont désormais pouvoir distribuer les marques Landini et McCormick. Mieux encore : des journées de lancement sont prévues sur le mois de juin, afin de concrétiser cette nouvelle collaboration. L'une d'elles se déroulera à Nîmes-Marguerittes, **le 21 juin, à 17 h**. La présentation des nouveaux modèles spécialisés Landini REX4 et McCormick X4 F à transmission robotisée est au programme, ainsi que des mini-conférences autour des nouvelles technologies et des robots Vitibot. Implanté à Avignon, à Camaret-sur-Aigues (84) et à Arles (13), ce groupe familial perpétue, depuis 1852, une tradition de passion et d'engagement envers sa clientèle. Dirigées par Gilles Viau, les trois bases commerciales Viau Agri distribuent des machines agricoles neuves et d'occasion pour tout type d'exploitation. Atelier et magasin libre-service sont présents sur chaque établissement. La zone travaillée par les Ets Viau Agri est diversifiée : maraîchage, viticulture, arboriculture, grandes cultures et élevage s'y côtoient.

La fusariose de la laitue

La maladie s'étend en France de manière exponentielle, soyez vigilants!

Ce champignon du sol envahit les tissus vasculaires de la plante, la contamine, l'empêche de s'alimenter et conduit à sa mort.

ENZA ZADEN

85 1938-2023 YEARS

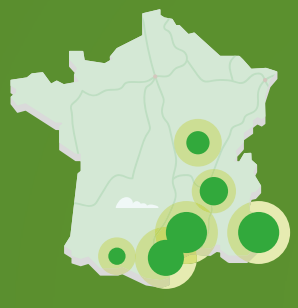

*Propagation de la fusariose (souches 1 et 4) depuis 10 ans en France*

Le pathogène identifié pour la première fois en 1967 au Japon puis aux États-Unis est en forte progression en Europe.

Depuis quelques années, il est présent sous deux souches en France, la 1 (Fol:1) depuis 10 ans et la 4 (Fol:4) depuis 3 ans, principalement sous abri.

Notre équipe de sélection travaille sur la fusariose depuis plusieurs années.

RÉSISTANCE AU FUSARIUM

De nombreuses variétés résistantes comme **Jezero** ou **Liboga** sont disponibles ou le seront prochainement.

Ce champignon reste présent **jusqu'à 20 ans dans les sols.**

**Seule l'utilisation de variétés résistantes offre une solution de lutte efficace.**

**Contactez-nous pour plus d'information sur la maladie et sur nos solutions.**

*Jezero*

*Liboga*

*Retrouvez Jezero, Liboga et les autres variétés sur le site internet :*

Info **bremia** :

Rendez-vous dans l'édition du vendredi **07 juillet 2023**

enzazaden.com/fr

DÉMONSTRATION DE MATÉRIEL

En terres de Costières,
au Château Saint-Louis la Perdrix, le 10 mai,
huit constructeurs et leurs concessionnaires
en région ont répondu présent
lors de la démonstration d'épampreuses mécaniques,
à l'invitation de la Chambre d'agriculture du Gard
et de ses partenaires.

PhD

Pierre-Denis Cault, conseiller agro-équipement et travail du sol, Raymond Llorens, président des Cuma Gard et Hérault, avec Renaud Cavalier, responsable et conseiller agro-équipement et nouvelles technologies à la Chambre d'agriculture du Gard. Le 10 mai, sur une parcelle du Château Saint-Louis la Perdrix, en Costières.

VITICULTURE

# Les épampreuses à l'épreuve

Sur les sols caillouteux des parcelles en Costières de Nîmes, l'épamprage mécanique remplit sa mission, même sur vignes irriguées en goutte-à-goutte, à condition de faire attention aux projections de côté, en assurant des protections sur les machines travaillant en latéral, recommande Renaud Cavalier, conseiller en agro-équipement et nouvelles technologies à la Chambre d'agriculture du Gard. Avec le réseau des Cuma, l'Agence de l'eau RMC (Rhône Méditerranée Corse), et l'EPTB (Établissement public territorial de bassin) Vistre Vistrenque, la démonstration d'épamprage mécanique, en version aller-retour dans les rangs, a permis aux nombreux observateurs de se faire une idée sur les outils présentés, et de leur efficacité sur ce type de terrain, à ce stade des pampres, mi-mai. À ce stade du développement des pampres, le travail en *"conditions réelles"* a permis de *"coller au mieux au terrain"*, a déclaré Raymond Llorens, président de la Fédération des Cuma Gard et Hérault. ■

**Philippe Douteau**

PhD

### L'Optima SRB 22 à deux têtes de Provitis

Le cadre enjambeur équipé de deux têtes d'épamprage de la gamme Optima, modèle SRB 22 RC 400, fonctionne sur un axe vertical, dont le mât polyvalent permet d'installer d'autres outils (écimeuse, prétailleuse), avec distributeur hydraulique. L'écartement des têtes d'ébourgeonnage et la hauteur d'épamprage (30 cm) sont réglables manuellement (ou hydraulique, en option), de même que les guides et l'inclinaison (gauche/droite).

Avec un système de sécurité d'effacement latéral et arrière indépendant, l'outil est composé de lanières semi-rigides insérées dans un empilage de bagues, pour un *"nettoyage efficace sans endommager les ceps"*, d'après le constructeur. *"Faciles à enlever en retirant les deux écrous en bas"*, signale José Ellerbach, responsable technique chez Provitis, le kit de lanières revient à 300 €, équivalent à un travail de 15 hectares pour un jeu. À une vitesse de 2,5 km/h sur ce sol caillouteux, où les pampres sont *"costauds"* à ce stade, selon un débit nécessaire de 5 à 20 l/min, l'appareil entraîne les deux têtes par deux moteurs hydrauliques branchés en série.

Entre le coût du mât (ici à 4 200 € sans distributeur, en option) et les lanières, compter 6 700 € dans cette configuration.

PhD

### Épamprage et désherbage mécaniques chez Hervé & Mauricio

Distribué par Natur'Agri, en régions Occitanie et Paca, le matériel, conçu par Hervé & Mauricio, et présenté lors de cette démo, comprend une machine adaptée au travail du sol (Cultisol), agrémentée d'un kit d'épamprage et de désherbage mécaniques (tondeuse), sur axe fixe sans palpeur. Monté ici sur un châssis classique, l'outil peut être combiné avec l'intercep hydraulique ou mécanique. Il est recommandé, dans cette configuration porte-outils, *"surtout sur goutte-à-goutte, à minimum 40 cm de hauteur"*, estime le constructeur. Équipé de fils releveurs de 50 cm (25 cm de chaque côté, à 5 €/m/tête), pour une utilisation du jeu complet sur 20 ha, le coût de l'appareil est estimé entre 5 000 et 6 000 €, plus 3 000 € pour le châssis.

PhD

### Ets Magnetto : simplicité pour double effet

L'entreprise familiale vauclusienne (Pertuis) présentait son épampreuse à deux rotors sur mât enjambeur, alimentée par un moteur simple effet, et un double effet pour actionner la montée et la descente. Composé d'un vérin d'écartement et de deux plus petits sur les côtés, l'outil assure un suivi du rang mécaniquement, via un guide sur les rotors, grâce à un parallélogramme et un disque d'appui pour chaque rotor. Ce disque et le disque supérieur établissent la distance entre le rotor et le cep, évitant *"l'enroulement des lanières autour des souches ou des piquets"*. Chaque tête peut être réglée entre 30 (comme ici) et 50 cm.

17 lanières sont disposées par tête (2,50 € la lanière), pour assurer un travail sur 12 à 15 ha, pour un jeu complet. L'épampreuse mécanique se veut une solution *"d'entrée de gamme pour un travail haut-de-gamme"*, présente l'entreprise créée par Noël Magnetto.

Prix : 8 300 € HT, hors l'option électrodistributeur (2 500 €).

PhD

**Le Multiclean standard de Clemens**

Parmi les trois modèles de la gamme Multiclean, le vigneron standard (40 kg, entre 16 et 15 l d'huile) travaille sur les pampres *"les plus durs, sur sols durs"*, pour une moyenne de consommation d'une vingtaine d'euros par hectare, soit un jeu de fils plastiques pour 5 à 7 ha, selon Clemens Technologies. Sur son cadre SB2, adaptable à toute la gamme Clemens (disques émotteurs, lames bineuses), avec écartement hydraulique double effet, et la possibilité d'installer un double attelage, l'épampreuse *"travaille avec un maximum d'écartement pour que la machine soit bien parallèle à la vigne"*, explique le démonstrateur, rappelant que la vitesse *"n'est pas un gage de qualité"*, notamment sur ce type de sol, à une vitesse suffisante entre 2,5 et 3 km/h. Dans cette configuration, sur un porte-outils SB2 (ici à l'avant) avec roues de terrage, compter 13 000 € HT.

**L'AVIS *de***

**Renaud Cavalier et Pierre-Denis Cault**
Chambre d'agriculture du Gard

Entre fils et lanières, vers quoi pencher ? *"La lanière, c'est plus agressif de manière générale"*, atteste Renaud Cavalier, qui recommande plutôt leur usage. *"Moins elles tournent vite, moins elles s'usent."*
De son côté, en multiusage, le fil présente un *"avantage pour le désherbage"*, précise Pierre-Denis Cault. Au jeu des comparaisons, à chacun de faire son choix selon les besoins et les travaux prévus.

PhD

**L'épampreuse à lanières de Braun**

Représentée par la société Agri Occ, l'épampreuse RP W1, montée à l'arrière en version basse pour passer sous le goutte-à-goutte, peut cependant se fixer à l'arrière sur châssis modulaire ou sur cadre universel, réglage sur la largeur. Le système modulaire Braun permet de monter l'appareil sur la tondeuse Alpha. Les besoins en huile sont de l'ordre de 25 à 30 l/min selon les usages.
Le jeu de lanières en caoutchouc souple revient à 170 €, pour une efficacité de fonctionnement sur 12 à 15 ha sur sols de grès. Avec ce montage complet, l'équipement revient à 7 500 €.

PhD

**L'épampreuse à quatre têtes de Ferrand**

Présentée sur un modèle de mât polyvalent (30 l d'huile), avec système pendulaire, l'épampreuse de Ferrand (Cévennes Motoculture) compte quatre têtes de travail à rotation inversée, sur lesquelles sont équipées des lanières avec pignons, montées en quinconce (par deux, quatre ou six). *"Plus rugueuses sur la partie basse plus dure à épamprer"*, elles fonctionnent dans les deux sens (avant et arrière). Sur les deux bras indépendants, les fils releveurs sont dirigés vers le bas en début de rang avant d'être redressés en actionnant un bouton, pour ne pas toucher les lanières. L'action des patins est suivie automatiquement pour stopper la machine en cas d'accroche.
En comptant 6 € la lanière, l'équipement standard (mât, déport hydraulique, vérin double position montée/descente et adaptation du déport vers l'avant sur mât) s'élève à 5 000 €, jusqu'à 23 000 €, avec toutes les options (recentrage automatique, suivi du sol).

PhD

**Inclinaison de l'axe de travail modulable chez Boisselet**

Sur un cadre à réglage hydraulique, pouvant accueillir 18 outils grâce à son support "servo-moteur", une petite épampreuse (40 cm) a été installée. Équipées de fils pouvant être changés manuellement, les deux épampreuses sont montées sur un cadre à la largeur réglable. Pour moduler l'inclinaison de l'axe de travail, le réglage s'opère sur la tête. Plus il est incliné, plus l'outil travaille à l'arrière du cep. Il fonctionne aussi pour la tonte.
Avec les deux roues hydrauliques (2 500 €) et les deux épampreuses (5 000 €), compter en tout environ 12 500 €.

PhD

**Cellier Boisset : vérin double effet et tête pendulaire**

Avec son châssis à tube renforcé, l'épamprage peut se régler en hauteur, pour enlever les pampres et nettoyer les pieds de vigne. Les têtes pendulaires peuvent se déporter par vérin, et se relever par vérin double effet, avec une sécurité d'effacement. Elles sont entraînées par moteur hydraulique avec régulateur de débit.
Présentée ici, l'épampreuse mécanique est estimée à 8 500 € HT, dont le jeu de lanières revient à 300 € pour couvrir une dizaine d'hectares.

## [ EN BREF ]

**Loi d'orientation agricole : les propositions du machinisme agricole**

À l'issue d'une consultation de ses adhérents (conception, fabrication et commercialisation de matériels), le syndicat des professionnels du machinisme agricole (Axema) a formulé un certain nombre de propositions qui pourraient être reprises dans la loi d'orientation agricole en préparation. La première d'entre elles vise à inscrire une Journée nationale de l'agriculture dans le calendrier républicain pour faire découvrir au grand public et aux jeunes l'étendue des métiers dans les filières agricoles. La deuxième porte sur la mise en place de formations continues spécialisées pour les professeurs afin de garantir aux étudiants un enseignement de qualité et actualisé.
Les autres propositions visent à faciliter l'installation des jeunes agriculteurs, et notamment faire évoluer la dotation aux jeunes agriculteurs en intégrant une prime à la conversion pour renouveler le parc existant au profit de machines plus vertueuses.
Le syndicat plaide également pour la présence d'un conseiller en machinisme agricole dans toutes les Chambres d'agriculture. Enfin, Axema souhaite "*lever le plafond de verre*" qui existe en matière de décarbonation et d'adaptation au changement climatique en demandant au gouvernement de délivrer une feuille de route claire sur les moyens à mettre en œuvre pour cette transition.

**La flambée des prix affecte les commandes d'agroéquipement**

Le bilan des ventes d'agroéquipements au premier trimestre 2023 fait apparaître des prises de commandes en chute libre par rapport à l'année précédente, en dépit de niveaux de facturations en très forte augmentation en raison de l'envolée des prix, indique Axema. Les prises de commandes affichent ainsi des baisses qui s'échelonnent de - 15 % à - 50 % selon les familles de produits, précise le syndicat, qui se demande si le phénomène relève du "*simple trou d'air*" ou annonce "*un retournement du marché*". Même si les prises de commandes se raréfient en ce début d'année 2023, "*il est presque acquis que le marché des agroéquipements sera en croissance en 2023, de l'ordre de + 5 % à + 10 %*", précise Axema. L'organisation précise cependant que la croissance reste très largement portée par l'effet-prix alimenté par le renchérissement et la pénurie de matières premières et de composants essentiels de production. En moyenne, les prix des agroéquipements neufs ont ainsi augmenté de + 12 % en 2022, de + 17 % depuis le début de 2021, les volumes progressant de 2,5 % seulement l'année dernière. Les hausses de prix décidées en cours d'année 2022 continueront de s'exprimer, en année pleine, en 2023.

# LE PARFAIT COMBO POUR UN PARRAINAGE 100 % GAGNANT

PAYSAN du Midi

**POUR VOUS**
LE PARRAIN

**2 mois d'abonnement offerts***
soit **8 numéros gratuits**

* Votre abonnement sera prolongé de 8 numéros

**POUR VOTRE FILLEUL**
FORMULES AU CHOIX

**-15 % sur son abonnement annuel**

50 nos/an ~~115 €~~ **97 €**

50 nos/an + 1 revue mensuelle Réussir ~~176 €~~ **149 €**

ou

## COMMENT ÇA MARCHE ?

**REMPLISSEZ** le bulletin d'abonnement ci-dessous. → **Vous et votre filleul RECEVREZ** le journal dans votre boîte aux lettres. → **Vous pourrez aussi CONSULTER** l'ensemble de nos articles en ligne sur : **www.pressagrimed.fr**

## LE PARRAIN (vous)

**n° abonné :** ..... (sur le journal à côté de votre adresse)

**Nom** ..... **Prénom** ..... **Société** .....

**E-mail** ..... **Tél.** .....

## LE FILLEUL (nouvel abonné)

**Je choisis la formule** Offre valable pour tout nouvel abonné

❍ ~~115 €~~ **97 €** TTC : un abonnement d'un an à Paysan du midi **(édition papier + version numérique)**

❍ ~~176 €~~ **149 €** TTC : un abonnement d'un an à Paysan du midi + 1 revue Réussir **(édition papier + version numérique)**

- ❍ Réussir Vigne (11 nos)
- ❍ Réussir Pâtre (10 nos)
- ❍ Réussir Porcs (11 nos)
- ❍ Réussir Fruits et Légumes (11 nos)
- ❍ Réussir Lait Élevage (11 nos)
- ❍ Réussir Bovins / Viande (11 nos)
- ❍ Réussir Grandes Cultures (11 nos)
- ❍ Réussir La Chèvre (6 nos)
- ❍ Réussir Volailles (6 nos)

**Nom** ..... **Prénom** ..... **Société** .....

**Adresse** .....

**Code postal** ..... **Ville** ..... **Tél.** ..... **Port.** .....

**Année de naissance** ..... **E-mail*** ..... * Obligatoire pour la facture et la version numérique

En activité : ❍ Oui ❍ Non Profession ..... Superficie de l'exploitation .....

Activité dominante : ❍ Vigne ❍ Cave coopérative ❍ Cave particulière ❍ Arboriculture ❍ Élevage ❍ Grandes cultures ❍ Maraîchage ❍ Autres (préciser) .....

**Règlement** ❍ Je désire une facture

❍ **Par chèque à l'ordre de Pressagrimed SA**

❍ **Par CB avec lien sécurisé, appelez le 04 67 07 03 67**

❍ **Par virement bancaire** fait le .....
Crédit Agricole du Languedoc International Bank Account Number
(IBAN) FR76 1350 6100 0000 1814 1200 009
Bank Identification Code (SWIFT) AGRIFRPP835

Bulletin d'abonnement à retourner sous enveloppe affranchie accompagné de votre règlement à :
**PRESSAGRIMED SA**
**Mas de Saporta - CS 50032 - 34875 LATTES cedex**
abonnement@pressagrimed.fr

**UNE QUESTION ?**
**04 67 07 03 67**
RETROUVEZ-NOUS AUSSI EN LIGNE SUR
**www.pressagrimed.fr**

Juin 2023

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Christel Roulenq, responsable abonnements, aux fins d'abonnement à nos titres de presse imprimés et en ligne. Elles sont conservées pendant 3 ans dès la fin de l'abonnement et sont destinées au service de la gestion des abonnements, du routeur et de l'imprimeur. Vos données personnelles sont collectées et traitées dans le cadre de l'exécution du contrat d'abonnement que vous souscrivez en remplissant le bulletin spécifique. Sans fourniture de vos données personnelles, le service abonnements ne pourra pas remplir ses obligations contractuelles. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez, pendant toute la durée du traitement, d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement sur vos données personnelles ou une limitation du traitement. Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment. Ces droits peuvent être exercés en adressant une demande à : Christel Roulenq, abonnement@pressagrimed.fr ou par voie postale : Pressagrimed SA, service abonnement, Mas de Saporta – CS 50032 – 34875 Lattes cedex.

Ministère de la Culture – Arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales. Les annonces font l'objet d'une tarification au caractère. Le tarif est de 0,183 € HT le caractère. Les constitutions (sauf GAEC, prix au caractère), dissolutions et clôtures de liquidation ont un tarif forfaitaire.

**MA SANTE ROSA**
**SCEA au capital de 68 000 €**
**Siège social : 44 Rue Longue**
**11200 ESCALES**
**409242690 RCS de NARBONNE**

Par AGE du 01/02/2021, il a été décidé au 01/01/2021 :
- Deux associés partants : PAROLIN (née COULON), Rose, Paule, née le 09/10/1924 à ESCALES, résidant 44 rue Longue, 11200 ESCALES. PAROLIN Georges, Alexandre, né le 05/05/1957 à LÉZIGNAN-CORBIÈRES, résidant 44 rue Longue, 11200 ESCALES. Un associé entrant : LES RAÏSSAC HOLDING, SIREN 904810140, capital social 3 000 €, RCS de NARBONNE, siège social : 44 rue Longue, 11200 ESCALES, représentée par son gérant Monsieur PAROLIN Bruno, né le 13/02/1961 à LÉZIGNAN-CORBIÈRES, domicilié 42 B rue longue, 11200 ESCALES.
Mention au RCS de NARBONNE.

**GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE**
**LE ROCHER FLEURI**
**SC au capital de 1 000 €**
**Siège social : 44 Rue Longue**
**11200 ESCALES**
**811186709 RCS de NARBONNE**

Par AGE du 01/02/2021, il a été décidé au 01/01/2021 :
- Deux associés partants : PAROLIN Yolande, née le 7 janvier 1959 à LÉZIGNAN-CORBIÈRES, résidant 44 rue Longue, 11200 ESCALES. PAROLIN Bruno, né le 13 février 1961 à LÉZIGNAN-CORBIÈRES, résidant 42 B rue Longue, 11200 ESCALES. Un associé entrant : LES RAÏSSAC HOLDING, SIREN 904810140, capital social 3000 €, RCS de NARBONNE, siège social 44 rue Longue, 11200 ESCALES, représentée par son gérant Monsieur PAROLIN Bruno, né le 13 février 1961 à LÉZIGNAN-CORBIÈRES, résidant 42 B rue Longue, 11200 ESCALES
Mention au RCS de NARBONNE.

**BERGAMIN HOLDING**
**SARL au capital de 1 000 €**
**Siège social : 44 Rue Longue**
**11200 ESCALES**
**852470608 RCS de NARBONNE**

Par AGE du 03/04/2021, il a été décidé au 01/01/2021 :
- Modification de la forme juridique (actuellement société à responsabilité limitée) en société civile patrimoniale. Nouvel article 1 : Forme. Il est formé entre les propriétaires des parts sociales ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société civile, qui sera régie par les dispositions du Titre IX du Livre III du Code Civile, du décrêt n° 78-704 du 03 juillet 1978 et par toutes les dispositions légales ou règlementaires applicables en pareille matière, ainsi que par les présents statuts.
- Nouvel article 2 : objet social. La société a pour objet : - De prévenir les inconvénients d'une indivision, en particulier l'action en partage et la règle de l'unanimité, - D'organiser la transmission au sein de la famille, - Détention et gestion de participations, directes ou indirectes, dans d'autres sociétés, - La réalisation de toutes opérations financières. et, plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus-indiqué, pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la société et se rapportent directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.
- Nouvel article 3 : dénomination sociale. La société a pour dénomination sociale : "BERGAMIN HOLDING". Tous les actes et les documents émanant de la société et destinés aux tiers indiqueront la dénomination sociale, précédée ou suivie immédiatement des mots "SOCIETE CIVILE PATRIMONIALE" suivis de l'indication du capital social, en vertu des dispositions de l'article 32 du décrêt du 3 juillet 1978 précité.
Mention au RCS de NARBONNE.

**PEARL OF TAIWAN**
**SC au capital de 15 560 €**
**Siège social : 44 Rue Longue**
**11200 ESCALES**
**848226551 RCS de NARBONNE**

Par AGE du 01/07/2021, il a été décidé au 01/01/2021 :
- Deux associés partants : PAROLIN Bruno, né le 13 février 1961 à LÉZIGNAN-CORBIÈRES (AUDE, FRANCE), résidant 42 B rue Longue, 11200 ESCALES. CHEN Ming-Cheng, né le 07 juillet 1982 à FANGLIAO (TAIWAN), résidant 42 B rue Longue, 11200 ESCALES. Un associé entrant : BERGAMIN HOLDING SOCIETE CIVILE PATRIMONIALE, Siren 852470608, capital social 1 000 €, RCS de NARBONNE, siège social 44 rue Longue, 11200 ESCALES, représentée par son gérant Monsieur PAROLIN Bruno, né le 13 février 1961 à LÉZIGNAN-CORBIÈRES, résidant 42 B rue Longue, 11200 ESCALES.
Mention au RCS de NARBONNE.

**LOUISE LE CLUB**
**SAS au capital de 51 030 €**
**Siège social : Rue des Romains**
**ZI des Corbières**
**11200 LEZIGNAN-CORBIÈRES**
**853 806 099 RCS de NARBONNE**

L'associé unique, en date du 29/04/2023, a décidé de transférer le siège social au 317 avenue Eugène Donadei, Centre commercial Cap3000, 06700 ST-LAURENT-DU-VAR. Radiation au RCS de NARBONNE et immatriculation au RCS de ANTIBES.

**RIK'SOLAR**
**SASU en liquidation**
**au capital de 3 500 €**
**Siège social :**
**57 rue des Vignerons Libres**
**34370 MARAUSSAN**
**849 948 112 RCS BÉZIERS**

Par décision de l'associé unique du 31/12/2022, il a été décidé d'approuver le compte définitif de liquidation, de décharger Monsieur Richard SARROUY, demeurant 6 Impasse du Stade 11120 ST MARCEL-SUR-AUDE de son mandat de liquidateur, de donner à ce dernier quitus de sa gestion et de constater la clôture de la liquidation à compter du 31/12/2022. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BÉZIERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre. Modification au RCS de BÉZIERS.

**FLY SAFE**
**Société civile**
**au capital de 1 000 €**
**Siège social :**
**11 chemin des Aigueilleres**
**34980 MONTFERRIER-SUR-LEZ**
**En cours d'immatriculation**
**auprès du RCS de MONTPELLIER**

Aux termes d'un acte sous signature en date du 25 mai 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
**Forme sociale** : Société civile
**Dénomination** : Fly safe
**Siège social** : 11, chemin des Aigueillères, 34980 MONTFERRIER-SUR-LEZ
**Objet social** : la prise et la gestion de participations en capital ou financières dans toutes sociétés françaises, les prêts financiers et avances de trésorerie au profit de sociétés filiales, toutes garanties au profit desdites sociétés, la location de tous immeubles
**Durée** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés
**Capital social** : 1 000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire
**Gérance** : Monsieur Sébastien MICHEL, demeurant à MONTFERRIER-SUR-LEZ (34980), 11, chemin des Aigueillères
**Clauses relatives aux cessions de parts** : agrément requis dans tous les cas.
**Immatriculation** de la société au Registre du commerce et des sociétés de MONTPELLIER (34).

**Pour avis, la gérance**

**FAC FINANCES**
**Société civile**
**au capital de 1 000 €**
**Siège social :**
**1A, chemin d'Aigues Vives**
**30740 LE CAILAR**
**En cours d'immatriculation**
**auprès du RCS de NÎMES**

Aux termes d'un acte sous signature en date du 1er juin 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
**Forme sociale** : Société civile
**Dénomination** : FAC FINANCES
**Siège social** : 1A, chemin d'Aigues Vives, 30740 LE CAILAR
**Objet social** : la prise et la gestion de participations en capital ou financières dans toutes sociétés françaises, les prêts financiers et avances de trésorerie au profit de sociétés filiales, toutes garanties au profit desdites sociétés, la location de tous immeubles
**Durée** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés
**Capital social** : 1 000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire
**Gérance** : Monsieur Fabien CACHARD, demeurant à LE CAILAR (30740), 1 A, chemin d'Aigues Vives,
**Clauses relatives aux cessions de parts** : agrément requis dans tous les cas.
**Immatriculation** de la société au Registre du commerce et des sociétés de NÎMES (30).

**Pour avis, la gérance**

**LES GOURMANDISES CEVENOLES**
**SAS en liquidation**
**au capital de 112 080 €**
**542, Route d'Anduze**
**30380 ST CHRISTOL-LES-ALES**
**RCS NIMES 483 249 751**

Le 30 mai 2023, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus aux liquidateurs et prononcé la clôture de liquidation de la société, à compter du 15 avril 2023. Mention en sera faite au RCS de NÎMES.

**Avis de constitution**

Par acte SSP du 1er juin 2023 à Montpellier, il a été constitué une Société par actions simplifiée à associé unique (SASU), présentant les caractéristiques suivantes :
**Dénomination :** LA SPREZZATURA
**Siège social** : 16, rue Alexandre Cabanel, 34000 MONTPELLIER
**Objet social** : La société a pour objet, en France et à l'étranger :
- le coaching individuel et la formation de groupe à destination des particuliers ou d'entreprises, notamment dans le cadre de la formation continue pour adulte,
- la participation, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance ;
- et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.
**Durée de la société** : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
**Capital social** : mille euros (1 000 €)
**Président** : Monsieur Éric BRUN, demeurant au 16, rue Alexandre Cabanel 34000 MONTPELLIER
**Immatriculation** de la société au RCS de MONTPELLIER.

**Pour avis, le président**

**Avis de constitution**

Suivant actes sous seing privé en date du 25 mai 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
**Dénomination sociale** : "OISHIIBENTO"
**Forme** : Société à responsabilité limitée
**Capital** : 2 000 euros
**Siège social** : 16 rue Cordille, 34120 PÉZENAS
**Objet** : Toutes activités de traiteur, en vente à emporter ou à consommer sur place ; de crêperie et de pâtisserie ; de restauration rapide ou traditionnelle ; de salon de thé et d'épicerie ; et de livraison de repas.
**Durée** : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.
**Gérance** : Monsieur NEVEU Julien, associé demeurant au 16 rue Cordille 34120 PÉZENAS, et Madame NEVEU Laëtitia, associée demeurant au 16 rue Cordille 34120 PÉZENAS, ont été désigné comme cogérants pour une durée indéterminée.
**Immatriculation** : Registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du Tribunal de commerce de BÉZIERS.

**Pour avis, la gérance**


Exco
Fertiliseurs d'Entreprises
Avenue Auguste Albertini
34500 Béziers
Tel : 04 67 35 86 86


**SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE**
**HUILERIE-CONFISERIE COOPERATIVE**
**INTERDEPARTEMENTALE**
**DE CLERMONT L'HERAULT**
**13 Avenue du Président Wilson**
**34800 CLERMONT-L'HERAULT**
**N° Siret : 775 992 423 00019**
**N° d'agrément du moulin : A340116,**
**Société à capital variable**
**Numéro d'identification : 775 992 423**
**RCS MONTPELLIER**

**Convocation assemblée générale annuelle**

Les adhérents de l'Huilerie-Confiserie Coopérative Interdépartementale de CLERMONT-L'HÉRAULT, sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le
**11 juillet 2023 à 10 heures,**
**dans les locaux du siège,**
**13 avenue Président Wilson 34800**
**CLERMONT-L'HERAULT,**
avec l'ordre du jour suivant:
- Rapport du Conseil d'Administration aux associés sur la situation de la Coopérative pendant l'exercice clos le 31 août 2022 et examen des comptes du dit exercice,
- Rapports du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes au 31 août 2022,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat,
- Approbation des Conventions réglementées,
- Nomination et renouvellement des administrateurs,
- Fixation de l'indemnité globale allouée aux administrateurs,
- Indemnités et budget formation aux administrateurs,
- Constatation de la variation du capital souscrit,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.
Et à défaut de réunion du quorum exigé par les statuts, la présente convocation tient lieu de deuxième convocation à l'assemblée générale pour **le jeudi 27 juillet 2023 à 17h au Moulin d'Augustin, Avenue Louis Villaret, 34800 CLERMONT-L'HERAULT.** Laquelle deuxième assemblée pourra délibérer valablement quel que soit le nombre des associés coopérateurs présents ou représentés,
Les associés coopérateurs ont la faculté, à partir du quinzième jour précédant la date de cette assemblée, de prendre connaissance au siège de la coopérative, des comptes annuels, du rapport aux associés, du texte de résolutions proposées, du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels, ainsi que les statuts. Pour toutes questions concernant la coopérative, merci d'adresser un courrier.

**CLAUDE TAXI**
**SARL unipersonnelle**
**au capital de 1 €**
**Siège social : 6 bis boulevard Berthelot**
**Bureau 3**
**34000 MONTPELLIER**
**899 421 960 RCS de MONTPELLIER**

Le gérant, en date du 26/05/2023, a décidé à compter du 26/05/2023 :
- d'adjoindre à l'objet social les activités de : transport public routier de personnes pour les entreprises de taxis
Statuts modifiés en conséquence
Mention au RCS de MONTPELLIER.

**CLAUDE TAXI**
**SARL unipersonnelle**
**au capital de 1 €**
**Siège social : 19 rue Rigaud**
**34000 MONTPELLIER**
**899 421 960 RCS de MONTPELLIER**

Le gérant, en date du 08/03/2021, a décidé de transférer le siège social au 6 bis boulevard Berthelot, Bureau 3, 34000 MONTPELLIER, à compter du 08/03/2021.
Mention au RCS de MONTPELLIER.

**Avis de constitution**

Par acte ssp en date de 20/04/2023, il a été constitué une SASU
**Dénomination** : ASTONCOM
**Siège social** : 14 Passage du Fer à Cheval, 11200 ST ANDRE-DE-ROQUELONGUE
**Capital** : 200 €
**Activités principales** : Formation, audit, conseil, coaching en marketing, télémarketing, communication, commercial, management. Toutes prestations de service et la mise à disposition de tous moyens permettant les prestations de bien être, développement personnel, de détente, des loisirs ou activités connexes pour entreprise et particulier. Création de chaine YouTube et vente des supports en ligne. (Téléservice : support audio, texte et vidéo) Achat, vente et location de matériels divers non alimentaire. Créateur, Organisateur et animateur d'évènement divers. Création de site internet et de divers outils et support de communication. Commercialisation de nom de domaine et de marque de la propriété intellectuelle et tout ce qui se rattache directement ou indirectement à l'objet social
**Durée** : 99 ans
**Président** : Mme TESTUZ Sandrine 4 Passage du Fer à Cheval, 11200 ST ANDRE-DE-ROQUELONGUE
**Immatriculation** au RCS de NARBONNE.

**Avis de constitution**

Par acte ssp en date de 05/06/2023, il a été constitué une SAS
**Dénomination** : JEFACTUREPOURVOUS
**Sigle** : JFPV
**Siège social** : 185 Avenue Grassion Cibrand 34130 MAUGUIO
**Capital** : 2 000 €
**Activités principales** : Sous-traitance de facturation pour les TPE/PME et micro-entreprises
**Durée** : 99 ans
**Président** : M. MILLET Laurent, 185 Avenue Grassion Cibrand, 34130 MAUGUIO
**Directeur général** : M. AGNÉS Olivier, 644 Chemin du Puy Parc, Marepolis, 06600 ANTIBES
**Cession d'actions** : La cession des actions est libre.
**Exercice du droit de vote** : Une action égale une voix
**Conditions d'admission aux assemblées** : Tout Associé a le droit de participer aux décisions collectives et dispose à ce titre d'un nombre de voix égal au nombre d'actions qu'il possède.
**Immatriculation** au RCS de MONTPELLIER.

LANGUEDOC
APPELLATION D'ORIGINE CONTRÔLÉE

**Assemblée générale ordinaire**
**Mardi 27 juin 2023 à 14 h**
**Grande salle, Maison des vins du Languedoc, à LATTES**

**Convocation**

**14 heures** : L'AOC Languedoc de demain ? Atelier en 4 tables rondes sur 4 thèmes différents (le programme complet de cet atelier vous sera communiqué ultérieurement)
**16 heures** : Accueil des participants et enregistrement des mandats
Début de l'assemblée générale ordinaire
- Présentation des comptes de l'exercice 2022
-rapport de gestion du conseil d'administration présenté par le trésorier
-rapport général du Commissaire aux comptes
-approbation des comptes et affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2022
- Budget prévisionnel 2023 et taux des cotisations récolte 2023
- Renouvellement des membres sortants du Conseil d'Administration
- Rapports d'activité 2022
- Présentation économique - Christophe Jammes
- **Présentation et lancement de la nouvelle campagne de communication AOC Languedoc** - Olivier Legrand
- Rapport moral du Président
**19 heures : Célébration du départ à la retraite de Mireille Branger**
Cocktail dinatoire dans les jardins de la Maison des Vins du Languedoc & projection de la nouvelle campagne de communication AOC Languedoc

**Le président, Jean-Benoît CAVALIER**


**PAYSAN du Midi**
**L'hebdo des agricultures méditerranéennes**

**Courriel administration - gestion :** contact@pressagrimed.fr
**Courriel rédaction :** redaction@paysandumidi.fr
**Éditeur :** Pressagrimed SA
Mas de Saporta - CS 50032 - 34875 LATTES CEDEX
Tél. 04 67 07 03 66
R.C. Montpellier : B 459 800 165
Siret : 459 800 165 00068
S.A. au capital de 153 000 Euros
ISSN 1148-7488
Actionnaire principal : Espace Sud
**Directeur de publication :** Guilhem VIGROUX
**Directrice générale et rédactrice en chef :** Magali SAGNES - 06 78 00 38 43 pressagrimed@gmail.com
**Rédactrice en chef adjointe :** Florence GUILHEM (05 89) - 06 78 00 38 35 florence.guilhem@paysandumidi.fr
**Journalistes :** Philippe DOUTEAU (03 69) - 06 29 92 03 75 philippe.douteau@paysandumidi.fr
Anthony LOEHR - 06 82 04 18 12 anthony.loehr@paysandumidi.fr
Emmanuel DELARUE - Gabrielle LANTES - Céline ZAMBUJO
**Secrétaire de rédaction :** Yanick SIMAO (03 75)
**Conception graphique :** Corinne MILIANI (03 84)
**Fabrication, mise en page :** Corinne MILIANI (03 84)
Madeleine SERNIN (03 74)
Yanick SIMAO (03 75)
**Impression :** DIGITAPRINT
Rue Pierre Charpy
59440 AVESNES SUR HELPE
Origine du papier : Norvège
Taux de fibres recyclées : 0 %
Papier produit à partir de fibres IFCGD (Issues de Forêts Certifiées Gérées Durablement)
Certificat : PEFC/03-31-08
**Promotion - Abonnement :** Christel ROULENQ (03 67) abonnement@pressagrimed.fr
**Petites annonces :** Véronique BONVALOT (03 66) veronique.bonvalot@pressagrimed.fr
**Annonces légales et judiciaires :** Elina GRYCAN (03 80) legales@pressagrimed.fr
**Publicité locale :** Pauline SIMAO (03 73) 06 70 53 98 63 - pauline.simao@pressagrimed.fr
**Publicité nationale :** SA REUSSIR - CS 41442 - 75683 PARIS cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30
**Commission paritaire :** N° 0525 I 79637
**Dépôt légal :** à parution
***Pour joindre directement votre correspondant, composez le 04 67 07 puis les quatre chiffres qui suivent son nom.***


Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'éditeur est illicite (article L. 122-4 du code de la propriété intellectuelle).


PRÉFET DE L'HÉRAULT
*Liberté Égalité Fraternité*

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE préalable à la déclaration d'intérêt général au titre de l'article L211-7 et une procédure de déclaration sur l'eau au titre des articles L214-1 à 6 du code de l'environnement concernant le plan d'entretien et de gestion du bassin versant de l'Ensigaud 2023-2028, sur le territoire de la communauté d'agglomération Hérault Méditerranée**

Il sera procédé du lundi 12 juin 2023 à 8h au mercredi 12 juillet 2023 à 17h, soit durant 31 jours consécutifs, à une enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général au titre de l'article L211- 7 et une procédure de déclaration sur l'eau au titre des articles L214-1 à 6 du code de l'environnement, concernant le plan d'entretien et de gestion du bassin versant de l'Ensigaud 2023-2028, sur le territoire de la communauté d'agglomération Hérault Méditerranée.
La déclaration d'intérêt général et la déclaration sur l'eau permettront à la communauté d'agglomération Hérault Méditerranée d'entretenir la végétation sur les cours d'eau du bassin versant de l'Ensigaud, sur les communes de Montagnac et d'Aumes.
La personne responsable auprès de laquelle des renseignements peuvent être demandés à la communauté d'agglomération Hérault Méditerranée est Madame Kimberley ALBERT, service ingénierie aquatique et risques, téléphone 04 11 79 02 17, courriel k.albert@agglohm.net
Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif de Montpellier, pour conduire cette enquête est Madame Danielle BERNARD-CASTEL, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, retraitée.
Dossier d'enquête :
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment, le rapport sur les incidences environnementales, son résumé non technique, et le registre d'enquête, seront déposés et consultables du lundi 12 juin 2023 à 8h au mercredi 12 juillet 2023 à 17h :
- à la mairie de Montagnac, siège de l'enquête, du lundi au vendredi, de 8h à 12h, les après-midi des lundi, mardi et jeudi de 14h30 à 18h, les mercredi et vendredi de 14h à 17h,
- sur le site internet dédié à l'enquête publique, au lien suivant : https://www.democratie-active.fr/ppre-ensigaud/
- sur le site des services de l'État dans l'Hérault, au lien suivant : www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2
- au moyen du point numérique pour les usagers dans le hall d'accueil de la préfecture de l'Hérault, 34 place des martyrs de la résistance à Montpellier, sur rendez-vous au 04 67 61 61 61.
Observations et propositions :
Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant toute la durée de l'enquête, du lundi 12 juin 2023 à 08h au mercredi 12 juillet 2023 à 17h :
- sur le registre d'enquête déposé à la mairie de Montagnac, siège de l'enquête, suivant les horaires d'ouverture précités,
- les adresser par correspondance au commissaire enquêteur :
**Madame Danielle BERNARD-CASTEL Enquête publique Bassin versant de l'Ensigaud B, 5 Place Émile Combes, 34530 Montagnac**
- les déposer par voie électronique sur le site internet dédié à l'enquête publique : https://www.democratie-active.fr/ppre-ensigaud/
Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions à la mairie de Montagnac, siège de l'enquête, aux lieux, dates et horaires suivants :
- lundi 12 juin 2023, de 9h à 12h,
- jeudi 22 juin 2023, de 15h à 18h,
- mercredi 12 juillet 2023, de 14h à 17h.
Il pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui lui en fera la demande dûment motivée.
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la communauté d'agglomération Hérault Méditerranée, à la direction départementale des territoires et de la mer, à la commune de Montagnac et sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault : http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2 pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
À l'issue de l'enquête publique la décision susceptible d'être prise par le préfet de l'Hérault est la déclaration d'intérêt général au titre de l'article L211-7 et la déclaration sur l'eau au titre des articles L241-1 à 6 du code l'environnement du plan d'entretien et de gestion du bassin versant de l'Ensigaud 2023-2028, sur le territoire de la communauté d'agglomération Hérault Méditerranée.

**GAEC PRAT A DIOU**
**Groupement agricole d'exploitation en commun au capital de 90 000 euros, ayant son siège social au 73 route d'Adissan 34230 USCLAS-D'HÉRAULT, immatriculé au RCS de BÉZIERS n° 809 911 571**

Aux termes d'une délibération du 3 mai 2023, la collectivité des associés a décidé le transfert du siège social du groupement au : 124 chemin du Négadis, 34230 USCLAS-D'HÉRAULT. Les statuts seront modifiés en conséquence.

**SCEA DOMAINE MONPLÉZY**
**au capital de 2 040 euros, siège social : Domaine MONPLÉZY 34120 PÉZENAS, immatriculée au RCS de BÉZIERS sous le n° 481 729 119**

Aux termes d'une délibération du 11 mai 2023, la collectivité des associés a décidé la cessation par Mme SUTRA DE GERMA Anne de sa fonction de gérant de la société à effet au 31 mai 2023.

**HOTEL O**
**SARL au capital de 8 000 €**
**Siège social : Chemin de la Calade 4 Route de Palavas 34970 LATTES**
**527964647 RCS de MONTPELLIER**

Par AGE du 20/04/2023, il a été décidé de nommer nouveau gérant M. VALENTE Marc Guy Aimé demeurant 4 Rue du Puech Radier 34970 LATTES, à compter du 20/04/2023 en remplacement de Mme SANCHEZ Marie-Antoinette demissionnaire.
Mention au RCS de MONTPELLIER.

Dans l'annonce parue dans Le Paysan du Midi du 26/05/2023 concernant LES GENTLEMEN DE LA CLIM, il convient de lire : Les associés se réunissent en assemblée sur convocation du Président au siège social ou en tout autre lieu mentionné dans la convocation. Toutefois, tout associé disposant de plus de 10 % du capital peut demander la convocation d'une assemblée.

**KOB**
**SAS au capital de 10 000 €**
**Siège Social : 8 chemin des Servières 34800 CLERMONT-L'HERAULT**
**952 419 083 RCS de MONTPELLIER**

Décisions collectives unanimes des associés, en date du 07/06/2023, il a été décidé de transférer le siège social au 65 avenue Jean Jaurès 12100 MILLAU, à compter du 07/06/2023.
Radiation au RCS de MONTPELLIER et immatriculation au RCS de RODEZ.

**FACTORY 456**
**SAS au capital de 2 000 €**
**30 rue de Rhoda 34970 LATTES**
**RCS MONTPELLIER 894 817 832**

**Avis de modification du capital social**

L'AGM du 11/05/2023 a décidé à compter du 09/06/2023 d'augmenter le capital social de 18 000 € en le portant de 2 000 € à 20 000 €.
Mention au RCS MONTPELLIER.

**GAEC FERME DU CONTREVENT**
**GAEC au capital de 4 980 €**
**Siège social : La Barre 34520 SAINT-MAURICE-NAVACELLES**
**384 413 647 RCS MONTPELLIER**

**Avis de modification**

Par décision de l'AGE du 03/05/2023, il a été décidé de :
-Démission de Monsieur Maxime GERNEZ de sa qualité de gérant à compter du 03/05/2023.
-Nomination de Madame Angèle GASCOU-VAILLANCOURT en qualité de gérante à compter du 03/05/2023.
Modification au RCS de MONTPELLIER.

CABINET ERBRECH-MULLER
Experts-comptables
32, rue du vieux Bourg
57970 YUTZ
Tél. 03 82 53 83 58

**SARL E.M. EXPANSION**
**Société à responsabilité limitée au capital de 8 800,00 euros**
**Siège social : 7, rue d'Italie 66750 SAINT-CYPRIEN**
**379 449 788 RCS PERPIGNAN**

Suivant décisions de l'Assemblée Géné rale Extraordinaire en date du 14 avril 2023, l'assemblée générale a décidé de transférer le siège social, à compter du même jour, du 7, rue d'Italie à SAINT-CYPRIEN (66750) au Rue des Sonnailles, 4 Le Clos des Chênes à CAZEVIEILLE (34270). En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié. La société immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PERPIGNAN sous le numéro 379 449 788 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de MONTPELLIER. Gérance : Monsieur Michel BERREBI, demeurant Rue des Sonnailles, 4 Le Clos des Chênes à CAZEVIEILLE (34270).

**Pour avis, la gérance**
**Monsieur Michel BERREBI**

**BAMBOU**
**Société civile immobilière**
**Capital social : 10 000,00 EUROS**
**Siège social : 22 Impasse Sainte Thérèse 34300 AGDE**
**Siren 450 820 071 RCS BEZIERS**

**Avis de modification**

Aux termes d'un acte reçu par Maître LIENARD, notaire à SAINT THIBERY en date du 26/05/2023, il a été décidé le transfert du siège de la société de AGDE (34300) 14 chemin des Dunes à AGDE (34300) 22 Impasse Sainte Thérèse et ce à compter du 26/05/2023

**Pour avis et mention**

**JMB FAMILY**
**Société à responsabilité limitée**
**Capital Social : 1 000,00 euros**
**Siège social : 22 Impasse Sainte Thérèse 34300 AGDE**
**Siren 903 627 743 RCS BEZIERS**

**Avis de modification**

Aux termes d'un acte reçu par Maître LIENARD, notaire à SAINT THIBERY en date du 26/05/2023, il a été décidé le transfert du siège de la société de RIVIERE SUR TARN (12640) 11 rue de la Combes à AGDE (34300) 22 Impasse Sainte Thérèse et ce à compter du 26/05/2023
La société sera immatriculée au RCS de BEZIERS et sera radiée du RCS de RODEZ.

**Pour avis et mention**

**GFA DU MAS DE RIMBAULT**
**au capital de 609 796,07 €**
**Siège social : Mas Rimbault chemin de la Coste 34110 FRONTIGNAN**
**RCS MONTPELLIER n° 411 790 843**

Par AGE du 23/04/2023, les associés ont décidé la modification de l'objet social qui devient : "la propriété, la jouissance, l'administration et la mise en valeur de tous biens et droits immobiliers à usage agricole, et de tous bâtiments d'habitation et d'exploitation nécessaires à leur exploitation, ainsi que de tous immeubles par destination se rattachant à ces mêmes biens, dont le Groupement aura la propriété par suite d'apport ou d'acquisition. Le Groupement foncier agricole ne pourra procéder à l'exploitation en faire-valoir direct des biens compris dans son patrimoine". Les statuts seront modifiés en conséquence.

CESIS
CABINET D'AVOCATS

**126 rue Armand Fallières**
**63028 Clermont-Ferrand Cedex 2**

**IMMOBILIERE DE L'ALZETTE**
**Société par actions simplifiée**
**Au capital de 12 394,68 €**
**Siège social : 63 avenue Valéry Giscard d'Estaing 34410 SERIGNAN**
**RCS BEZIERS 825 179 849**

**Modification des dirigeants**

Aux termes d'un PV des décisions des coindivisaires de l'Associé Unique du 5 mai 2023, Madame Sabine HENNEQUIN demeurant 19 rue des Bourgauds, 63190 LEZOUX a été nommée en qualité de Président sans limitation de durée en remplacement de Monsieur Didier LEGER décédé le 19 août 2022, à compter rétroactivement du 20 août 2022, zéro heure. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de BEZIERS.

**Pour avis, le président**

CESIS
CABINET D'AVOCATS

**126 rue Armand Fallières**
**63028 CLERMONT-FERRAND CEDEX 2**

**IFPDNS**
**Société civile**
**Au capital de 1 200 €**
**Siège social : 63, avenue Valéry Giscard d'Estaing 34410 SERIGNAN**
**RCS BEZIERS 899 898 183**

**Avis de remplacement du gerant**

Aux termes d'une ASSP du 5 mai 2023, Madame Sabine HENNEQUIN demeurant 19 rue des Bourgauds 63190 LEZOUX a été nommée en qualité de gérant sans limitation de durée en remplacement de Monsieur Didier LEGER décédé le 19 août 2022, à compter rétroactivement du 20 août 2022, zéro heure. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Béziers.

**Pour avis, la gérance**

**GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN DU PIOCH DE JAFFET**
**société en liquidation**
**au capital social de 43 137,19 €**
**siège social : Rue du Mas de Gaussel 34800 CABRIÈRES,**
**RCS de BÉZIERS n° 404 569 766**

**Avis de clôture de liquidation**

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31/12/2022, à effet au 31/12/2022, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport des liquidateurs, M. SOLER Jean-Philippe, demeurant Hameau du Coudenas, 34320 FONTÈS, et M. SOLER Michel, demeurant 47 route de Péret, 34800 CABRIÈRES, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus aux liquidateurs et les a déchargé de leurs mandats, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation ont été déposés au greffe du Tribunal de commerce de BÉZIERS.


**Abonnez-vous en ligne**
**www.pressagrimed.fr**

**LES COTEAUX DE BERLOU**
**4 avenue des Vignerons**
**34360 BERLOU**
**775 965 742 00015 RCS BEZIERS**

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle du 30 juin 2023**

Les associés coopérateurs sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire annuelle le :

**mardi 30 juin 2023, à 10 h 30, au caveau de la cave coopérative, 34360 Berlou**

**ORDRE DU JOUR**

- Approbation du procès-verbal de la dernière AGO.
- Rapport aux associés coopérateurs.
- Rapports du commissaire aux comptes.
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/22.
- Document visé à l'article L521-3-1 III du Code rural et de la pêche maritime.
- Affectation du résultat.
- Quitus aux administrateurs.
- Fixation de la somme globale de l'indemnité compensatrice du temps consacré à l'administration de la coopérative allouée aux administrateurs.
- Constatation de la variation du capital social au cours de l'exercice.
- Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration.
- Approbation du budget nécessaire aux formations des administrateurs visées au paragraphe 5 de l'article 22 des statuts.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Les associés coopérateurs ont la faculté, à partir du quinzième jour précédant l'assemblée de prendre connaissance au siège de la coopérative des documents suivants : comptes annuels, rapport du conseil d'administration aux associés coopérateurs, texte des résolutions proposées, rapports du commissaire aux comptes sur les comptes annuels, document prévu au III de l'article L 521-3-1 du Code rural et de la pêche maritime, Document relatif à l'écart entre le prix indiqué lors de la précédente assemblée générale ordinaire et le prix effectivement payé aux associés coopérateurs pour leurs apports, Attestation du commissaire aux comptes sur l'exactitude des informations. Toute nouvelle candidature au mandat d'administrateur devra parvenir à la cave coopérative, avant l'assemblée générale par lettre recommandée.

**Conchita SORIANO, la présidente**

---

**SOCIÉTÉ CIVILE D'EXPLOITATION AGRICOLE DU DOMAINE DE FONDOUCE**
**société en liquidation**
**au capital social de 300 152,30 €,**
**Siège social : Domaine de Fondouce**
**34560 VILLEVEYRAC,**
**RCS de MONTPELLIER n° 433 590 270**

**Avis de clôture de liquidation**

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31/10/2022, à effet au 31/10/2022, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport des liquidateurs, M. CAZALIS DE FONDOUCE Olivier, demeurant : Domaine de Fondouce, 34560 VILLEVEYRAC, et M. CAZALIS DE FONDOUCE Thomas, demeurant : Domaine de Fondouce, 34560 VILLEVEYRAC, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus aux liquidateurs et les a déchargé de leurs mandats, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation ont été déposés au greffe du Tribunal de commerce de MONTPELLIER.

---

**SLAM**
**SASU au capital de 500 €**
**2 av. des Cormorans**
**11430 GRUISSAN**
**RCS NARBONNE 800 946 790**

**Avis de modification**

L'AGE du 31/03/2023 a décidé à compter du 01/04/2023 de nommer président TOUSNAKHOFF Alexandre Claude, 2 Av. des Cormorans, 11430 GRUISSAN en remplacement de ALESSIO Mélanie Amandine Alexandra, pour cause de démission.
Mention au RCS NARBONNE.

---

safer Occitanie

10 chemin de la Lacade Auzeville-Tolosane
BP 22125,
31321 CASTANET-TOLOSAN

| | |
|---|---|
| Aude | Tél. 04 68 47 70 70 |
| Gard | Tél. 04 66 04 99 30 |
| Hérault | Tél. 04 67 07 10 70 |
| Lozère | Tél. 04 66 49 00 90 |
| P.-O. | Tél. 04 68 51 91 91 |
| Ariège | Tél. 05 34 09 34 50 |

**APPELS A CANDIDATURE**

**Articles L 143.3 et R 142.3 du Code Rural**
**La Safer Occitanie propose de rétrocéder les biens fonciers ci-dessous, la désignation cadastrale et le zonage des biens dans un document d'urbanisme peuvent être obtenus soit à l'adresse indiquée ci-contre, soit sur l'avis affiché à la mairie de la commune concernée. Tout intéressé pourra obtenir plus d'informations auprès de la Safer, et déposer sa candidature par email ou courrier postal. Les candidatures seront reçues par écrit jusqu'à la date d'échéance indiquée ci-dessous.**

| Dpt | Communes | Références cadastrales | Superficie totale par commune |
|---|---|---|---|
| GARD | MONTAREN-ET-SAINT-MEDIERS | **Propriété : 28 a 90 ca**<br>AK- 1<br>Urb : Cmne de MONTAREN-ET-SAINT-MEDIERS : ZONE N<br>Libre<br>Bâti : Non | **28 a 90 ca** |

**Date d'échéance des candidatures : le 04/07/2023**

**RETROUVEZ TOUS NOS APPELS A CANDIDATURES**
**SUR LE SITE INTERNET DE LA SAFER Occitanie : www.safer-occitanie.com/**

---

**Société coopérative agricole à capital variable**
**CUMA ROQUEBASSE**
**Siège social : Le Canalet**
**Chez M. MARTINEZ Christian,**
**34420 VILLENEUVE-LES-BÉZIERS**
**N° d'agrément 34-610**
**N° d'immatriculation au RCS BEZIERS 349 500 447**

Aux termes de l'AG extraordinaire en date du 02/06/2023, il a été décidé la dissolution anticipée de la Cuma à compter du 02/06/2023 et sa mise en liquidation amiable.
A été désigné liquidateur : M CROS Xavier, demeurant à Campagne Saint Michel 34710 LESPIGNAN,
Lequel dispose des pouvoirs les plus étendus.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés à Le Canalet Chez M. MARTINEZ Christian, 34420 VILLENEUVE-LES-BÉZIERS siège de la liquidation.
Le dépôt des actes et pièces relatif à la liquidation sera effectué au GTC de BEZIERS.

**Le liquidateur**
**CROS Xavier**

---

**Société coopérative agricole à capital variable**
**CUMA ROQUEBASSE**
**Siège social : Le Canalet**
**Chez M. MARTINEZ Christian,**
**34420 VILLENEUVE-LES-BÉZIERS**
**N° d'agrément 34-610**
**N° d'immatriculation au RCS BÉZIERS 349 500 447**

**Avis de clôture de liquidation**

Aux termes de l'AG ordinaire en date du 09/06/2023, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation ont été déposés au GTC de BÉZIERS.

**Le liquidateur**
**CROS Xavier**

---

**ARMAS**
**Société civile immobilière**
**Capital social : 10 000,00 EUROS**
**Siège social :**
**22 Impasse Sainte Thérèse**
**34300 AGDE**
**SIREN 441 827 896 RCS BEZIERS**

**Avis de modification**

Aux termes d'un acte reçu par Maître LIENARD, notaire à SAINT THIBERY en date du 26/05/2023, il a été décidé le transfert du siège de la société de AGDE (34300) Chemin Notre Dame à Saint Martin Mer et Soleil à AGDE (34300) 22 Impasse Sainte Thérèse et ce à compter du 26/05/2023.

**Pour avis et mention**

---

**Avis de constitution**

Il a été constitué une société par acte sous seing privé
**Dénomination** : PIC.
**Forme** : Société civile immobilière.
**Siège social** : 1124 ancien chemin du Moulin, 34270 Les Matelles.
**Objet** : Acquisition, mise en valeur, gestion, location, exploitation, cession, administration de tous biens immobiliers.
**Durée de la société** : 99 années.
**Cession de parts et agrément** : Cession de parts libres entre associés et ascendants, descendants.
Agrément dans tous les autres cas.
**Gérant** : Monsieur Romain LAFONT, demeurant 1124 ancien chemin du Moulin, 34270 LES MATELLES
**Gérants** : Monsieur Florian LAFONT, demeurant 105B impasse des Hannetons, 30100 ALES. Monsieur Daniel GARCIA, demeurant 10 rue Fanfonne Guillierme, 30740 LE CAILAR.
La société sera **immatriculée** au RCS de MONTPELLIER.

## LES MOTS CROISÉS *de la semaine*

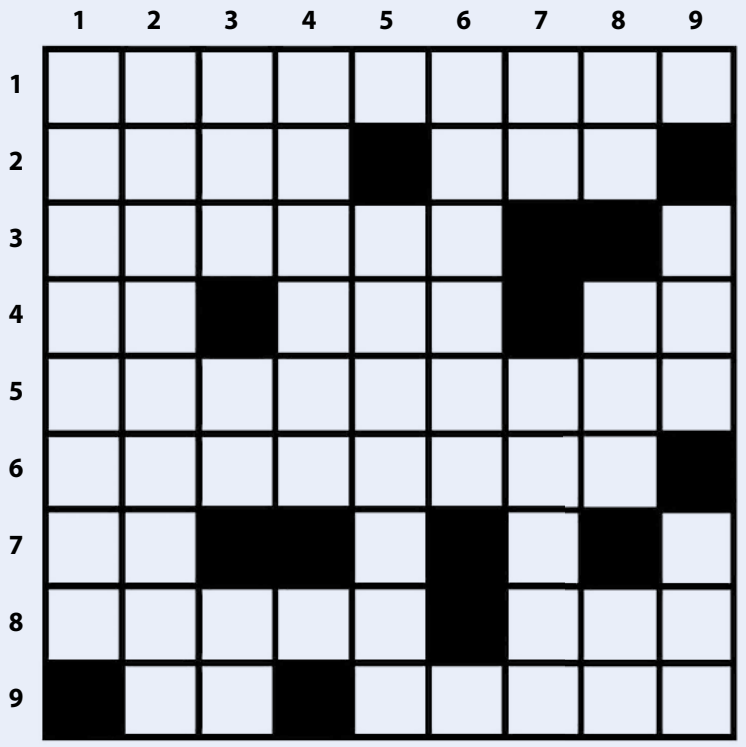

**Horizontalement**
**1.** Gloutonnement.
**2.** Enlevé. Retiré.
**3.** Boissons fermentées.
**4.** Sur Tille. Roi d'Israël. Bout de bout.
**5.** Ville de Chine.
**6.** Reviendra.
**7.** Fleuve côtier.
**8.** Apparu. Terre en mer.
**9.** Onze à Rome. Prénom féminin.

**Verticalement**
**1.** Tranchas.
**2.** Artères et veines.
**3.** Composacée. Privatif. Pouffé.
**4.** Prononcèrent.
**5.** Evaser.
**6.** De la Meuse.
**7.** Agent de liaison. Ralentisseur.
**8.** Issu. Serpent. Article.
**9.** Nuque. Général sudiste.

**Solution des mots croisés**

HORIZONTALEMENT
**1.** Avidement. **2.** Ravi. Oté. **3.** Bières. **4.** Is. Ela. Bo. **5.** Tsinanfou. **6.** Rentrera. **7.** Aa. **8.** Surgi. Ile. **9.** Xi. Renée.

VERTICALEMENT
**1.** Arbitras. **2.** Vaisseaux. **3.** Ive. In. Ri. **4.** Dirent. **5.** Elargir. **6.** Mosane. **7.** Et. Frein. **8.** Né. Boa. Le. **9.** Cou. Lee.

## PERMANENCES

### SAFER OCCITANIE

**AUDE**

**◗ Narbonne**
Maison des Vignerons, ZAC Bonne Source, 11100 Narbonne
**Paul Camman et Gilles Aghilon**
**Jeudi de 9 h à 12 h**

**◗ Castelnaudary**
CER France, Av. du Dr Guilhem, 11400 Castelnaudary
**Julien Amigues**
**Mercredi de 9 h à 12 h**

**◗ Limoux**
Syndicat du cru, Promenade du Tivoli, 11300 Limoux
**Axelle Le Beux**
**Jeudi de 9 h à 12 h**

**◗ Carcassonne**
ZA de Sautès, 11890 Trèbes
**Edwige Bertrand et Anthony Fratter**
**Mardi de 9 h à 12 h**

**HÉRAULT**

**◗ Montblanc**
Chambre de l'Agriculture, Quartier d'Entreprises de l'Europe, 34290 Montblanc
**Nora Taberkokt et Marie Arranger** pour le secteur du Biterrois, Minervois et Saint-Chinianais
**Sur rendez-vous le mardi**
**Patrice Negrou** pour le secteur du Piscénois
**Sur rendez-vous**
**Mehdi Kacimi** pour le secteur Vallée de l'Hérault
**Sur rendez-vous**

**◗ Gignac**
ASA de Gignac, 1 parc Camalcé, 34150 Gignac
**Mehdi Kacimi** pour le secteur Bassin de Thau et Moyenne Vallée de l'Hérault
**Sur rendez-vous**
**Nathalie Poudou** pour le secteur des Terrasses du Larzac et de la Haute Vallée de l'Hérault
**1er mardi de chaque mois de 9 h à 12 h**

**◗ Lodève**
Maison des Services Publics, immeuble Barral (derrière la Mairie), 34700 Lodève
**Florent Mayran** pour le secteur de Montagne-Hérault et Saint-Ponais
**Sur rendez-vous**

**◗ Bédarieux**
Maison de Pays, 1 rue de la République, 34600 Bédarieux
**Florent Mayran** pour le secteur de Montagne-Hérault et Saint-Ponais
**Sur rendez-vous**

**◗ Saint-Pons-de-Thomières**
Maison du Développement à la Mairie, 34200 Saint-Pons-de-Thomières
**Florent Mayran** pour le secteur de Montagne-Hérault et Saint-Ponais
**Sur rendez-vous**

**◗ Lattes**
Domaine de Maurin, 34973 Lattes
**Arnaud Vié** pour le secteur Est montpelliérain et Pic Saint-Loup
**Sur rendez-vous**

**◗ Marsillargues**
Mairie, 34590 Marsillargues
**Arnaud Vié** pour le secteur Est montpelliérain et Pic Saint-Loup
**Sur rendez-vous**

**◗ Valflaunès**
Syndicat du Cru Pic Saint-Loup, 34270 Valflaunès
**Arnaud Vié** pour le secteur Est Montpelliérain et Pic St-Loup
**1er vendredi du mois de 9 h à 12 h**

**GARD**

**◗ Nîmes**
Service départemental du Gard, Mas de l'agriculture, 1120 route de Saint-Gilles, 30000 Nîmes
**Tous les conseillers 'Foncier'**
**Lundi de 10 h 30 à 12 h 30**

**◗ Le Vigan**
Maison de la formation et des entreprises, 30 route du Pont de Lacroix, 30120 Le Vigan
**Léa Danieli**
**2e et 4e mercredi du mois de 9 h à 12 h**

**◗ Alès**
Chambre d'agriculture, 4A chemin des Caves, 30340 Saint-Privat-des-Vieux
**Jeudi de 9 h à 12 h**

**◗ Bagnols-sur-Cèze**
CER France, 231 chemin du Vieux de Chusclan, ZA de l'Euze, 30200 Bagnols-sur-Cèze
**Sylvain Broussous**
**Jeudi de 9 h à 12 h**

## FRANCEAGRIMER CONTRATS D'ACHAT VINS

**Semaine du 4 au 10 juin 2023**

**Vins rouges avec mention de cépage : vin de France sans IG avec mention de cépage :** de 11° à 12° : 361 hl, 77,42 €/hl, 6,64 €/°/hl. + de 12° : 5 346 hl, 69,90 €/hl, 5,34 €/°/hl. **Total vins rouges sans IG : 5 707 hl, 70,38 €/hl, 5,42 €/°/hl. Vin IGP avec mention de cépage :** de 11° à 12° : 4 500 hl, 87,00€/hl, 7,25 €/°/hl. + de 12° : 11 164 hl, 90,53 €/hl, 6,76 €/°/hl. **Total vins rouges IGP : 15 664 hl, 89,51 €/hl, 6,89 €/°/hl. Total vins rouges : 21 371 hl, 84,40 €/hl, 6,50 €/°/hl.**

**Vins rosés avec mention de cépage : vin de France sans IG avec mention de cépage :** de 11° à 12° : 100 hl, 125,00€/hl, 10,78 €/°/hl. + de 12° : 1 390 hl, 65,00 €/hl, 5,24 €/°/hl. **Total vins rosés sans IG : 1 490 hl, 69,03 €/hl, 5,59 €/°/hl. Vin IGP avec mention de cépage :** de 11° à 12° : 3 050 hl, 83,75€/hl, 6,98 €/°/hl. + de 12° : 5 791 hl, 84,17 €/hl, 6,67 €/°/hl. **Total vins rosés sans IG : 8 841 hl, 84,02 €/hl, 6,77 €/°/hl. Total vins rosés : 10 331 hl, 81,86 €/hl, 6,60 €/°/hl.**

**Vins blancs avec mention de cépage : vin de France sans IG avec mention de cépage :** de 11° à 12° : 1 617 hl, 104,45 €/hl, 8,71 €/°/hl. + de 12° : 1 083 hl, 107,53 €/hl, 8,31€/°/hl. **Total vins blancs sans IG : 2 700 hl, 105,68 €/hl, 8,54 €/°/hl. Vin IGP avec mention de cépage :** de 11° à 12° : 4 380 hl, 103,13 €/hl, 8,72 €/°/hl. + de 12° : 11 515 hl, 110,38 €/hl, 8,47 €/°/hl. **Total vins blancs IGP : 15 895 hl, 108,38 €/hl, 8,54 €/°/hl. Total vins blancs : 18 595 hl, 107,99 €/hl, 8,54 €/°/hl.**

**Vins rouges d'assemblage : vin de France sans IG d'assemblage :** de 11° à 12° : 2 725 hl, 69,81 €/hl, 5,82 €/°/hl. + de 12° : 4 926 hl, 64,71 €/hl, 4,97 €/°/hl. **Total vins rouges sans IG : 7 651 hl, 66,53 €/hl, 5,26 €/°/hl. Vin IGP d'assemblage :** de 11° à 12° : 943 hl, 79,20 €/hl, 6,60 €/°/hl. + de 12° : 2 014 hl, 84,81 €/hl, 6,51 €/°/hl. **Total vins rouges IGP : 2 957 hl, 83,02 €/hl, 6,54 €/°/hl. Total vins rouges : 10 608 hl, 71,12 €/hl, 5,61 €/°/hl.**

**Vins rosés d'assemblage : vin de France sans IG d'assemblage :** de 11° à 12° : 1 344 hl, 57,62 €/hl, 4,87 €/°/hl. + de 12° : 3 268hl, 89,93 €/hl, 7,05 €/°/hl. **Total vins rosés : 4 612 hl, 80,51 €/hl, 6,45 €/°/hl. Vin IGP d'assemblage :** de 11° à 12° : 6 371 hl, 69,41 €/hl, 5,79 €/°/hl. + de 12° : 6 748 hl, 81,59 €/hl, 6,42 €/°/hl. **Total vins rosés IGP : 13 119 hl, 75,67 €/hl, 6,12 €/°/hl. Total vins rosés : 17 731 hl, 76,93 €/hl, 6,21 €/°/hl.**

**Vins blancs d'assemblage : vin de France sans IG d'assemblage :** de 11° à 12° : 1 147 hl, 85,40 €/hl, 7,28 €/°/hl. + de 12° : 1 198 hl, 92,75 €/hl, 7,34 €/°/hl. **Total vins blancs sans IG : 2 345 hl, 89,15 €/hl, 7,31 €/°/hl. Vin IGP d'assemblage :** de 11° à 12° : 764 hl, 87,43 €/hl, 7,29 €/°/hl. + de 12° : 1 650 hl, 98,59 €/hl, 7,53 €/°/hl. **Total vins blancs sans IG : 2 414 hl, 95,06 €/hl, 7,46 €/°/hl. Total vins blancs : 47593 hl, 92,15 €/hl, 7,39 €/°/hl.**

### Cumul de la semaine 1 à 45 de la campagne 2022-2023

**Activité et prix des vins de France sans IG et des vins IGP rouges.** Vin IGP : 2 468 mhl, 92,70 €/hl, 6,97 €/°/hl. Vin sans IG : 740 mhl, 74,25 €/hl, 5,75 €/°/hl.

**Activité et prix des vins de France sans IG et des vins IGP rouges avec mention de cépage.** Vin IGP : 2 048 mhl, 95,27 €/hl, 7,09 €/°/hl. Vin sans IG : 397 mhl, 82,70 €/hl, 6,34 €/°/hl.

**Activité et prix des vins de France sans IG et des vins IGP d'assemblage rouges.** Vin IGP : 419 mhl, 80,13 €/hl, 6,38 €/°/hl. Vin sans IG : 343 mhl, 64,48 €/hl, 5,04 €/°/hl.

**Activité et prix des vins de France sans IG et des vins IGP rosés.** Vin IGP : 2 220 mhl, 89,70 €/hl, 7,23 €/°/hl. Vin sans IG : 407 mhl, 72,95 €/hl, 5,94 €/°/hl.

**Activité et prix des vins de France sans IG et des vins IGP rosés avec mention de cépage.** Vin IGP : 1 159 mhl, 88,65 €/hl, 7,06€/°/hl. Vin sans IG : 113 mhl, 80,43 €/hl, 6,58 €/°/hl.

**Activité et prix des vins de France sans IG et des vins IGP d'assemblage rosés.** Vin IGP : 1 061 mhl, 90,85 €/hl, 7,42€/°/hl. Vin sans IG : 294 mhl, 70,06€/hl, 5,70 €/°/hl.

**Activité et prix des vins de France sans IG et des vins IGP blancs.** Vin IGP : 1 799 mhl, 113,21 €/hl, 8,96 €/°/hl. Vin sans IG : 776 mhl, 102,57 €/hl, 8,49 €/°/hl.

**Activité et prix des vins de France sans IG et des vins IGP blancs avec mention de cépage.** Vin IGP : 1 566 mhl, 114,60 €/hl, 9,01 €/°/hl. Vin sans IG : 464 mhl, 108,90 €/hl, 8,91 €/°/hl.

**Activité et prix des vins de France sans IG et des vins IGP d'assemblage blancs.** Vin IGP : 233 mhl, 103,91 €/hl, 8,59€/°/hl. Vin sans IG : 312 mhl, 93,18€/hl, 7,85 €/°/hl.

## AOC DU LANGUEDOC ENREGISTREMENT DES TRANSACTIONS

Période du 01/05/2023 au 31/05/2023. Tous millésimes
**c :** nombre de contrats - **hl :** volume - **€/hl :** prix moyen

**Languedoc : Rouge :** 25 c, 4 577 hl, 122,71 €/hl (2022 : 3 224 hl, 129,73 €/hl). **Rosé :** 11 c, 3 805 hl, 170,85 €/hl (2022 : 1 364 hl, 170,85 €/hl). **Blanc :** 7 c, 666 hl, 131,32 €/hl (2022 : 635 hl, 131,32 €/hl). **Total :** 43 c, 9 048 hl, 129,07 €/hl.

**Total Languedoc : 43 c, 9 048 hl, 129,07 €/hl.**

**Cabardès : Rouge :** 1 c, 315 hl, 130,00 €/hl (2022 : 315 hl, 130,00 €/hl). **Total :** 1 c, 315 hl, 130,00 €/hl.

**Corbières : Rouge :** 16 c, 6 034 hl, 130,06 €/hl (2022 : 4 383 hl, 114,64 €/hl). **Rosé :** 1 c, 200 hl, 125,00 €/hl (2022 : 200 hl, 125,00 €/hl). **Total :** 17 c, 6 234 hl, 129,75 €/hl.

**Grés de Montpellier : Rouge :** 4 c, 139 hl, 220,07 €/hl (2021 : 59 hl, 210,00 €/hl). **Total :** 4 c, 139 hl, 220,07 €/hl.

**Limoux : Blanc :** 6 c, 429 hl, 270,00 €/hl (2022 : 275 hl, 270,00 €/hl). **Total :** 6 c, 429 hl, 270,00 €/hl.

**Languedoc Montpeyroux : Rouge :** 2 c, 162 hl, 250,00 €/hl (2020 : 86 hl, 250,00 €/hl). **Total :** 2 c, 162 hl, 250,00 €/hl.

**Picpoul de Pinet : Blanc :** 8 c, 5 078 hl, 220,00 €/hl (2022 : 5 078 hl, 220,00 €/hl). **Total :** 8 c, 5 078 hl, 220,00 €/hl.

**Languedoc Pézenas : Rouge :** 1 c, 90 hl, 180,00 €/hl (2020 : 90 hl, 180,00 €/hl). **Total :** 1 c, 90 hl, 180,00 €/hl.

DR

**Saint-Chinian : Rouge :** 6 c, 1 012 hl, 144,16 €/hl (2022 : 892 hl, 142,03 €/hl). **Blanc :** 2 c, 76 hl, 200,00 €/hl (2022 : 76 hl, 200,00 €/hl). **Total :** 8 c, 1 088 hl, 148,06 €/hl.

**Total grands vins : 47 c, 13 535 hl, 146,91 €/hl.**

**La Clape : Rouge :** 2 c, 280 hl, 183,75 €/hl (2022 : 280 hl, 183,75 €/l). **Total :** 2 c, 280 hl, 183,75 €/hl.

**Faugères : Rouge :** 6 c, 410 hl, - €/hl (2022 : 209 hl, - €/hl). **Total :** 6 c, 410 hl, - €/hl.

**Fitou : Rouge :** 7 c, 2 871 hl, 189,29 €/hl (2022 : 2 771 hl, 190,34 €/hl). **Total :** 7 c, 2 871 hl, 189,29 €/hl.

**Pic Saint Loup : Rouge :** 5 c, 455 hl, 400,00 €/hl (2022 : 267 hl, 400,00 €/hl). **Total :** 5 c, 455 hl, 400,00 €/hl.

**Terrasses du Larzac : Rouge :** 5 c, 526 hl, 270,00 €/hl (2022 : 50 hl, 270,00 €/hl). **Total :** 5 c, 526 hl, 270,00 €/hl.

**Minervois La Livinière : Rouge :** 2 c, 148 hl, 250,00 €/hl (2021 : 148 hl, 250,00 €/hl). **Total :** 2 c, 148 hl, 250,00 €/hl.

**Total Terroirs d'Ambition : 27 c, 4 690 hl, 204,61 €/hl.**

**Muscat de Mireval : Blanc :** 1 c, 30 hl, 250,00 €/hl (2021 : 30 hl, 250,00 €/hl). **Total :** 1 c, 30 hl, 250,00 €/hl.

**Total Muscat : 1 c, 30 hl, 250,00 €/hl.**

**Totaux généraux :**
**Rouge :** 82 c, 17 019 hl, 156,27 €/hl.
**Rosé :** 12 c, 4 005 hl, 155,82 €/hl.
**Blanc :** 24 c, 6 279 hl, 180,03 €/hl.
**Généraux :** 118 c, 27 303 hl, 158,01 €/hl.

## INTER RHÔNE

Bilan des enregistrements des transactions en vrac du 02/06/2023 au 08/06/2023.
**En gras : AOC, Contrats (c), Volume (hl) de la semaine, Volume pris en compte pour la cotation de la semaine, Volume campagne tout millésime, Volume millésime 2022, Évolution (%).** *En maigre : Contrats (c), Volume (hl) de la semaine, Volume pris en compte pour la cotation de la semaine, Prix moyen de la semaine, Prix moyen Millésime* depuis le 1er/08/2022.*

**Côtes du Rhône régional : 34 c, 31 609 hl, 31 287 hl, 803 759 hl, 605 124 hl, - 2 %. Millésime 2022 : 27 c, 30 371 hl, 30 189 hl. Rouge Millésime 2022 : 23 c, 30 047 hl, 29 865 hl, 99,40 €, 124,10 €.** Rouge conventionnel 2022 : 13 c, 26 977 hl, 26 977 hl, 99,30 €, 121,00 €. Rouge Label (HVE, Terra Vitis) : 6 c, 2 778 hl, 2 778 hl. **Blanc Millésime 2022 : 3 c, 174 hl, 174 hl, ns*, 174,90 €. Millésime 2021 : 5 c, 605 hl, 465 hl. Rouge Millésime 2021 : 5 c, 605 hl, 465 hl, 138,20 €, 102,10 €.** Rouge conventionnel 2021 : 3 c, 350 hl, 350 hl, 101,40 €, 96,40 €.

**Côtes du Rhône villages : 9 c, 1 271 hl, 734 hl, 128 465 hl, 94 693 hl, - 18 %.**

**CDR villages avec NG : 6 c, 653 hl, 479 hl, 63 997 hl, 48 025 hl, 5 %.**

**Gigondas : 4 c, 320 hl, 296 hl, 20 351 hl, 11 736 hl, 6 %. Millésime 2022 : 3 c, 296 hl, 296 hl. Rouge Millésime 2022 : 3 c, 296 hl, 296 hl, 809,30 €, 790,30 €.**

**Costières de Nîmes : 9 c, 1 346 hl, 128 hl, 70 381 hl, 53 804 hl, - 4 %.**

**Luberon : 3 c, 150 hl, 150 hl, 74 796 hl, 72 014 hl, - 17 %.**

**Ventoux : 4 c, 370 hl, 370 hl, 111 875 hl, 89 582 hl, - 8 %. Millésime 2022 : 4 c, 370 hl, 370 hl.**

** Pour des raisons de secrets statistiques, seul le prix moyen cumulé est affiché.*

OB

## MARCHÉ VRAC PAYS D'OC IGP

Période du 05/06/2023 au 09/06/2023. Source : Contrats d'achat vrac Inter Oc.
**hl :** volume vrac - **€/hl :** prix moyen - **c :** nombre de contrats - **€/hl :** prix mini - **€/hl :** prix maxi.

### MILLÉSIME 2022

**Pays d'Oc IGP : 28 015 hl, 94,96 €/hl, 71 c, 70,00 €/hl, 150,00 €/hl.**

**Rouge : 7 741 hl, 87,97 €/hl, 24 c, 70,00 €/hl, 105,00 €/hl.** Cabernet-Sauvignon : 4 376 hl, 90,73 €/hl, 11 c, 70,00 €/hl, 105,00 €/hl. Merlot : 1 910 hl, 81,83 €/hl, 7 c, 70,00 €/hl, 92,00 €/hl. Syrah : 1 375 hl, 87,02 €/hl, 5 c, 70,00 €/hl, 100,00 €/hl. Autres cépages : ns.

**Rosé : 7 216 hl, 80,26 €/hl, 16 c, 72,00 €/hl, 90,00 €/hl.** Cinsault : 2 915 hl, 83,46 €/hl, 3 c, 73,00 €/hl, 85,00 €/hl. Syrah : 2 437 hl, 75,63 €/hl, 5 c, 72,00 €/hl, 80,00 €/hl. Autres cépages : ns.

**Blanc : 13 058 hl, 107,23 €/hl, 31 c, 90,00 €/hl, 150,00 €/hl.** Chardonnay : 9 239 hl, 109,82 €/hl, 17 c, 100,00 €/hl, 150,00 €/hl. Sauvignon Blanc : 2 479 hl, 101,32 €/hl, 5 c, 95,00 €/hl, 110,00 €/hl. Autres cépages : ns.

Les cotations de Pays d'Oc ne prennent pas en compte les contrats intra-groupes.

## MARCHÉ VRAC PAYS D'OC IGP BIO

Période du 05/06/2023 au 09/06/2023.
Source : Contrats d'achat vrac Inter Oc.

### MILLÉSIME 2022

**Pays d'Oc IGP : 821 hl, 127,57 €/hl, 9 c, 90,00 €/hl, 180,00 €/hl.**

**Rouge : 100 hl, 150,00 €/hl, 1 c, 150,00 €/hl, 150,00 €/hl.** Pinot Noir : 100 hl, 150,00 €/hl, 1 c, 150,00 €/hl, 150,00 €/hl.

**Blanc : 721 hl, 124,46 €/hl, 8 c, 90,00 €/hl, 180,00 €/hl.** Chardonnay : 243 hl, 144,73 €/hl, 3 c, 130,00 €/hl, 165,00 €/hl. Colombard : 200 hl, 90,00 €/hl, 1 c, 90,00 €/hl, 90,00 €/hl. Générique Blanc : 95 hl, 116,32 €/hl, 2 c, 113,00 €/hl, 120,00 €/hl. Sauvignon Blanc : 48 hl, 180,00 €/hl, 1 c, 180,00 €/hl, 180,00 €/hl. Viognier : 135 hl, 125,00 €/hl, 1 c, 125,00 €/hl, 125,00 €/hl.

Les cotations de Pays d'Oc Bio ne prennent pas en compte les contrats intra-roupes.

## MARCHÉS DES FRUITS ET LÉGUMES - Draaf - Réseau des nouvelles des marchés (RNM)

| Avignon - Cavaillon du 8 juin | Moy | Var | Mini | Max | Qté (T) |
|---|---|---|---|---|---|
| ABRICOT Espagne cat.I 45-50mm | 3.40 | -0.10 | 3.20 | 3.50 | |
| ABRICOT type orangé rouge France cat.I 45-50mm plateau | 4.10 | = | 3.85 | 4.50 | |
| ABRICOT type orangé rouge France cat.I 50-55mm plateau | 4.30 | | 4.20 | 4.39 | |
| AIL violet frais Sud-Est cat.I | 6.00 | = | 5.00 | 7.26 | |
| AIL violet sec Argentine cat.I | 5.85 | = | 5.49 | 6.05 | |
| AIL violet sec Espagne cat.I sac 5kg | 4.00 | = | 3.78 | 5.20 | |
| ANANAS Pain de sucre Import cat.I moyen | 3.70 | = | 3.50 | 3.96 | |
| ANANAS Sweet Côte d'Ivoire B(1100-1500g) bateau (la pièce) | 2.00 | = | 1.70 | 2.19 | |
| ANANAS Victoria Import cat.I moyen | 6.25 | = | 5.63 | 6.50 | |
| AUBERGINE Espagne cat.I | 1.65 | -0.25 | 1.54 | 1.80 | |
| AUBERGINE France cat.I | 2.30 | = | 2.20 | 2.50 | |
| AVOCAT Hass Import colis de 20 (les 20 pièces) | 21.80 | +0.40 | 19.58 | 24.50 | |
| BANANE Afrique cat.I | 1.35 | +0.05 | 1.28 | 1.40 | |
| BANANE DOM cat.I | 1.45 | = | 1.40 | 1.50 | |
| BETTERAVE ROUGE ronde cuite Sud-Est sous vide sachet 500g | 2.10 | = | 1.72 | 2.40 | |
| CAROTTE Espagne avec fane cat.I botte (la botte) | 1.60 | -0.05 | 1.45 | 1.70 | |
| CAROTTE Espagne cat.I colis 12kg | 1.60 | = | 1.50 | 2.04 | |
| CAROTTE France avec fane cat.I botte (la botte) | 1.70 | = | 1.60 | 1.98 | |
| CÉLERI-BRANCHE vert France cat.I plateau | 1.70 | = | 1.60 | 1.82 | |
| CÉLERI-RAVE Belgique plateau (la pièce) | 2.20 | | 1.93 | 2.70 | |
| CÉLERI-RAVE France plateau (la pièce) | 1.80 | -0.05 | 1.70 | 1.80 | |
| CERISE rouge France cat.I +26mm plateau | 8.50 | +0.20 | 7.93 | 9.00 | |
| CHAMPIGNON DE PARIS Europe de l'est cat.I gros plateau 2kg | 3.50 | = | 3.05 | 3.80 | |
| CHICORÉE frisée France cat.I (la pièce) | 2.00 | = | 1.85 | 2.20 | |
| CHICORÉE Rouge de Trévise Italie cat.I | 3.20 | = | 2.77 | 3.95 | |
| CHICORÉE Scarole France cat.I (la pièce) | 2.00 | = | 1.85 | 2.20 | |
| CHOU Chinois U.E. cat.I colis de 6 (les 6 pièces) | 12.80 | +0.70 | 12.00 | 14.40 | |
| CITRON Espagne cat.I 4(58-67mm) | 2.00 | +0.20 | 1.75 | 2.37 | |
| CONCOMBRE France cat.I 400-500g colis de 12 (les 12 pièces) | 9.00 | -0.30 | 7.80 | 10.20 | |
| CONCOMBRE Noa Sud-Est cat.I 300-400g | 1.90 | = | 1.40 | 2.08 | |
| COURGETTE ronde France cat.I | 2.30 | +0.10 | 2.20 | 3.29 | |
| COURGETTE verte France cat.I 14-21cm | 1.35 | +0.05 | 1.20 | 1.97 | |
| ÉCHALOTE longue France cat.I | 2.10 | = | 1.60 | 2.60 | |
| ENDIVE Belgique cat.I colis 5kg | 2.70 | -0.05 | 2.44 | 2.90 | |
| ENDIVE France cat.I colis 5kg | 2.65 | -0.05 | 2.50 | 2.86 | |
| ÉPINARD France feuille cat.I | 2.10 | -0.40 | 1.77 | 2.20 | |
| FENOUIL Italie | 2.70 | +0.10 | 2.40 | 2.90 | |
| FRAISE standard Sud-Est cat.I barq.500g | 7.40 | = | 6.84 | 8.00 | |
| HARICOT VERT Coco plat Maroc cat.I | 3.50 | +0.50 | 3.38 | 3.62 | |
| HARICOT VERT France cat.I fin | 6.50 | = | 6.00 | 7.50 | |
| HARICOT VERT Maroc cat.I fin | 3.20 | +0.20 | 2.50 | 3.50 | |
| LAITUE Batavia blonde France cat.I colis de 12 (la pièce) | 0.80 | = | 0.75 | 0.94 | |
| LAITUE Feuille de chêne blonde France cat.I (la pièce) | 0.80 | = | 0.75 | 0.94 | |
| LAITUE Feuille de chêne rouge France cat.I (la pièce) | 0.85 | = | 0.75 | 0.99 | |
| LAITUE pommée France cat.I colis de 12 (la pièce) | 0.90 | +0.05 | 0.75 | 1.10 | |
| MANGUE Import avion | 7.50 | +0.70 | 6.60 | 8.25 | |
| MELON Charentais jaune France cat.I 600-780g plateau | 2.20 | | 1.50 | 2.80 | |
| MELON Charentais jaune France cat.I 750-975g plateau (la pièce) | 3.10 | -0.10 | 2.86 | 3.50 | |
| MELON Charentais jaune France cat.I 975-1250g plateau | 3.50 | | 3.03 | 4.17 | |
| NAVET long-blanc France | 1.85 | = | 1.60 | 2.11 | |
| NAVET rond violet France | 2.25 | +0.05 | 2.00 | 2.52 | |
| NECTARINE chair blanche Espagne cat.I A | 4.25 | +0.05 | 3.50 | 4.73 | |
| NECTARINE chair jaune Espagne cat.I A plateau 1rg | 4.20 | -0.30 | 3.80 | 4.50 | |
| OIGNON Cebette France cat.I botte (la botte) | 1.05 | = | 0.95 | 1.12 | |
| OIGNON jaune sec hors Fr. cat.I 60-80mm | 1.75 | -0.05 | 1.65 | 1.90 | |
| ORANGE Navel de marque Espagne cat.I 4(77-88mm) | 1.95 | +0.05 | 1.74 | 2.20 | |
| PASTÈQUE sans pépin Espagne colis de 4 | 1.40 | -0.05 | 1.10 | 1.60 | |
| PATATE DOUCE Import | 1.85 | = | 1.75 | 3.00 | |
| PÊCHE chair blanche Espagne cat.I A plateau 1rg | 4.00 | -0.20 | 3.50 | 4.50 | |
| PÊCHE chair jaune Espagne cat.I A plateau 1rg | 3.85 | -0.25 | 3.00 | 4.50 | |
| PERSIL frisé France botte (la botte) | 0.80 | = | 0.75 | 0.85 | |
| POIREAU Belgique cat.I | 2.60 | -0.20 | 2.38 | 2.90 | |
| POIREAU Espagne cat.I | 2.30 | -0.10 | 2.00 | 2.75 | |
| POIREAU France cat.I | 2.50 | | 2.30 | 2.65 | |
| POIS à écosser France cat.I | 8.00 | +0.25 | 7.50 | 9.00 | |
| POIS Gourmand France cat.I | 8.50 | +0.50 | 7.50 | 10.56 | |
| POIVRON rouge carré Espagne cat.I gros | 3.95 | +0.35 | 3.50 | 4.25 | |
| POIVRON vert carré Espagne cat.I plateau | 3.20 | -0.20 | 2.85 | 3.50 | |
| POIVRON vert carré France cat.I | 3.50 | -0.05 | 3.00 | 4.22 | |
| POMME DE TERRE Agata France lavée cat.I carton 12,5kg | 1.25 | +0.05 | 1.10 | 1.45 | |
| POMME DE TERRE Bintje France cat.I +50mm sac 10kg | 1.00 | +0.05 | 0.85 | 1.10 | |
| P. DE T. CHAIR NORMALE Monalisa France lavée cat.I +50mm sac 10kg | 1.15 | = | 1.00 | 1.42 | |
| POMME DE TERRE Spunta Italie cat.I | 1.55 | -0.05 | 1.40 | 1.75 | |
| POMME Golden France cat.I 201/270g plateau 1rg | 1.90 | = | 1.80 | 1.97 | |
| POMME Granny smith France cat.I 170/220g plateau 1rg | 2.10 | +0.20 | 1.80 | 2.40 | |
| POMME Pink-lady France cat.I 201/270g plateau 1rg | 2.70 | +0.05 | 2.30 | 3.00 | |
| RADIS long France botte (la botte) | 0.85 | -0.05 | 0.75 | 1.09 | |
| RAISIN Vittoria Italie cat.I | 5.90 | | 5.50 | 6.50 | |
| TOMATE allongée coeur France plateau 1rg | 2.70 | +0.20 | 2.40 | 3.18 | |
| TOMATE allongée Espagne cat.I | 1.60 | | 1.46 | 1.80 | |
| TOMATE cerise France grappe cat.I | 6.60 | -0.15 | 5.37 | 7.50 | |
| TOMATE côtelée jaune France extra 82-102mm | 2.95 | +0.25 | 2.40 | 3.60 | |
| TOMATE côtelée noire France extra 82-102mm | 2.90 | +0.20 | 2.40 | 3.18 | |
| TOMATE côtelée rouge France extra 82-102mm | 2.85 | +0.35 | 2.40 | 3.29 | |
| TOMATE ronde France cat.I 67-82mm | 2.20 | = | 1.71 | 2.60 | |
| TOMATE ronde France grappe cat.I | 2.00 | +0.20 | 1.71 | 2.10 | |
| TOMATE ronde zébrée France extra 57-67mm | 3.50 | -0.05 | 3.18 | 4.00 | |

| Marché de Châteaurenard Production du 8 juin | Moy | Var | Mini | Max | Qté (T) |
|---|---|---|---|---|---|
| ABRICOT Orangered Sud-Est 45-50mm plateau | 4.10 | | 4.00 | 4.20 | |
| ABRICOT Orangered Sud-Est 50-55mm plateau | 4.30 | | 4.20 | 4.50 | |
| ABRICOT type orangé rouge Sud-Est 35-40mm plateau | 1.45 | = | 1.20 | 1.50 | |
| ABRICOT type orangé rouge Sud-Est 40-45mm plateau | 2.00 | = | 1.60 | 2.20 | |
| ABRICOT type orangé rouge Sud-Est 45-50mm plateau | 2.60 | = | 2.10 | 2.60 | |
| ABRICOT type orangé rouge Sud-Est 50-55mm plateau | 3.00 | = | 2.40 | 3.00 | |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| AIL violet frais Sud-Est plateau 5kg | 5.00 | -0.30 | 4.80 | 5.50 | |
| AUBERGINE demi-ronde Sud-Est plateau | 1.50 | -0.15 | 1.30 | 1.55 | |
| AUBERGINE Graffiti Sud-Est cat.I | 1.85 | -0.05 | 1.80 | 1.90 | |
| BETTE Sud-Est botte (la botte) | 1.60 | = | 1.50 | 1.70 | |
| CERISE Belge Sud-Est +26mm plateau | 6.50 | | | | |
| CERISE Belge Sud-Est +28mm plateau | 6.50 | | | | |
| CERISE rouge Sud-Est +24mm plateau | 4.50 | -0.50 | 3.00 | 5.00 | |
| CERISE rouge Sud-Est +26mm plateau | 6.50 | -0.30 | 5.00 | 7.00 | |
| CERISE rouge Sud-Est +28mm plateau | 7.50 | = | 6.50 | 8.00 | |
| CERISE rouge Sud-Est +30mm plateau | 8.50 | = | 7.00 | 8.50 | |
| CERISE Summit Sud-Est +26mm plateau | 6.00 | +0.70 | | | |
| CERISE Summit Sud-Est +28mm plateau | 7.00 | +0.50 | | | |
| CONCOMBRE Noa Sud-Est | 1.10 | -0.20 | 0.80 | 1.20 | |
| CONCOMBRE Sud-Est (la pièce) | 0.65 | +0.10 | 0.60 | 0.70 | |
| COURGETTE verte cat.I colis 9kg | 0.95 | +0.05 | 0.90 | 1.00 | |
| FRAISE standard Sud-Est barq.500g | 6.50 | | 5.00 | 7.00 | |
| HARICOT VERT Sud-Est fin plateau | 6.00 | +1.00 | 4.00 | 7.00 | |
| MELON Charentais jaune Sud-Est cat.I 1150-1450g | 3.00 | -0.10 | 2.34 | 3.20 | |
| MELON Charentais jaune Sud-Est cat.I 750-975g (la pièce) | 2.00 | -0.10 | 1.80 | 2.60 | |
| MELON Charentais jaune Sud-Est cat.I 975-1250g (la pièce) | 2.60 | -0.10 | 2.10 | 2.80 | |
| NECTARINE chair blanche Sud-Est A plateau 1rg | 4.50 | | | | |
| NECTARINE chair jaune Sud-Est A plateau 1rg | 4.50 | | | | |
| NECTARINE chair jaune Sud-Est B plateau 1rg | 3.50 | | | | |
| PÊCHE chair blanche Sud-Est AA plateau 1rg | 3.80 | | 3.50 | 4.00 | |
| PÊCHE chair blanche Sud-Est A plateau 1rg | 3.60 | | 3.00 | 4.00 | |
| PÊCHE chair blanche Sud-Est B plateau 1rg | 3.50 | | | | |
| PÊCHE chair jaune Sud-Est AA plateau 1rg | 4.00 | | 4.00 | 4.00 | |
| PÊCHE chair jaune Sud-Est A plateau 1rg | 3.80 | | 3.30 | 4.00 | |
| PÊCHE chair jaune Sud-Est B plateau 1rg | 3.50 | | | | |
| POIVRON vert carré Sud-Est plateau | 2.50 | -0.05 | 2.50 | 2.55 | |
| TOMATE allongée coeur Sud-Est plateau 1rg | 2.40 | +0.30 | 1.80 | 2.40 | |
| TOMATE côtelée jaune Sud-Est vrac | 2.75 | +0.55 | 2.70 | 2.80 | |
| TOMATE côtelée noire Sud-Est | 2.50 | +0.40 | 2.50 | 2.70 | |
| TOMATE ronde Sud-Est 67-82mm | 1.50 | = | 1.20 | 1.60 | |
| TOMATE ronde Sud-Est 82-102mm | 1.80 | = | 1.20 | 2.00 | |

| Bio France expédition du 5 au 11 juin | Moy | Var | Mini | Max | Qté (T) |
|---|---|---|---|---|---|
| ABRICOT France biologique | 3.21 | -0.16 | 2.40 | 4.00 | |
| AIL blanc sec France biologique | 7.21 | -0.28 | 6.95 | 7.80 | |
| AIL frais France biologique | 6.85 | +0.20 | 6.65 | 7.05 | |
| ASPERGE blanche violette France biologique | 6.58 | -0.24 | 4.00 | 8.75 | |
| ASPERGE verte France biologique | 10.43 | +0.59 | 10.00 | 11.00 | |
| AUBERGINE longue-violette France biologique | 2.77 | -0.08 | 2.20 | 3.00 | |
| BETTERAVE ROUGE ronde crue France biologique | 1.73 | -0.04 | 1.65 | 1.80 | |
| CAROTTE France avec fane biologique (la botte) | 1.61 | -0.08 | 1.55 | 1.70 | |
| CAROTTE France lavée biologique | 1.63 | -0.05 | 1.45 | 1.75 | |
| CAROTTE France non lavée biologique | 1.80 | = | | | |
| CÉLERI-BRANCHE France biologique | 2.60 | | 2.50 | 2.70 | |
| CERISE rouge France biologique | 8.63 | -1.22 | 6.50 | 12.00 | |
| CHOU blanc France biologique (la pièce) | 1.62 | -0.04 | 1.50 | 1.74 | |
| CHOU Brocoli France biologique | 2.80 | -0.49 | 2.00 | 3.10 | |
| CHOU FLEUR France couronné biologique (la pièce) | 2.79 | | 2.13 | 3.24 | |
| CHOU pointu France biologique (la pièce) | 1.70 | | | | |
| CHOU Rave France biologique (la pièce) | 0.93 | -0.17 | 0.88 | 1.00 | |
| CONCOMBRE France biologique (la pièce) | 0.75 | +0.05 | 0.62 | 1.00 | |
| CONCOMBRE Noa France biologique | 2.33 | -0.37 | 2.00 | 2.80 | |
| COURGETTE verte France biologique | 1.77 | +0.08 | 1.35 | 2.45 | |
| ÉCHALOTE France biologique | 2.27 | +0.10 | 1.70 | 3.20 | |
| FENOUIL France biologique | 2.78 | +0.16 | 2.50 | 3.30 | |
| FRAISE standard France biologique barq.250g | 9.29 | -0.67 | 7.60 | 11.40 | |
| FRAISE standard France biologique barq.500g | 8.60 | -0.05 | 8.00 | 9.00 | |
| HARICOT VERT France biologique | 7.35 | -0.65 | 6.40 | 8.50 | |
| LAITUE Batavia blonde France biologique (la pièce) | 0.75 | -0.01 | 0.71 | 0.83 | |
| LAITUE Batavia rouge France biologique (la pièce) | 0.78 | -0.01 | 0.71 | 0.83 | |
| LAITUE Feuille de chêne blonde France biologique (la pièce) | 0.78 | = | 0.75 | 0.83 | |
| LAITUE Feuille de chêne rouge France biologique (la pièce) | 0.79 | = | 0.77 | 0.83 | |
| LAITUE pommé France biologique (la pièce) | 0.79 | = | 0.78 | 0.83 | |
| MELON Charentais France biologique vendu à la pièce (la pièce) | 2.62 | -0.08 | 1.73 | 3.30 | |
| NAVET France avec fane biologique (la botte) | 1.90 | +0.37 | | | |
| NAVET rond violet France biologique | 2.35 | +0.28 | 2.25 | 2.65 | |
| NECTARINE chair blanche France biologique | 4.50 | | 4.00 | 5.00 | |
| NECTARINE chair jaune France biologique | 4.50 | | 4.00 | 5.00 | |
| OIGNON blanc France avec fane biologique (la botte) | 1.53 | +0.03 | 1.50 | 1.55 | |
| OIGNON jaune France biologique | 1.36 | +0.02 | 1.25 | 1.50 | |
| OIGNON rouge France biologique | 1.67 | = | 1.20 | 1.90 | |
| PÊCHE chair blanche France biologique | 4.50 | | 3.95 | 5.20 | |
| PÊCHE chair jaune France biologique | 4.50 | | 4.00 | 5.30 | |
| PERSIL France biologique (la botte) | 1.01 | +0.05 | 0.98 | 1.08 | |
| POIREAU France biologique | 2.72 | -0.35 | 2.64 | 2.80 | |
| POIS à écosser France biologique | 8.00 | -0.17 | | | |
| POIVRON rouge France biologique | 4.20 | = | | | |
| POIVRON vert France biologique | 3.13 | = | 2.70 | 3.50 | |
| POMME Bicolore France biologique 115/150g caisse vrac | 1.58 | +0.04 | 1.25 | 2.20 | |
| POMME Bicolore France biologique 80/130g caisse vrac | 1.40 | +0.15 | | | |
| POMME DE TERRE de conservation France biologique | 1.05 | +0.01 | 0.85 | 1.15 | |
| POMME DE TERRE primeur France biologique | 2.45 | -0.25 | 1.80 | 2.80 | |
| POMME type-Golden France biologique 115/150g caisse vrac | 1.50 | +0.04 | 1.30 | 1.90 | |
| RADIS demi-long France biologique (la botte) | 0.98 | +0.06 | 0.95 | 1.00 | |
| RADIS rouge France biologique (la botte) | 0.96 | | 0.85 | 1.00 | |
| TOMATE allongée coeur France biologique | 3.08 | -0.42 | 2.70 | 3.50 | |
| TOMATE anciennes France biologique | 3.30 | +0.05 | 2.80 | 3.80 | |
| TOMATE cerise France biologique | 6.06 | +0.06 | 5.10 | 7.00 | |
| TOMATE ronde France biologique | 2.54 | +0.63 | 1.90 | 3.40 | |
| TOMATE ronde France grappe biologique | 2.47 | +0.50 | 2.10 | 3.35 | |

**Cavaillon Production**

Pas de nouvelles cotations cette semaine

## Analyse

**Indicateurs de volumes :**
Abricot → Courgette → Tomate ↗

### Bonne fluidité

**Le commerce a conservé une bonne fluidité, pour la plupart des produits de saison, porté par une météo plus estivale, sur une grande partie de l'Hexagone, et par de nombreuses mises en avant en magasins, davantage propices à la consommation. Pour autant, les dernières pluies et orages, qui ont touché le Sud de la France, ont rendu certaines offres de fruits de saison plus fragiles.**

### Abricot : faibles disponibilités

L'offre demeure assez réduite, dans la plupart des zones de production. De nombreux opérateurs peinent à avoir des apports de qualité, suite aux pluies et aux orages. Pour les marchandises de belle facture, la demande est bonne, ce qui permet au marché de maintenir un niveau de prix ferme.

DR

### Cerise : qualité plus hétérogène

La campagne de burlat est terminée en Rhône-Alpes. Les apports de cerises à chair ferme sont en augmentation, mais restent limités et la qualité est sujet à caution, ce qui induit quelques ajustements de prix à la baisse. La demande est néanmoins globalement présente et intéressée. Les petits calibres sont particulièrement recherchés, car plus rares.

### Fraise : léger recul des prix

Les volumes ont tendance à diminuer. De nouveaux secteurs entrent en production, mais d'autres se terminent. Si le marché reste dynamisé par les engagements, le commerce se montre plus hétérogène, selon les opérateurs et les destinations. Il y a parfois des problèmes de qualité et la concurrence avec les autres fruits rouges, comme la cerise, s'est accentuée. Les cours sont légèrement ajustés à la baisse.

### Courgette : développement

La campagne française continue de se développer avec, notamment, une progression des mises en place régionales dans le Sud-Ouest, après celles du Sud-Est. Le marché apparaît bien équilibré entre l'offre et la demande, facilitant la bonne tenue des niveaux de prix.

### Salade : équilibre

Les apports restent stables et modérés (11 000 colis commercialisés le 9 juin, dans le Centre-Ouest). Le marché demeure bien équilibré, porté par le retour du soleil et la hausse des températures. Les cours sont stables.

### Tomate : correct

Bien qu'il se soit relâché en fin de semaine 23, le négoce de la tomate est resté très correct, conforté notamment par de bons engagements en GMS et par une offre assez peu évolutive (950 tonnes, commercialisées le 9 juin, en Bretagne). Les cours se sont en revanche réajustés, mécaniquement, sous la pression des actions promotionnelles. ■

**J.-L.C.**

## EMPLOI

LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DES BOUCHES-DU-RHÔNE

### RECRUTE
### UN(E) CONSEILLER(E)

Les exploitations agricoles des Bouches-du-Rhône sont particulièrement impactées par les effets de l'évolution du climat et sont en demande d'accompagnement et de solutions concrètes. La Chambre d'agriculture renforce ses équipes engagées dans le développement d'actions individuelles/collectives d'adaptation au changement climatique.

**LE POSTE**

La Chambre d'agriculture recrute **UN(E) CONSEILLER(E) « Accompagnement des exploitations à l'adaptation au changement climatique »**
Dans le cadre de vos missions, vous assurez les activités suivantes :

**Conseil individuel et collectif**
- Accompagner à l'émergence et animer des Groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) pour la prise en compte des enjeux du changement climatique.
- Caractériser et proposer des pratiques de gestion des sols et des aménagements d'infrastructures agroécologiques pour les exploitations agricoles.
- Réaliser des diagnostics de terrain intégrant les composantes « agronomie/économie/changement climatique » dans les exploitations.
- Accompagner les irrigants de l'Organisme unique de gestion collective (OUGC) nappe de Crau dans l'optimisation des prélèvements d'eau à usage agricole.
- Favoriser l'équipement de matériels économes en eau dans les systèmes d'irrigation agricole.

**Diffusion des bonnes pratiques agroécologiques et communication**
- Organiser des sessions de formation et des journées techniques à destination des agriculteurs sur les sujets agroécologiques et/ou d'optimisation de la gestion de la ressource en eau et changement climatique.
- Organiser des évènements de communication vers le « grand public » sur la gestion de la ressource en eau en agriculture.
- Réaliser des supports de communication/fiches techniques et gérer un site Internet.

**VOTRE PROFIL**

Bac +5, ingénieur en agriculture ou écologie ou environnement ou équivalent • Connaissance du monde agricole, de l'agroécologie, de la réglementation environnementale • Maîtrise des outils informatiques • Rigueur, autonomie, goût pour le travail en équipe et les contacts de terrain.

**LIEU ET CONDITIONS D'EMPLOI**

Poste à pourvoir à partir du 10 juillet 2023 • CDD de 9 mois • Poste basé à Aix-en-Provence et déplacements sur tout le département • Frais de déplacement/barème Chambre d'agriculture • Rémunération/grille Chambre d'agriculture : salaire brut mensuel : 2 066,24 €.

Les candidatures (lettre de motivation, CV, photo) sont à adresser **avant le 30 juin** à :
**Fabienne ZANGANELLI - Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône**
**22 Avenue Henri Pontier, 13626 Aix-en-Provence cedex 1**
**f.zanganelli@bouches-du-rhone.chambagri.fr**

**34** - Domaine Béziers Ouest de 12 ha, cherche homme de cave à partir du 21 août pour saison de vendange, possibilité aménager la durée du travail. Domaine de la Barthe.
Tél. : 06 37 76 20 63

**18** - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), ayant de la rigueur, une grande motivation et une capacité d'adaptation, pour intervenir dans un Groupe d'emploi partagé (GEP) sur le secteur de Lury-sur-Arnon. Travail à effectuer : traite, alimentation entretien et manutention des bovins laits/bovins allaitants/caprins, travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travaux du sol, semis, entretien du matériel...), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille...). Poste en CDD, à pourvoir jusqu'au 30 juin 2023). Connaissance du milieu agricole souhaité. Permis B et véhicule personnel obligatoires.
Tél. : 02 48 23 45 89 ou 06 03 46 99 24

**18** - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), ayant de la curiosité, de la rigueur, une capacité d'adaptation et une grande motivation, pour être l'agent de remplacement de 7 exploitations, sur le secteur du Châtelet/Lignières. Compétences : être capable d'effectuer l'entretien, la manipulation et l'alimentation des animaux (bovins allaitants/ovins/volailles) ; être capable de réaliser les travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles en sécurité, entretien du matériel...). Poste en CDD (du 24/04/2023 au 31/10/2023) qui peut déboucher sur un CDI – 35 h/semaine avec possibilité d'heures supplémentaires et week-end possible, salaire (de départ) : 11,69 € brut/heure avec kilomètres indemnisés. Connaissance du milieu agricole vivement souhaité. Permis B et véhicule personnel obligatoires.
Tél. : 02 48 23 45 89 ou 06 03 46 99 24

**18** - Recrute ouvrier qualifié dans notre ferme familiale en polyculture et élevage bovins viande à Nohant-en-Gout à l'est de Bourges (18). Vous avez une bonne approche des animaux et savez pratiquer les soins courants. Vous avez de bonnes connaissances en agronomie et avez la maîtrise de conduite et réglages d'engins agricoles. Vous êtes ouvert à la diversité des cultures et aux différentes pratiques agricoles. Vous avez une maîtrise technique en agriculture et élevage. Vous aimez le travail en équipe. Bac minimum ou expériences significatives. Débutant accepté si sérieux et motivé. Permis B. Poste à pourvoir selon disponibilité. CDI après essai. Salaire selon compétences avérées.
Tél. : CV + lettre : gedesmoulins18@gmail.com ou 06 88 12 72 11

## LOCATION DIVERS

**73** - Loue gîte en Savoie 70 m², état neuf, 2 chambres, 600 € semaine. 1036 Route de Curienne, La Boisserette, 73190 St-Jeoire-Prieuré.
Tél. : 06 83 78 51 30

**15** - Loue 2 gîtes à la ferme 2 ou 5 pers. 210 à 350 euros/sem. Entre Aurillac et Figeac.
Tél. : 06 45 13 44 89

**88** - Hautes Vosges exploit. retraité loue gîte 6 pers. Race vosgienne. Transfo fermière.
Tél. : 06 76 29 10 42

## MATÉRIELS DIVERS

**84** - Retraité vend quart de tour GRENIER n°5, très bon état + bac à vendange acier 3,80 m x 2 m, très bon état.
Tél. : 06 72 11 08 66

**21** - Recherche tracteurs - mois. bat. - presses - chariots élévateurs - télescopiques - charrues - bennes - épandeurs et autres machines agricoles.
Tél. : 06 30 11 59 25

**03** - Vds faneuse KUHN 7,60 m 8 toupies Round baller KRONE Fortima V 1500 tonne à eau bacs 1000 l, herse 4 m RAU.
Tél. : 06 88 39 30 58

**74** - Pailleuse manuelle, moteur thermique ; remorque camion 2,5 m x 6,5 m ; char 1 essieu 4 m x 5,60 m avec ridelle.
Tél. : 06 64 93 54 74

**74** - Presse moyenne densité JOHN DEERE 336 + groupeur botte, semoir NODET SL130, 3 m.
Tél. : 06 64 93 54 74

**21** - Recherche round baller 120 x 120 - presse MD - cover-crop - tracteur 4 RM.
Tél. : 06 71 10 93 35

**26** - Vends pulvé HARDY 1 000 l, rampe hydro 15 m + poudreuse vigne BERTHOUD Stella 4 rangs.
Tél. : 06 83 00 65 05

**67** - Vends épandeur d'engrais KUHN Comète ZS 1000N. Contenance 1 000 l. Botte 2 disques, entièrement refaite.
Tél. : 06 36 83 36 28

## IMMOBILIER & FONCIER

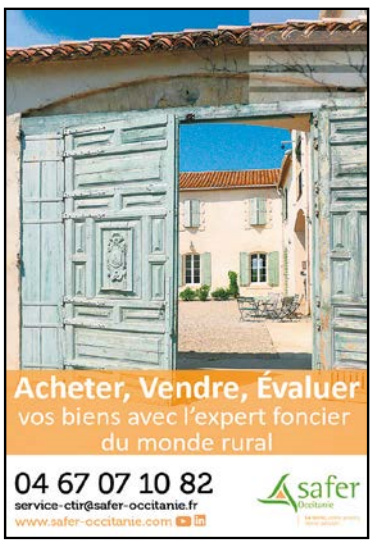


**34** - Recherche terrain agricole irrigable achat ou location, environ 1 ha dans le secteur du Lodévois, idéalement terre limoneuse en bord de rivière, première installation.
Tél. : 06 12 84 10 37

**39** - Surface importante de foncier à transmettre, prairie permanente, bon DPB. Région Lons le Saunier. Écrire au journal : Le Jura Agricole et Rural - BP 420 - 39006 Lons-le-Saunier, qui transmettra.
Tél. : 03 84 43 03 99

## TRACTEURS

**34** - Vends tracteur RENAULT V73, bon état, 4 500 €, brouette à sulfater SOLO, bon état, 400 €, pneu HELIN 11-2-24, 30 €.
Tél. : 06 19 05 78 64

**01** - Achète tracteur en panne avec problème mécanique ou pour pièces, toute marque, tout état.
Tél. : 07 49 88 65 13

## MOISS-BATTEUSES

**42** - Vds round baller JD 854, 2011, 18 000 B. hacheur filet ficelle éject. balle, état super révisé + facture.
Tél. : 06 70 46 59 54

**89** - Vends séparateur AGRITEC 100 qx, complet, avec pieds ensacheurs et 4 grilles ; séparateur rotatif Marot 50 qx, très bon état, avec 5 grilles et pieds, livraison possible.
Tél. : 06 81 82 73 32

## TRAVAIL DU SOL

**21** - Vends cause retraite déchaumeur ROLMAKO 4,50 m, état neuf à débattre.
Tél. : 06 86 71 72 18

## PAILLE - FOURRAGE

**52** - Producteur vend betteraves fourragères récolte 2023, luzerne enrubannée diamètre 115 coupe fine, foins, luzerne et sainfoin, farines de pailles.
Tél. : 06 51 56 58 22

**39** - Vente paille, blé, orge, foin de prairie naturelle, et foin de luzerne.
Tél. : 06 73 92 81 55

**67** - Vends foin récolte 2023 enrubanné 2023/2022 certifié bio. 4 roues étroites.
Tél. : 06 75 04 74 08

**38** - Vends foin BR 330 kg environ à prendre sur place charg possible 120 euros tonne.
Tél. : 06 71 80 60 66

## VÉHICULES

**34** - Recherche TOYOTA à partir de 1980, dans l'état, même sans CT + tous pick-up + DACIA.
Tél. : 06 42 69 14 31

## BOVINS

**21** - Élevage charolais HBC vend taureaux reproducteurs 15 à 18 mois, prêt à saillir, vêlages faciles, IND IBR, BVD. Livraison assurée. EARL Guenot Nicolas, 21230 Allerey.
Tél. : 06 31 23 56 01

**42** - Vds taureaux charolais, HBC, 17-18 mois, vêl. facile, élevage et viande, livr. assurée. Gaec Cuisset Gacon, St-Germain-Lespinasse.
Tél. : 06 30 92 60 12 ou 06 71 45 80 59

**69** - Élevage limousin bio vend taureau Limousin, bonne origine, très doux de 18 à 26 mois, de 2 000 à 2 800 €.
Tél. : 07 86 79 43 90

## OVINS-CAPRINS

**74** - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
Tél. : 06 08 06 98 65

## CHIENS

**25** - Vends chiots beaucerons troupeaux bovins ovins portée de 8 LOF n°250 268 732 200 452 nés le 19 avril dispo fin juin.
Tél. : 06 42 32 43 65

**25** - AV. chiots setter anglais LOF, nés le 20/04/23, portée de 9, mère n°250 269 811 701 326, t.b. origines, disponibles.
Tél. : 06 88 09 56 71

## CHEVAUX

**71** - Vends belles juments comtoises, PP, dressées pour la vigne ou le débardage.
Tél. : 06 88 59 16 46

## ANIMAUX DIVERS

**71** - Vends troupeau 75 chèvres Saanen, 3 boucs IA, 23 chevrettes, bon niveau de prod., cse santé.
Tél. : 03 85 50 46 08 ou 06 24 97 19 01

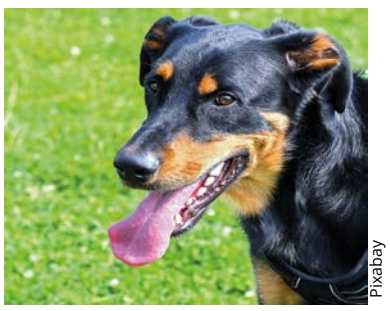
Pixabay


ESPACE Affaires

Toutes les annonces de matériels et de services

SOLUTIONS **ANTIDÉRAPANTES** & **AMÉNAGEMENTS** DE BÂTIMENTS
>> RAINURAGE / SCARIFICATION DES BÉTONS
>> RAINURAGE DES CAILLEBOTIS
>> RAINU'DIAMANT
rainurage béton avec disques diamant
>> RAINU'RAIL®
rainures pour racleurs automatiques
>> BROSS'KIT
balais sur-mesure pour racleurs
Scannez-moi !
Vermot
03 81 93 85 10
www.vermot-rainurage.com

REUSSIR
Nourrir votre performance
DÉCOUVREZ LES REVUES DU GROUPE REUSSIR

Abonnez-vous sur boutique.reussir.fr

## AGENDA

### Rendez-vous

**Les Estivales des AOP du Languedoc**
**Jusqu'au jeudi 31 août, de 19 h à 23 h, dans l'Aude, le Gard et l'Hérault**
Tout l'été, des rencontres vigneronnes avec des produits locaux et des animations musicales vous donnent rendez-vous.
**Lundi :** Cours Jean-Jaurès, Pézenas (34) et Place du Marché, Sommières (30)
**Mardi :** Mas de Saporta, Lattes (34)
**Mercredi :** Passerelle du Pilou, Villeneuve-lès-Maguelone (34)
**Jeudi :** Parc du Château, Salinelles (30) et Mas de Saporta, Lattes (34)
**Vendredi :** Cours Mirabeau, Narbonne (11).
***Plus d'infos et réservations :***
***www.languedoc-aoc.com***
***reservations.languedoc-aoc.com***

**Fête de la transhumance en Grés de Montpellier**
**23 juin, à partir de 18 h, Aumelas (34)**
Depuis trois ans, le terroir des Grés de Montpellier fête le départ des 800 brebis des frères bergers Saltel qui entament un long périple pour rejoindre l'estive jusqu'à la fin septembre. Le temps d'une soirée festive, le public pourra assister au passage du troupeau. Au programme :
• Dégustation et vente de vins avec les domaines : Blanville, Château Bas d'Aumelas, Clos de l'Amandaie, Mas des Colibris, Mas de Janiny.
• Marché du terroir et de l'artisanat : ventes, dégustations, rencontres avec les agriculteurs et les artisans locaux.
• Arrivée du troupeau de 800 brebis
• Animation musicale.
• Atelier modelage argile pour les enfants, animé par l'office de tourisme de Saint-Guilhem-le-Désert.
• Restauration : plusieurs choix de food trucks salés et sucrés sur place.
• 22 h 30 : Balade nocturne pour accompagner les brebis en estive.
• Droit d'entrée : 3 €, kit de dégustation offert.
***Renseignements :***
***gresdemontpellier@gmail.com***

**Truffes d'été et terroir en Malepère**
**24 juin, de 10 h à 17 h, Roullens (11)**
Au programme de cette journée : un marché de la truffe d'été et des produits du terroir, dégustations des vins de l'AOP Malepère, de nombreuses animations.
***Plus d'infos : 06 51 07 53 81***
***www.roullens.fr***

### Technique

**Café technique tomate**
**22 juin, de 13 h 45 à 16 h 30, Unité de pathologie végétale, l'Inrae d'Avignon (Domaine Saint Maurice, à Montfavet, salle Alpilles patho 2)**
Inrae et l'Aprel organisent un 'Café technique' qui portera sur les maladies aériennes, en particulier sur les cultures de tomate. Au programme :
• Di@gnoview : application de diagnostic interactif par envoi de photos numériques sur le portail Inrae e-phytia ;
• Virus ToBRFV : principales avancées du projet européen Virtigation ;
• Coryné : suite des travaux de détection et biocontrôle de *Clavibacter michiganensis michiganensis* ;
• Projet 'Cap zéro phyto' : combinaison de leviers alternatifs pour la protection de la tomate ;
• Modulation de la nutrition azotée : compromis entre croissance, rendement et défense contre *Botrytis cinerea* et *Oïdium neolycopersici* ;
• Visite de parcelle : essai d'application de 3 produits de biocontrôle sur 12 variétés de tomate pour évaluer la tolérance à l'oïdium et son héritabilité.
***Inscription : goillon@aprel.fr***

**Wine Connect - Quand le numérique rencontre la vigne**
**27 juin, à partir de 8 h 30, Oliveraie de l'Enclos, chemin de Mudaison à Saint-Nazaire-de-Pézan, Lansargues (34)**
Coorganisée par La Mêlée, facilitateur du numérique en Occitanie, et l'agence Ad'Occ, l'objectif de cette 3e édition du Wine Connect est de mettre en lumière les enjeux et les besoins de la filière vitivinicole, et de fédérer, coordonner et promouvoir les initiatives numériques régionales. Wine Connect, c'est la rencontre entre les acteurs de la filière vitivinicole, le digital et l'innovation. Au programme : 4 keynotes et tables rondes, 4 sessions de pitchs start-up, 1 showroom 'Village de l'innovation numérique' pour des moments de rencontre et de convivialité. 200 participants sont attendus.
***Plus d'info et inscriptions :***
***www.lamelee.com/wine-connect/***

## La RECETTE de Stella

### Bruschetta aux fruits d'été, pesto de roquette et jambon cru

Amélie Roche/Interfel

**INGRÉDIENTS**
(pour 4 personnes)
**Pour le pesto roquette persil :** 100 g de roquette ; 50 g de persil ; 1 gousse d'ail ; 30 g de parmesan râpé ; 10 cl d'huile d'olive.
**Pour la garniture :** 4 pêches ; 4 abricots ; 50 g de beurre ; 1 cuillère à soupe de sucre roux ; 1 cuillère à soupe de cumin en grains ; 8 tranches de pain de seigle ; 8 tranches de jambon cru ; 1 poignée de jeunes pousses (ou graines germées).

**PRÉPARATION** (20 min. Cuisson : 10 min)
**Réaliser le pesto de roquette persil :** rincer la roquette et le persil et les effeuiller. Éplucher et dégermer la gousse d'ail. Mixer la roquette, le persil et l'ail, puis ajouter le parmesan râpé. Mixer à nouveau et verser progressivement l'huile d'olive.
Laver, dénoyauter et couper les abricots et les pêches en quartiers.
Faire chauffer le beurre dans une poêle antiadhésive et déposer les quartiers de fruits. Saupoudrer de sucre roux. Faire dorer à feu moyen 5 à 8 min en retournant délicatement et régulièrement les fruits. Parsemer de graines de cumin.
Faire griller les tranches de pain.
Répartir le pesto sur le pain, ajouter quelques fruits poêlés, une tranche de jambon de Bayonne en chiffonnade et quelques jeunes pousses.
Servir en entrée accompagné d'une salade (romaine ou autre laitue de saison) ou lors d'un apéritif dînatoire.

AnneCé Bretin - Interfel


# votre petite annonce à la carte (Offre réservée aux particuliers)

Remplissez votre grille en lettres capitales, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot.

Ligne supplémentaire : 3 €.

NOM ..... Prénom .....

Adresse .....

.....

Tél. ..... Je suis abonné : OUI ❑ NON ❑ Nombre de parutions souhaitées .....

❑ Ci-joint un chèque de : ..... € libellé à l'ordre de "Pressagrimed SA" Facture : OUI ❑ NON ❑

A RETOURNER, ACCOMPAGNÉ DE VOTRE RÈGLEMENT A :
"Pressagrimed SA" - Mas de Saporta - CS 50032 - 34875 Lattes cedex

choisissez votre rubrique

**Matériel :**
❑ Tracteur
❑ Travail du sol
❑ Récolte
❑ Traitement
❑ Arbo-viti
❑ Distribution
❑ Épandage
❑ Irrigation
❑ Forestier
❑ Cave
❑ Manutention
❑ BTP
❑ Station
❑ Élevage
❑ Divers

**Véhicule :**
❑ Utilitaire
❑ Tourisme

**Emploi :**
❑ Offre
❑ Demande
❑ Offre de service

**Location :**
❑ Agricole
❑ Autres
❑ Immobilier
❑ Chasse, étangs

**Achat-Vente :**
❑ Récolte
❑ Plants, pépinière
❑ Propriété
❑ Terrain
❑ Immobilier

**Animaux :**
❑ Bovin
❑ Caprin
❑ Ovin
❑ Porcin
❑ Volaille, lapin
❑ Chien
❑ Gibier

# Choisissez votre diffusion

**Votre petite annonce dans**

**14 départements**
Vallée du Rhône - Méditerranée

❑ 1 parution 25 €*
❑ 2 parutions 42 €*

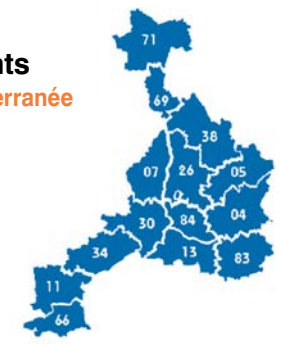


**6 départements**
Paysan du Midi - En Pays varois
Agriculteur Provençal - Vaucluse agricole

Offre spéciale : Gratuit

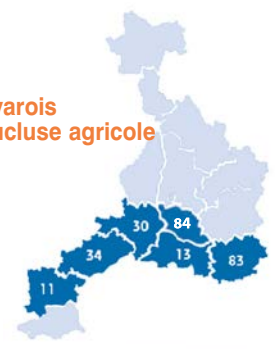


*Les annonces reçues avant lundi 12 h paraîtront dans le journal de la semaine. Seules les annonces reçues et réglées dans les délais sont publiées. Le journal se réserve le droit de refuser l'insertion sans en indiquer la raison.*

** Prix pour 5 lignes.*
*Parution supplémentaire sur devis : veronique.bonvalot@pressagrimed.fr*

Œnologues de formation, Laure Barthélémy et Sébastien Freychet se sont installés en 2019 sur la propriété familiale de ce dernier, le Château Del Ranq, à Claret, dans l'AOP Pic Saint Loup. Avec pour objectif premier : de faire des vins qu'ils aiment et qui leur ressemblent.

FG

**HÉRAULT**

# Château Del Ranq : des gammes musicales aux gammes du vin

La musique a peut-être perdu une batteuse de talent, mais la viticulture a gagné une vigneronne de talent, Laure Barthélémy, qui fait désormais ses gammes à la vigne et à la cave avec son compagnon, Sébastien Freychet, tout aussi passionné qu'elle par ce métier. Et ces deux-là, tels l'archet et le violon, se complètent à merveille, grâce à leurs personnalités différentes. "*Je ressemble à mon signe zodiacal, le taureau. Comme cet animal, j'ai tendance à foncer et j'aime prendre des risques, alors que Sébastien est bien plus posé et s'accorde toujours un temps de réflexion. En revanche, ce que nous avons en commun, c'est cette même envie de croquer la vie à pleines dents et de faire des vins qui nous ressemblent et que nous aimons*", détaille la jeune trentenaire, pendant que Sébastien s'active à la vigne pour faire un traitement après l'orage et la pluie tombée la veille, afin d'anticiper toute attaque de mildiou.

Élevée dans la bonne chère et les bons vins de Bourgogne, sa région natale, Laure rêve de musique, sa première passion. Les portes des écoles supérieures de musique lui étant fermées, elle décide de tenter sa chance dans des études supérieures sur le vin, son autre passion. Bonne pioche. Les stages qu'elle fait au sein d'exploitations viticoles en biodynamie, sur les conseils d'amis de ses parents, l'initient à cette pratique dans des domaines de renommée en Bourgogne et dans l'Hérault. Un autre stage d'un mois en Nouvelle-Zélande lui fait, lui, découvrir les vins du Nouveau monde et d'autres pratiques sur les cépages vinifiés. L'enthousiasme étant au rendez-vous, elle enchaîne avec une licence de chimie, à Montpellier, étape obligatoire avant de passer le diplôme national d'œnologie. Une deuxième découverte l'attend alors : celle de Sébastien, Héraultais d'origine, qui deviendra le compagnon de sa vie et son *alter ego* à la vigne et à la cave.

## Du bio à la biodynamie

S'installer après leur diplôme en poche, en 2014, fait partie de leur projet de vie. Reprendre l'exploitation viticole familiale, en fermage jusqu'en 2019, ils l'envisagent, mais hésitent. Aussi cherchent-il des vignes en Savoie, puis dans le Jura – "*des terroirs avec des vins que l'on apprécie*", glisse-t-elle – mais l'accès au foncier est une contrainte indépassable. Le retour aux sources familiales de Sébastien finit par s'imposer. En attendant que les terres soient libres, le couple fait un tour d'Europe en vieille 4 L, avec pour objectif d'aller à la rencontre des domaines viticoles en biodynamie. "*Ce sont surtout les pratiques suivies en Slovaquie qui nous ont le plus enthousiasmés, avec le gros travail entrepris sur la macération pour les blancs et les rosés, et l'élevage sur l'oxydatif. Ce sont des pratiques que l'on souhaite mettre en place quand on aura des blancs*", indique Laure.

De retour dans l'Hérault, ils occupent divers postes dans des domaines et des caves coopératives jusqu'à leur installation au domaine familial en 2019, après la récolte du millésime. Les 10 ha (12 aujourd'hui, ndlr) de vignes, étant en AB depuis 2009, le couple poursuit le travail dans le même sens. Souhaitant développer encore plus la vie du sol, ils mettent en place un enherbement un rang sur deux, testent quelques engrais verts et passent en biodynamie. Le sol est travaillé une fois par an, les autres passages se font à l'intercep. "*En quatre ans, suite à des analyses faites en 2022, on a pu constater que les sols avaient une vie incroyable, bien au-dessus des moyennes recommandées*", commente-t-elle. Des résultats également recherchés pour avoir, au final, les raisins voulus pour vinifier, "*avec un pH bas, un taux d'alcool pas trop élevé et du fruit*", complète-t-elle.

## À la recherche de vins "vibrants"

Si le premier millésime de 2020 ne permet pas encore d'atteindre ces objectifs, dès 2021, "*nous avons obtenu beaucoup plus de fraîcheur et de la légèreté dans le vin*", dit Laure. Toutes les grappes de raisins sont vendangées à la main, puis travaillées entières ou éraflées selon les cépages. La fermentation est, elle, réalisée avec des levures indigènes.

FG

Quatre cuvées en rouge ('Le Ribou', 'Rédarès' et 'Château Del Ranq' en AOP Pic Saint Loup, et 'Poucèt' en Vin de France), et deux en blanc ('Le Blanc de noir' et 'La Cadène' en Vin de France).

FG

Pour leurs rouges en AOP Pic Saint Loup, les vignerons privilégient leur élevage dans des foudres, et dans des barriques pour leurs blancs.

Les macérations sont courtes, avec un remontage très délicat par jour, "*et c'est tout*", sauf pour certaines cuves qui ont besoin d'être plus aérées. Et chaque parcelle est vinifiée séparément. S'il n'y a pas d'élevage pour les cuvées de printemps en Vin de France, les rouges en AOP Pic Saint Loup bénéficient, eux, d'un élevage dans des foudres alsaciens. "*On travaille beaucoup avec le bois, car je suis quand même Bourguignonne, et cela apporte de la complexité dans les cuvées, sans pour autant qu'elles ne soient boisées*", précise-t-elle. Quant aux blancs, ils sont fermentés et élevés pendant un an dans des pièces bourguignonnes.

Que ce soit 'Poucèt', 'Rédarès', 'Le Ribou', 'La Cadène', 'Château Del Ranq', 'Blanc de noir', aucun intrant n'est utilisé, excepté une infime dose de $SO_2$ si besoin. De ce fait, ils pourraient être en 'Méthode vin nature'. Mais hors de question pour eux, car "*nous ne voulons pas être enfermés dans un cadre. Notre but premier n'est pas de faire des vins nature, mais des vins que l'on aime, vibrants, avec de belles énergies, de la fraîcheur, du fruit, de la précision, et qui reflètent notre terroir*", souhaite la vigneronne. Aucun cadre, juste leurs gammes. Et ce n'est que le début. ■

**Florence Guilhem**

## Les CHIFFRES *clés*
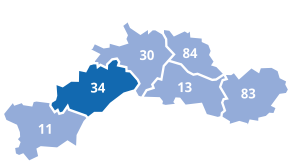
- **12** ha de vignes
- **35** hl/ha : rendement moyen
- **400** hl destinés à la bouteille depuis 2021
- **35 000** cols par an
- **6** cuvées : **4** rouges, dont **3** en AOP Pic Saint Loup et **1** en Vin de France, **2** blancs en Vin de France
- **95** % de leur production est commercialisée dans le réseau CHR et cavistes, dont **35** % à Paris ; **5** % en vente directe